



PREMIER MINISTRE



2012 **PANORAMA**
QUESTIONS SOCIALES

300

propositions,
innovations
et curiosités sociales
venues de l'étranger

Travaux coordonnés par :

Marie-Pierre Hamel
Sylvain Lemoine
Marie-Cécile Naves

www.strategie.gouv.fr

Avant-propos



Vincent Chriqui,
directeur général
Centre d'analyse
stratégique

Aider à la décision, c'est formuler des propositions, mais c'est aussi aider à comprendre son environnement. C'est ainsi que l'on peut décrire la démarche originale adoptée par le département Questions sociales du Centre d'analyse stratégique dans ce projet singulier.

Tout au long de l'année, ce département assure une fonction de veille dans une série de pays afin d'y déceler des informations, projets et innovations originaux en matière de politiques sociales. Il s'agit d'identifier chez nos voisins (plus ou moins éloignés) des dispositifs, des débats ou des propositions formulées par des experts susceptibles d'éveiller la curiosité et illustrant à leur manière les grandes évolutions à l'œuvre au sein des modèles sociaux.

Ce recueil ne prétend donc nullement couvrir de manière exhaustive l'actualité sociale internationale de 2011, et ne suggère aucunement que la transposition de ces politiques serait nécessairement pertinente dans le contexte hexagonal. Que les brèves rassemblées ici suscitent l'adhésion, la prudence ou le rejet, leur vocation est avant tout de contribuer à animer le débat sur l'avenir de notre modèle social : en identifiant des points de convergence avec nos préoccupations, en France, ou au contraire en mettant en lumière des projets qui peuvent nous apparaître plus iconoclastes. Vous trouverez également, au fil de la lecture de ce document, les réactions de certains experts avec lesquels le département Questions sociales a travaillé au cours de l'année, les réactions de chargés de mission du département, ainsi que les références des travaux produits par le département auxquels certaines questions, ainsi mises en lumière, font écho.

Ces éléments d'information confirment une intuition : au-delà de leurs différences, la plupart des modèles sociaux sont confrontés aux mêmes défis, qu'ils soient conjoncturels (gérer les effets de la crise et contribuer à retrouver le chemin de la croissance) ou structurels (adapter les politiques sociales au vieillissement de la population, à la transformation des structures familiales et de manière générale lutter contre les inégalités en répondant aux nouveaux besoins sociaux).

La sélection de ces brèves étant issue de choix délibérément subjectifs, elle est fondée sur un critère principal : la curiosité que celles-ci suscitent. En espérant que cette dernière soit partagée par nos lecteurs.

Sommaire

Préface.....	5
Introduction.....	9
Guide de lecture.....	13
I. Comment prévenir les risques et investir dans le social ?	15
I.1. La santé.....	17
▶ I.1.1. Drogue, alcool, tabac et autres addictions	17
▶ I.1.2. Obésité, hygiène alimentaire, maladies métaboliques et infectieuses	21
▶ I.1.3. Troubles mentaux, dépression, suicide	29
▶ I.1.4. Inégalités d'accès aux soins.....	33
I.2. La famille	39
▶ I.2.1. Modes d'accueil des jeunes enfants	39
▶ I.2.2. Congés maternels, paternels et parentaux	43
▶ I.2.3. Protection des enfants	47
I.3. L'éducation.....	51
▶ I.3.1. Innovations pédagogiques.....	51
▶ I.3.2. Inégalités et lutte contre les inégalités	59
II. Comment adapter les politiques publiques à l'évolution des besoins sociaux ?	65
II.1. Le vieillissement et la dépendance.....	67
II.2. Les transformations des structures familiales.....	81
II.3. Le cadre de vie	85
▶ II.3.1. Écologie et urbanisme	85
▶ II.3.2. Logement	89
▶ II.3.3. Nuisances.....	94

III. Comment cibler sans stigmatiser ?	97
III.1. L'égalité femmes/hommes	99
III.2. La diversité et le multiculturalisme	109
III.3. Les droits des homosexuels	125
IV. Comment « faire mieux avec moins » ?	129
IV.1. Utiliser les technologies de l'information et de la communication	131
IV.2. Évaluer les politiques sociales	141
IV.3. Lutter contre la fraude et les abus	147
IV.4. Une illustration sectorielle : les politiques de santé publique	153
 V. Annexe	
Les référents pays	159

Préface

Julien Damon, Professeur associé à Sciences Po (Master Urbanisme), Conseiller scientifique au Centre d'analyse stratégique

Voici un document copieux et captivant.

Copieux, car il ne saurait se lire d'une traite. Les rédacteurs et organisateurs de l'exercice ont d'ailleurs été assez malins pour proposer un chapitrage efficace et une idée de lecture : une note à lire chaque jour ou presque (puisqu'ils en publient presque exactement 300).

Captivant, car la matière est de première importance et de première main. Produit d'une activité patiente de collecte et de cueillette principalement sur Internet, les sources ne sont pas forcément, au sens propre, de première main. Mais les informations, observations, innovations tirées sont livrées à un public français qui n'est pas toujours au fait de ce qui se passe ailleurs. Splendide isolement d'un modèle social qui se sait en difficulté mais qui s'érige toujours en modèle ? Probablement¹. En tout état de cause cette livraison de 300 fiches sur l'ailleurs remplit ses promesses.

Ce document, comme un catalogue réalisé dans la même logique en 2009², relève, à dessein, de la logique du patchwork. Il rassemble donc un ensemble de brèves (de social, comme il y a des brèves de comptoir) dans le secteur des politiques sociales au sens large (des mécanismes d'assurance aux politiques d'assistance, en passant par le secteur de l'éducation, celui du logement, voire celui de l'urbanisme).

Le résultat est là : un volume de résultats d'enquêtes, de nouveaux principes, de nouveaux vecteurs, de nouveaux objectifs, de nouveaux mécanismes pour la couverture des risques sociaux (dans un sens étendu). Ce rassemblement est explicitement hétérogène. Tout ne se vaut pas. La portée, le contenu, l'ambition, le degré de réalisation de chacune des opérations fichées varient significativement. Certaines des brèves relèvent d'une logique de rupture (un nouveau sujet, un nouvel opérateur, une véritable innovation). Certaines relèvent d'une optique paramétrique d'adaptation, importante ou à la marge, des systèmes en place. Certaines brèves ne sont pas totalement neuves, en particulier en matière de politique familiale (domaine dans lequel la France se distingue par la densité de son intervention). Certaines présentent des propositions qui, dans le contexte hexagonal, seraient très majoritairement jugées souhaitables, d'autres inacceptables. Dans tous ces très courts textes, il y a des constats, des suggestions, ou des innovations de produit, de procédé ou d'organisation. De quoi largement faire son miel, disent les abeilles intellectuelles ou administratives qui butinent pour des idées.

Le choix de ces brèves tout comme leur classement, voire leur place dans telle ou telle rubrique, ne s'imposaient pas d'emblée.

¹. Songeons simplement un instant à ce célèbre rapport Beveridge, qui date de 1942, et qui n'aura été publié en français qu'en ... 2012. Et encore, en partie seulement. Cf. Beveridge W. (2012) *Rapport Beveridge*, Perrin (avec une préface de François Hollande).

². Voir les cent fiches du catalogue d'innovations, produit par Futuribles, avec la participation, d'ailleurs, de quelques-uns des rédacteurs de ce nouveau panorama de 300 fiches.
www.futuribles.com/pdf/PSDI/Cataloguedesinnovations2009.pdf

Feuilleter, puis étudier, ce recueil de fiches au format harmonisé permet toutefois d'atteindre des objectifs importants :

- apprendre, en découvrant des problèmes inédits et de nouveaux outils ;
- surprendre, en observant qu'il existe des positions et options originales ;
- se déprendre, en imaginant, à la lecture, les conditions d'une éventuelle transcription en France.

On se déprend aussi d'images sur les pays traversés au fil des pages. Les pays scandinaves ne sont pas aussi socio-démocrates, tolérants et égalitaires que ce que l'on entend dire à longueur de temps. Les États-Unis ne sont pas aussi libéraux (économiquement) et conservateurs (socialement) que ce qui est martelé. Les pays émergents (Inde et Brésil notamment) ne sont pas en reste en matière d'études et d'enquêtes sur leur situation actuelle et à venir, comme en matière d'idées, de dispositions et de produits, que pouvoirs publics et grandes entreprises privées aspirent à implanter et étendre.

Une partie des brèves surprennent peu, au sens où elles portent sur des thèmes connus et ne sauraient être érigées en primeurs, car il s'agit bien de très anciens sujets français (congé familial, vote familial). D'autres sont bien plus inattendues (par exemple avec les accents mis sur l'éducation financière ou la valorisation du sport). D'autres encore confirment le virage pris, un peu partout, par les politiques sociales vers des logiques de prévention, d'évaluation, d'investissement et d'efficacité, tout en étant toujours davantage rattachées à des préoccupations en termes d'ethnicisation³.

Nombre de ces fiches montrent l'irruption, d'aucuns diront l'intrusion, de nouveaux acteurs dans la sphère du social (des banques aux smartphones en passant, plus globalement, par l'argent, par exemple pour la rémunération des dirigeants associatifs). Certaines brèves sont des conséquences directes de la modernité technologique en marche (avec la mobilisation des TIC, mais aussi des jeux vidéo et des réseaux sociaux). Certaines pourraient avoir été découvertes en France (sur le vieillissement, les décohabitations difficiles, l'accompagnement du grand âge). D'autres sont bien plus inhabituelles (pour tout ce qui porte sur les prédispositions génétiques ou le Q.I.). Quelques-unes rappellent combien les collectivités territoriales et la règle d'urbanisme importent lorsqu'il s'agit de développer des programmes et équipements de bien-être. Il en va de la couverture des risques comme de la bonne coexistence des diverses populations (piétons et cyclistes, mais aussi individus et ménages d'origines communautaires variées). Tout ceci rappelle que l'objectif fondamental des politiques sociales, ici évoqué par brèves interposées, est ce bien-être que les rapports savants veulent mesurer, et que les habitants souhaitent vivre.

L'ensemble donne à voir sur les modèles sociaux, dans leurs essences propres, dans leurs capacités et contraintes nationales de transformations, mais également dans leurs dynamiques globales de convergences et divergences. L'importance accordée, à travers de nombreuses fiches, aux questions d'obésité, d'alimentation et d'éducation à la santé rappelle que dans un monde riche où pour la première fois dans l'histoire de l'humanité les aisés sont plus minces que les pauvres⁴, il faut certainement réviser les modalités et principes des politiques sanitaires et de lutte contre les inégalités. Que ce recueil de brèves

³. À ce sujet, si sensible en France, voir Schnapper D. (2007), *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, coll. « folio actuel ».

⁴. À ce sujet, voir Tabuteau D. (2008), *2025: l'odyssée de la Sécu*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.

puisse participer à ces prises de conscience des transformations en cours et à un rappel de la formidable inventivité du secteur social !

Ce recours aux brèves sociales, qui, comme celles de comptoir, captent l'ère du temps, ne vise certainement pas l'importation d'analyses et de méthodes ne correspondant pas aux spécificités françaises. Ces fiches ne contiennent pas de leçons à donner.

Les brèves sociales, telles que le département Questions sociales du Centre d'analyse stratégique les met à disposition, sont là pour stimuler.

Et s'il faut peut-être un peu de temps pour les digérer, on en ressort impatient d'une nouvelle livraison.

En visant l'édition chaque année d'un livret issu du repérage et de la quête de ces brèves, le Centre d'analyse stratégique s'oblige à un rendez-vous utile en 2013 pour la publication de son panorama 2012, et ensuite.

Introduction

Marie-Pierre Hamel
Sylvain Lemoine
Marie-Cécile Naves⁵

La crise qui frappe à des degrés divers l'ensemble des pays développés emporte deux conséquences principales pour les politiques sociales qui y sont menées. D'une part, elle renforce l'exigence d'efficience de la dépense sociale, les ressources publiques se faisant plus rares.

D'autre part, elle accélère la prise de conscience d'une nécessaire évolution de la couverture traditionnelle des risques sociaux, fondée sur leur réparation *a posteriori*. Cette tendance se traduit dans la logique d'investissement social, illustrée par les innovations en matière d'éducation mais également en matière de prévention, notamment en santé publique.

Ces deux effets se conjuguent dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, l'évolution des structures familiales et plus globalement l'attention croissante portée au « vivre-ensemble ».

La diversité des propositions, innovations et curiosités identifiées ici illustre la manière avec laquelle chaque pays s'empare de ces logiques, en fonction de sa culture, de son histoire, de l'état de ses finances publiques ou de préférences nationales. Quatre questions permettent de la mettre en évidence :

- Comment prévenir les risques et investir dans le social ?
- Comment adapter les politiques publiques à l'évolution des besoins sociaux ?
- Comment cibler sans stigmatiser ?
- Comment « faire mieux avec moins » ?

Par définition, le foisonnement de propositions, d'innovations et de réformes rassemblées dans ce recueil résiste à tout exercice rigoureux de classification. La présentation retenue ici vise avant tout à en faciliter la lecture.

1. Comment prévenir les risques et investir dans le social ?

Si les modèles sociaux occidentaux sont historiquement fondés sur le principe d'assurance des risques (la maladie, le chômage, la vieillesse), une attention croissante est portée à la logique de prévention. Au-delà de la traditionnelle promotion de la prévention en santé publique, il s'agit d'investir dans la petite enfance, l'éducation et le soutien aux parents pour prévenir la réalisation de risques futurs (perte d'employabilité, désaffiliation sociale, etc.). Les brèves de cette partie permettent d'illustrer la diversité des manifestations de cette logique qui est à l'œuvre.

⁵ Marie-Pierre HAMEL & Marie-Cécile NAVES sont chargées de mission au département Questions sociales, Centre d'analyse stratégique, Sylvain LEMOINE est chef de ce département.

En matière de santé, citons par exemple la première taxe, au Danemark, sur les produits contenant une forte proportion de matières grasses (21), le crédit d'impôt pour favoriser l'activité physique au Canada (17) ou le programme innovant d'autodiagnostic de troubles du comportement permettant de diagnostiquer précocement d'éventuelles pathologies mentales, en Allemagne (32).

En matière de soutien aux familles et de protection des enfants, on retiendra le projet helvète de « prévoyance familiale » permettant aux parents de réduire leur activité après la naissance d'un enfant (61), ou encore le programme québécois de lutte contre l'intimidation scolaire (71).

En matière d'éducation, on notera l'intérêt croissant porté à l'apprentissage de la langue des signes aux bébés au Canada (72), une étude démontrant les compétences que permet de développer le jeu vidéo « World of Warcraft » (91), ou encore le programme d'éducation financière lancé par la banque d'Israël sur facebook (87).

2. Comment adapter les politiques publiques à l'évolution des besoins sociaux ?

Le vieillissement de la population exerce un double effet sur les politiques sociales. D'une part, il requiert un accroissement de ressources publiques afin de financer les dépenses liées à la retraite et à la dépendance. D'autre part, il appelle de nouvelles réponses en termes de services, afin de permettre à tous de vivre mieux ensemble et plus longtemps.

Mais ce phénomène, partagé à des degrés divers par l'ensemble des pays développés, ne doit pas masquer d'autres transformations majeures, comme l'évolution des structures familiales. Ou d'autres aspirations, comme celles liées à l'amélioration du cadre de vie, fortement marquées par les préoccupations entourant notamment la question du logement. Les brèves de ce chapitre permettent d'illustrer la diversité des ajustements auxquels sont invités les modèles sociaux, dans le but de mieux prendre en compte cette évolution des besoins.

Concernant l'impact du vieillissement, on notera la réflexion allemande sur l'évolution des congés familiaux (125 et 126), les débats entourant la législation qui rend possible l'accueil, par les retraités danois, d'un jeune étranger au pair (129), ou encore le dispositif suisse d'aide au suicide permettant de contourner l'interdiction de l'euthanasie (139).

Concernant la prise en compte des transformations familiales, on découvrira grâce au cas britannique que la tendance générale à l'augmentation du taux de divortialité n'est pas univoque (145), mais aussi que le nombre de familles au sein desquelles plusieurs générations décident de vivre sous le même toit au Canada et aux États-Unis (151 et 152) est de plus en plus important, et qu'un débat entoure la proposition d'octroyer un bulletin de vote supplémentaire par enfant dans le canton de Zurich (149).

Concernant l'amélioration du cadre de vie, on relèvera les vifs débats entre piétons, cyclistes et automobilistes aux États-Unis comme au Danemark (158 et 159), la réglementation originale, au Brésil, visant à faire de Sao Paulo une ville propre de toute publicité (181), le programme de logements étudiant à bas prix dans des quartiers défavorisés en échange de bénévolat en Israël (169), ou encore les nuisances sonores occasionnées par les cloches en Suisse (180).

3. Comment cibler sans stigmatiser ?

Toutes les législations sociales des pays étudiés sont marquées par une logique croissante de ciblage : pour accroître l'efficacité des dispositifs ou maîtriser les dépenses d'une part, pour lutter contre les discriminations et assurer l'égalité réelle des droits d'autre part. Les brèves de cette partie illustrent ainsi les modalités des actions entreprises dans la gestion du pluralisme culturel et religieux, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et le développement des droits des couples de même sexe. Elles illustrent la grande variété des compromis nationaux, marqués à des degrés divers par une tradition universaliste ou différentialiste, et plus ou moins sensibles au risque de stigmatisation inhérent à la logique de ciblage. Il peut s'agir de compléter la logique de lutte contre les inégalités socio-économiques – et non de s'y substituer –, ou bien d'accorder une reconnaissance identitaire à certains groupes sociaux, les deux allant parfois de pair.

On remarquera par exemple un programme de lutte contre l'endettement destiné aux femmes en Suède (204), l'ouverture d'écoles réservées aux enfants afro-canadiens destinées à lutter contre l'échec scolaire de cette population (220) ou encore la possibilité qui s'ouvre aux homosexuels danois de se marier à l'église (251).

4. Comment « faire mieux avec moins » ?

L'ensemble des réformes et projets évoqués dans ce recueil s'inscrivent dans le contexte particulier de tension sur les finances sociales, auquel sont confrontés à des degrés divers l'ensemble des pays étudiés. Pour améliorer la réponse aux besoins sociaux, voire pour offrir de nouveaux services, trois dimensions de l'action publique font alors l'objet d'une attention particulière : la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, le développement de la logique d'évaluation et l'attention croissante portée à la lutte contre les fraudes et les abus. Les brèves contenues dans ce chapitre fournissent une illustration de la diversité des conséquences générées par l'action publique.

Concernant la promotion des technologies de l'information et de la communication, on retiendra les nouvelles modalités de recensement de la population italienne (260), les initiatives islandaise et helvète visant à associer les citoyens aux décisions (266 et 263) mais également, parce qu'elle est contre-intuitive, la prudence qui doit entourer les espérances d'économies potentielles de santé avec le dossier médical québécois (258).

Concernant le développement de la logique d'évaluation, on notera les débats entourant l'évaluation des professeurs aux États-Unis et au Royaume Uni (274 et 275), la demande de statistiques publiques de comparaison de performance scolaire en Suède (276), ou encore le lancement d'un programme ambitieux d'évaluation des médecines dites « complémentaires » (comme la médecine traditionnelle chinoise) en Suisse (294).

Concernant l'attention croissante portée à la lutte contre les fraudes et les abus, on remarquera la mise en place de « listes noires » en Suisse pour les mauvais payeurs de l'assurance maladie, une illustration de la difficulté à contrôler certaines législations avec un exemple original sur le bien-être animalier (292), mais également le site américain recensant les propriétaires se dérochant à leurs obligations, soutenu par la ville de New York (288). La recherche d'une meilleure efficacité se traduit enfin par un ensemble de mesures sectorielles. Les politiques de santé publique font ainsi l'objet d'un éclairage particulier.

Guide de lecture

La présentation adoptée pour ce recueil est la suivante :

- les 300 propositions, innovations et curiosités sociales sont regroupées selon une logique thématique ;
- chacune est conclue par la référence de la source (la rédaction s'excuse auprès du lecteur pour tout changement qui serait survenu depuis le bouclage)
- les encadrés « Publication » et « Évènement » mettent en évidence les parutions du département Questions sociales ou les manifestations qu'il a organisées, en lien avec les brèves (accès direct en cliquant sur le titre de l'encadré)
- les encadrés « Point de vue » sont rédigés par les chargés de mission du département Questions sociales, ou par des experts extérieurs au Centre d'analyse stratégique ;
- ce recueil a été élaboré à partir d'une publication mensuelle accessible sur www.strategie.gouv.fr / autres publications / panorama questions sociales

Afin d'alimenter les prochaines parutions,
toute suggestion de brève peut être transmise à
daniele.vidal@strategie.gouv.fr



Partie I

Comment prévenir les risques et investir dans le social ?

Nombreux sont les pays qui passent en revue leurs modèles sociaux à l'aune de leur capacité à favoriser « l'investissement social ». Selon ce principe, les dépenses consacrées à la petite enfance, à la jeunesse et à l'éducation permettent de prévenir des dépenses « réparatrices » futures. Dans cette perspective, les dépenses octroyées à la jeunesse ne représentent pas un coût, mais plutôt un investissement pour prévenir les maux futurs que constituent la perte de qualification professionnelle et le chômage ou encore, plus largement, la détérioration du lien social. On cherche ainsi à s'assurer du bien-être et du bon développement d'enfants qui passent aujourd'hui en moyenne plus de temps à l'extérieur de la maison qu'auprès de leurs parents. Il s'agit de faire en sorte que ces derniers puissent choisir librement de rester auprès de leurs jeunes enfants ou encore de les confier à des services de garde et d'éducation de qualité.

Dans tous les pays examinés, les préoccupations et les efforts portent ainsi sur l'amélioration de la qualité du système éducatif. On pense à la répartition des ressources pour venir en aide aux élèves qui en ont le plus besoin, à la diversification de l'offre éducative de façon à s'adapter à la demande, mais aussi à la prévention du décrochage et de la démotivation, ce qui passe notamment par l'utilisation de nouveaux outils pédagogiques, dont certains sont encore au stade de l'expérimentation.

Dans le champ de la santé, on note également une attention croissante portée à la prévention des troubles qui, une fois déclarés, seront coûteux pour le système de protection sociale et pour la société dans son ensemble. On pense aux maladies associées à la consommation d'alcool, de tabac, de drogue, mais encore aux conséquences d'une mauvaise alimentation ou du manque d'activité physique. Si l'on se fie aux données sur la consommation de psychotropes et d'antidépresseurs, de plus en plus de citoyens souffrent en outre de problèmes « émotionnels ». Comment prévenir ces maladies, mais aussi les troubles mentaux invalidants comme la dépression ou le stress, voire le suicide ? Comment, par ailleurs, lutter contre les inégalités d'accès aux soins ?

La difficulté consiste principalement à trouver le juste équilibre entre, d'un côté, l'accompagnement, l'information et la pédagogie, et, de l'autre, la coercition voire la répression de comportements trop risqués. La ligne de crête est parfois étroite : il s'agit de mieux connaître les comportements des citoyens pour identifier les risques, sans pour autant verser dans la normalisation des comportements.

I.1. La santé

► I.1.1. Drogue, alcool, tabac et autres addictions

 1. Au **Canada**, de nombreux chercheurs ont co-signé un article faisant état d'une chute de la mortalité par overdose de 35 % depuis l'ouverture d'*InSite* à Vancouver, un « site d'injection supervisée ». Le gouvernement de Stephen Harper s'est opposé à l'existence de tels sites, mais le plus haut tribunal du pays a rabroué le gouvernement en statuant que de refuser à la clinique *InSite* de Vancouver de poursuivre ses activités violait le droit à la vie garanti par la Charte canadienne. Au Québec, suite à cette décision, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, a donné son feu vert à l'implantation de sites d'injection supervisée pour toxicomanes. Le ministre prenait officiellement position pour la première fois depuis un jugement rendu par la Cour suprême le 30 septembre 2011 (projets des organismes « Cactus », à Montréal, et « Point de repères », à Québec).

Source : site d'information *Cyberpresse*, 12/10/2011

http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201110/12/01-4456296-sites-dinjection-supervisee-yves-bolduc-donne-son-feu-vert.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_les-plus-populaires-title_accueil_ECRAN1POS5

 2. Pour connaître les évolutions de la consommation de drogues dans la population, on s'en remet traditionnellement à des enquêtes par sondage. Ces enquêtes ne sont pas très fiables, en raison de phénomènes de sous-déclaration. Une autre méthode, prometteuse, vient d'être mise au point par des scientifiques **norvégiens**. Elle consiste à analyser les eaux usées d'une municipalité et à en tirer des enseignements sur l'usage de drogues dans la population de la ville. Cette méthode évite les biais propres aux enquêtes d'opinion. Mais des problèmes techniques demeurent : en cas de fonte brutale des neiges par exemple, les mesures doivent être re-calibrées pour tenir compte de la dilution des composants que l'on cherche à déceler.

Source : revue *Environmental Science and Technology*, n° 45/13, juillet 2011, p. 5676-82, et *quotidien International Business Times*, 20/06/11

<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/21648435>

<http://sanfrancisco.ibtimes.com/articles/165995/20110620/whole-cities-tested-for-drugs-scientists-norway-pocis.htm>

 3. Venue à l'origine des régions d'Amazonie frontalières de la Bolivie et du Pérou, on la trouve désormais dans tous les grands centres urbains du **Brésil** : l'oxi, un dérivé de la cocaïne, est considéré comme étant pire que le crack. Il s'agit d'un mélange invraisemblable, composé de cocaïne, d'un combustible comme du kérosène, de l'essence ou du fuel mélangé avec du permanganate de potassium ou de la chaux. Les malheureux qui fument ce mélange subissent une addiction immédiate, plus forte encore que le crack car l'effet est plus court. Les effets sont, sans surprise, lourds de conséquences : comportement altéré, problèmes rénaux, vomissements, diarrhées, amaigrissement et chute des dents, la mort pouvant survenir en moins de deux ans.

Source : quotidien *The Guardian*, 30/05/11

<http://www.guardian.co.uk/society/2011/may/30/oxi-crack-cocaine-south-america>

 **4.** En **Suisse**, une étude du Centre d'évaluation des choix technologiques (TA-SWISS) s'intéresse à la consommation de substances destinées à améliorer les performances cérébrales, appelées *enhancers*. En Allemagne, des données montrent que 5 % des personnes professionnellement actives prennent des médicaments délivrés sur ordonnance ou non, afin d'accroître leurs performances au travail. La Suisse ne disposant pas de telles données, TA-SWISS recommande aux autorités de mener une analyse de l'utilisation de ces produits, et d'envisager une régulation dans le cadre de la loi sur les produits thérapeutiques. En effet, si interdire la vente de ces produits risquerait d'être interprété comme une forme de paternalisme, TA-SWISS estime qu'il serait souhaitable d'établir clairement les risques et de s'assurer de la véracité de la publicité dont ils font l'objet.

Source : site du Centre d'évaluation des choix technologiques, 24/05/11
<http://www.ta-swiss.ch/fr/media/communiques/24052011/>

 **5.** L'OMS s'inquiète, dans son dernier rapport, de la consommation élevée d'alcool chez les jeunes **danois**. En moyenne, ces derniers consommeraient deux fois plus d'alcool que leurs voisins européens. L'OMS recommande donc de relever l'âge légal d'achat de boissons alcoolisées dont la teneur en alcool est inférieure à 16,5 % (la bière et le vin) de 16 ans à 18 ans. L'Organisation suggère également de relever la taxe sur les alcools.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 22/09/11

 **6.** D'après le *NHS Information Centre for Health and Social Care*, le centre national d'informations sur la santé du **Royaume-Uni**, le pourcentage, dans le pays, de jeunes âgés de 11 à 15 ans ayant consommé de l'alcool a baissé de 55 à 45 % entre 2009 et 2010. L'échantillon comptait près de 7 300 adolescents de 246 collèges. Seul un jeune sur 20 déclarait être un fumeur régulier. Les filles fumeraient davantage que les garçons. On note également une forte baisse dans la consommation de drogues. En 2001, 29 % des jeunes interrogés déclaraient prendre de la drogue (surtout le cannabis) ; en 2010, ils n'étaient plus que 18 %. D'après le *NHS Information Centre*, l'enquête est satisfaisante parce qu'elle montre une baisse des comportements à risques (alcool, drogues et toxicomanie) et une tolérance moindre à leur égard de la part des jeunes.

Sources : site de la BBC, 28/07/11 et rapport « Smoking, Drinking and Drug Use among Young People in England in 2010, NHS Information Centre, 2011
<http://www.bbc.co.uk/news/health-14323667>
http://www.ic.nhs.uk/webfiles/publications/003_Health_Lifestyles/Smoking%20drinking%20drug%20use%202010/Smoking_drinking_and_drug_use_among_young_people_in_England_2010_Full_report.pdf

 **7.** Les adolescents **suédois** boivent moins d'alcool aujourd'hui qu'il y a dix ans. C'est le résultat mis en évidence dans un rapport récent du Conseil suédois pour l'information sur l'alcool et les autres drogues (*Centralförbundet för alkohol- och narkotikaupplysning – CAN*). Le pourcentage d'adolescents de 15 ans ayant essayé l'alcool au cours de l'année est tombé à 55 %, contre 77 % il y a seulement 10 ans. La consommation de tabac est également en décroissance. Un point important révélé dans le rapport est que la baisse de la consommation d'alcool chez les filles est moins forte que chez les garçons. Certains interprètent ce résultat comme une conséquence de la nouvelle culture jeune, liée en particulier aux jeux vidéo, où le fait d'être vif et rapide est important. Or les garçons jouent davantage aux jeux vidéo que les filles.

Source : quotidien *The Local*, 5/07/11
<http://www.thelocal.se/34748/20110705/>

 **8.** Aux **États-Unis**, de plus en plus d'employeurs, d'assureurs et d'experts politiques prônent la mise en place d'un système permettant aux entreprises de prendre à leur charge, en totalité ou en partie, les frais médicaux de leurs employés relatifs à la prévention sanitaire (arrêt du tabac, dépistage des cancers, perte de poids, etc.). En 2008, un sondage montrait que 19 % des entreprises de plus de 500 employés étaient prêtes à le faire. Cette « *value-based insurance* » est incluse dans le projet de réforme de la santé d'Obama, même si l'éventuelle baisse des coûts de santé à long terme qui en résulterait reste aujourd'hui impossible à évaluer. Pourraient s'y adjoindre des systèmes de *coaching* en entreprise pour inciter les employés à utiliser ces dispositifs, car il semble que la gratuité ne suffise pas. Cela pourrait néanmoins également devenir obligatoire pour les employés, sous peine de sanctions ou de contre-incitations financières.

Sources : revue *Health Affairs* et quotidien *The Washington Post*, 29/11/10

<http://www.healthaffairs.org/>

<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2010/11/29/AR2010112904751.html>

Publication
département Questions sociales

« Vaut-il toujours mieux prévenir que guérir ? »

La *Note de veille* n°167, parue en mars 2010, répond à cette question en proposant des arguments pour une prévention plus ciblée. En effet, si la France jouit d'indicateurs généraux d'état de santé globalement positifs, deux problèmes persistent : la mortalité prématurée est parmi les plus élevées de l'Union européenne et les inégalités de santé entre catégories sociales sont importantes. Face à ces difficultés, la prévention est souvent présentée comme une réponse à la fois universelle (elle serait efficace pour l'ensemble des individus) et peu coûteuse (elle permettrait même de faire des économies). En réalité, la prévention peut certes permettre d'améliorer à coût raisonnable la santé des populations, mais à condition de sélectionner les stratégies les plus efficaces, à savoir celles qui ciblent au plus près les groupes à risque.

 **9.** L'omniprésente consommation de tabac en **Chine** a conduit à des taux élevés de cancer des poumons et d'autres maladies. L'OMS estime que dans ce pays, deux millions de personnes vont décéder d'ici 2020 de maladies liées à la consommation du tabac. Ainsi, sans doute pour séduire la génération future, des compagnies de tabac du pays financent désormais des écoles primaires. Les écoles portent souvent les noms de marques de cigarettes chinoises placés au-dessus des portails d'entrée, tels que Zhongnanhai ou Liqun. Dans certains cas, on trouve des slogans dans les espaces de jeux « Travailler dur génère du talent – le tabac vous aide à devenir talentueux » (*Sichuan Tobacco Hope Primary School*). Il y a aujourd'hui 16 millions de fumeurs de moins de 15 ans en Chine, soit 6,3 % de cette tranche d'âge.

Source : site d'information *China Digital Times*, 22/09/11

<http://chinadigitaltimes.net/2011/09/china-tobacco-funding-primary-schools/>

 **10.** Selon une étude publiée récemment au **Canada** par des chercheurs de l'Université Concordia, les taxes sur les cigarettes adoptées par les gouvernements pour encourager les citoyens n'incitent pas tous les fumeurs à rompre avec leur habitude. À long terme, seuls les plus précaires et les représentants de la classe moyenne ont tendance à arrêter de fumer quand il y a majoration des taxes sur le tabac. En revanche, une telle mesure ne suffit pas à convaincre les fumeurs âgés de 25 à 44 ans ou figurant parmi les plus nantis. Ainsi, une hausse de 10 % du paquet de cigarettes sous forme de taxes entraîne une diminution d'environ 2,3 % du tabagisme.

Source : revue *Canada International Journal of Environmental Research and Public Health*, 8(5), 2011, p. 1583-1600.

 **11.** Aux **États-Unis**, la *US Food and Drug Administration* étudie actuellement la possibilité d'interdire la vente et la distribution de cigarettes mentholées dans le pays. Ce type de cigarettes est considéré comme le plus fumé et le plus addictif. Les publics les plus concernés sont les jeunes, les Noirs et les Hispaniques, mais aussi les gays et les transsexuels, lesquels fumeraient en moyenne deux fois plus que la population générale, et préférentiellement des menthols. Le think tank *Center for American Progress* plaide pour que les habitudes « tabacologiques » de ces groupes de populations soient étudiées spécifiquement. Plus généralement, la consommation de tabac, notamment mentholé, est, aux États-Unis, un indicateur fort du fossé sanitaire entre les riches et les pauvres.

Source : site du think tank *Center for American Progress*, 12/05/11
http://www.americanprogress.org/issues/2011/05/menthol_ban.html

 **12.** En juillet 2011, l'Organisation mondiale de la santé a publié un rapport qui corrobore les conclusions de la *Food and Drug Administration* **américaine** concernant les avertissements sur les paquets de cigarettes : leur grande taille et la radicalité de leurs messages seraient dissuasifs pour les fumeurs. Ainsi, neuf nouvelles images et textes seront mis en place en 2012 ; ils couvriront au moins 20 % de la partie publicitaire, ainsi que la moitié supérieure de l'avant et de l'arrière des paquets.

Sources : quotidien *The New York Times*, 8/07/11 et 21/06/11
<http://www.nytimes.com/2011/07/09/opinion/09sat4.html?scp=1&sq=perils%20of%20smoking&st=cse>
<http://www.nytimes.com/2011/06/22/health/policy/22smoke.html>

Publication département Questions sociales

« Nouvelles approches de la prévention en santé publique »

En matière de prévention sanitaire, les campagnes d'information et de communication destinées au grand public permettent souvent d'éveiller les consciences mais elles peinent à modifier les comportements à risque. Le rapport paru en mars 2010 s'intéresse aux apports des sciences comportementales et des neurosciences cognitives dans le but d'optimiser les stratégies de prévention. Ainsi faire appel à la raison, la peur, la surprise, la responsabilité, le plaisir ou le dégoût n'a pas la même efficacité selon que l'on s'adresse à des jeunes ou des personnes âgées, des fumeurs ou des personnes en surpoids. En étudiant le fonctionnement cérébral du consommateur conjointement aux travaux sur son comportement, il est possible de mieux comprendre comment un individu réagit à un message ou une image utilisé dans le cadre d'une campagne de prévention.

 **13.** En **Italie**, les femmes parient de plus en plus. Aujourd'hui, elles représentent un tiers des 1 200 000 « joueurs pathologiques », selon l'association Hasard et nouvelles dépendances (*Azzardo e nuove dipendenze* – AND). Par voie de conséquence, elles fréquentent désormais également davantage les centres de désintoxication. Le profil de ces joueuses varie. Généralement âgées de 30 à 60 ans et plus, elles ont le plus souvent un niveau d'éducation moyen, voire faible, même si les parieuses compulsives ne manquent pas parmi les classes sociales plus aisées et plus instruites. Ce phénomène touche aussi bien les mères au foyer que les femmes actives, mais il concerne tout particulièrement les retraitées. Cette tendance sociétale serait notamment liée à un marketing dorénavant ciblé autant sur les femmes que sur les hommes. Ainsi, les entreprises de ce secteur développent de nouvelles stratégies de vente, transformant les salles de jeu et s'implantant dans des lieux plus proches des clientes afin de leur ouvrir le monde traditionnellement plus masculin du jeu et des paris.

Source : site d'information *L'Espresso*, 2/09/11

<http://espresso.repubblica.it/dettaglio/sorpresa-lazzardo-e-donna/2159698/13>

► I.1.2. Obésité, hygiène alimentaire, maladies métaboliques et infectieuses

 **14.** Au **Royaume-Uni**, le risque de développer un cancer à l'âge de 50 ans a augmenté de près de 20 % en une génération. Parmi les hommes et les femmes âgés de 40 à 59 ans, le nombre de personnes atteintes d'un cancer est passé de 44 000 en 1979 à 61 000 en 2008. Cependant, l'institut *Cancer Research UK* relativise les conclusions que l'on pourrait tirer de ces chiffres : les augmentations constatées sont en grande partie dues à l'introduction de diagnostics plus précoces. Par ailleurs, les chances de survie à 10 ans après un cancer ont doublé et concernent près de la moitié des cas. Du reste, plus le diagnostic est précoce, plus les chances de rémission sont élevées.

Source : quotidien *The Independent*, 18/07/11

<http://www.independent.co.uk/life-style/health-and-families/health-news/why-rising-cancer-rates-among-over45s-are-not-all-bad-news-2315549.html>

Point de vue

Vanessa Wisnia-Weill, chargée de mission
département Questions sociales



L'évolution de l'espérance de vie dans les pays occidentaux

Cette brève sur l'augmentation des cancers souligne les biais attachés à l'introduction de diagnostic plus précoces. Toutefois, cela nous rappelle qu'à côté des scénarios d'augmentation de l'espérance de vie généralement adoptés dans les prévisions de croissance et pour évaluer les financements des retraites (voir, par exemple, les projections de population à horizon 2060 de l'INSEE publiées en octobre 2010), d'autres scénarios plus contrastés – et critiqués – existent. En particulier, la prise en compte du développement de l'obésité, d'une dégradation des conditions de travail ou des nuisances environnementales sont de nature à les alimenter. Ces éléments rejoignent les stagnations observées aux États-Unis (voir Crimmins E. M. et Beltrán-Sánchez H. (2010), *Mortality and Morbidity Trends: Is there Compression of Morbidity?*; voir aussi le blog de Jean Galdrey sur *Alternatives Economiques*).

 **15.** Si de récents sondages montrent qu'en **Suisse**, la population fait de plus en plus de sport, un quart des individus sont toutefois complètement inactifs. Une nouvelle loi sur « l'encouragement au sport » va donc être prochainement adoptée par le Parlement fédéral. Cette loi vise notamment à « faire bouger » les jeunes pour réduire leur obésité croissante. Elle prévoit que les enfants puissent participer dès 5 ans au lieu de 10 au programme « Jeunesse+Sport » (J+S) qui offre aux élèves des cours facultatifs. Il faut savoir que le système suisse donne la priorité à l'initiative privée, aux fédérations et aux clubs. La Confédération, et avant tout les cantons et les communes, sont chargés de mettre à disposition de la population des installations et de définir des conditions-cadres, notamment en matière de sport à l'école.

Source : site de l'Assemblée fédérale de la confédération suisse
www.admin.ch ; <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2011/4543.pdf>

Publication
département Questions sociales

**« Comment inciter le plus grand nombre à pratiquer
un sport ou une activité physique ? »**

L'incitation à la pratique régulière d'un sport ou d'une activité physique est au cœur des préoccupations de l'ensemble des pays développés car elle renvoie à des enjeux majeurs de santé, de bien-être (notamment au travail) et de lien social. En 2009, 40 % des Européens (48 % des Français) de plus de 15 ans déclaraient faire du sport au moins une fois par semaine. Or des différences existent, dans la population, en fonction du revenu, de l'âge, du genre et du territoire d'habitation. Dès lors, les pouvoirs publics doivent veiller à ce que l'offre en matière d'infrastructures soit adaptée à la pratique de masse non compétitive, et mettre en place des incitations efficaces pour tous les publics. L'entreprise est également fortement concernée. Ces sujets ont été développés dans *La Note d'analyse n°217*, parue en avril 2011.

 **16.** Le gouvernement **israélien** devrait adopter un plan de moyen terme pour encourager la prévention par le sport et les styles de vie « sains », en complémentarité des approches de santé publique fondées sur le soin. Le plan devrait encourager l'exercice physique, diffuser des bonnes pratiques d'alimentation, restreindre la publicité à la télévision et la vente dans les établissements scolaires des aliments peu sains à destination des mineurs. Des mesures pour réduire les écarts dus aux revenus en matière d'alimentation saine seront aussi promues. Globalement, il s'agit de lutter contre la diffusion de l'obésité (15 % d'obèses et 37 % d'Israéliens en surpoids parmi les plus de 18 ans) et des maladies cardio-vasculaires, suivant les recommandations de l'OCDE. Des associations d'usagers accueillent positivement ce plan mais soulignent qu'il ne doit pas venir amputer les budgets consacrés aux soins traditionnels.

Source : *The Jerusalem Post*, 28/11/11
<http://www.jpost.com/Health/Article.aspx?id=247220>

 **17.** Au **Canada**, alors qu'un crédit d'impôt pour les dispositifs d'incitation à l'activité physique des enfants existe depuis 2007, Stephen Harper, le chef du parti conservateur, a promis de créer un crédit d'impôt pour l'activité physique des adultes s'il est toujours au pouvoir en 2016. En ce qui concerne les enfants, pour avoir droit au maximum annuel de 150 dollars canadiens, une famille devra consacrer au moins 1 000 dollars canadiens à l'activité physique dans l'année. Ce projet est critiqué parce qu'il pourrait surtout profiter aux familles aisées qui ont les moyens d'y consacrent des sommes élevées.

Source : ministère fédéral de la Santé du Canada

<http://www.hc-sc.gc.ca/>

 **18.** En **Suisse**, d'après une étude de la fondation Promotion Santé, un enfant sur cinq est en surpoids, ce qui place la Confédération dans la moyenne des pays européens. L'augmentation constante de ce chiffre a amené le département de l'Instruction publique de Genève et le service Santé de la jeunesse à développer des camps intitulés « Surpoids ? Fourchette et baskets », qui sont des colonies de vacances pour enfants en surcharge pondérale. Ouverts aux jeunes de 8 à 12 ans, ils leur offrent les services d'experts afin de leur apporter une éducation alimentaire et une bonne hygiène de vie. Ces colonies répondent à un besoin d'autant plus important que beaucoup d'enfants en surpoids ne veulent pas aller dans les colonies traditionnelles par peur du regard des autres ou de ne pouvoir suivre le rythme des activités. Dans les autres cantons romands, seuls des organismes privés proposent de tels dispositifs.

Sources : sites de la fondation Promotion Santé et département de l'Instruction publique de Genève, 7/09/11 et du département de l'Instruction publique de Genève

<http://www.gesundheitsfoerderung.ch/?lang=f;>

<http://www.geneve.ch/dip/>

Point de vue

Julian Jappert, directeur
Sylvain Landa, directeur adjoint
Think tank « Sport et Citoyenneté »

Le sport, outil de la citoyenneté ?

Si une conscience collective se fait jour sur le sujet, le défi du Comité scientifique du think tank « Sport et citoyenneté » est d'approfondir la réflexion pour que la société tout entière considère le sport comme une nécessité vitale, entre autres concernant les bienfaits pour la santé. Sans naïveté et sans omettre les risques d'une pratique sportive excessive et non contrôlée, nous avons pu mesurer l'ampleur des bénéfices du sport. Mettre en exergue des bonnes pratiques, comme celle des autorités de Genève pour les enfants de huit à douze ans, permet de renforcer nos arguments et de créer des partenariats et des réseaux pour générer des projets qui viendront enrichir des actions déjà existantes. Nous espérons surtout que, pour mettre ces bienfaits du sport sur la santé au cœur des enjeux politiques et médiatiques à venir, chaque sportif professionnel ou amateur pourra s'approprier la devise « *mens sana in corpore sano* ». Tout cela dans l'optique de contribuer au bien-être physique et mental de notre société et des citoyens (cf., *Sport et Citoyenneté*, mars 2008, numéro spécial sur le sport et la santé). Un schéma éclairant place l'individu équilibré, le citoyen épanoui et engagé au centre de quatre cercles symbolisant une vie active dans quatre thématiques : la vie spirituelle, sociale, psychique et physique. L'activité physique et sportive (le cercle physique) apparaît comme un élément essentiel de cet équilibre.

 **19.** Aux **États-Unis**, le maire de New York, M. Bloomberg, souhaite réduire l'obésité et le diabète de ses administrés en interdisant l'utilisation de bons d'alimentation (*food stamps*) pour l'achat de boissons sucrées. Ces bons sont distribués aux plus démunis, par ailleurs proportionnellement davantage touchés par les maladies métaboliques que le reste de la population. Il a déclenché la colère des industries et des lobbies agroalimentaires, qui y voient une mesure paternaliste et redoutent un effet en chaîne. De son côté, l'administration new-yorkaise estime que 75 millions de dollars, sur les 135 distribués chaque année sous la forme de bons dans la métropole, sont dépensés dans l'achat de sodas. Leur vente est du reste déjà interdite par l'État fédéral dans les cantines des écoles de l'ensemble du pays.

Sources : site de la ville de New York et quotidien *The New York Times*, 29/04/11
www.nyc.gov
<http://www.nytimes.com/2011/04/30/us/politics/30food.html>

 **20.** Au **Canada**, le directeur d'une unité de réflexion sur les stratégies d'innovation en matière de santé au *Massey College* de l'université de Toronto propose de mettre en place des *Healthy living vouchers* (HLV). Il s'agirait de bons monétaires alloués annuellement pour des dépenses (non médicales) permettant de vivre « en meilleure santé », dont les composantes seraient définies par un individu et son médecin traitant (*primary care provider*). Cette idée a comme point de départ l'échec des campagnes actuelles pour la promotion de l'activité physique ou d'une alimentation saine.

Source : livre de Neil Seeman et Patrick Luciani, *XXL. Obesity and the Limits of Shame*, Presses universitaires de Toronto, 2011
<http://www.amazon.com/XXL-Obesity-Limits-Management-Administration/dp/0772786283>

Point de vue

Jean-Philippe Vinquant
Secrétaire général
Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM)

Les *healthy living vouchers*, une solution d'avenir ?

Les réflexions de nos amis canadiens participent du retour sur le devant de la scène, depuis quelques années, des déterminants primaires de la santé : environnement et logement, alimentation, activité physique. De façon croissante, les experts et décideurs en matière de santé publique considèrent que l'action sur les comportements est un levier majeur de l'amélioration de l'état de santé des populations. Cette évolution doit conduire les stratèges des systèmes publics de santé ou d'assurance maladie à une plus grande humilité – les prestations de soins préventifs ou curatifs ne sont pas forcément l'alpha et l'oméga d'une politique nationale de santé publique. Mais elle peut également les soulager d'une partie de la pression qui pèse sur eux : une grande partie des réponses aux problèmes de santé publique sont à trouver en dehors du système de soins. De façon croissante, on verra fleurir des dispositifs mariant littéralement la carotte (« bio » de préférence, subventionnée par exemple pour les ménages modestes par la création de « chèques fruits et légumes ») et le bâton, sous la forme de taxes sur les produits gras ou sucrés, comme celle qui a été créée par la loi de finances pour 2012.

 **21.** Plusieurs chaînes de restauration rapide ont conclu un accord avec le gouvernement **britannique** pour indiquer aux consommateurs le nombre de calories qu'ils ingèrent en fonction des menus choisis. Cet accord reposant entièrement sur le volontariat est très récent au Royaume-Uni – il date de septembre 2010 –, alors que de telles dispositions existent depuis 2007 aux États-Unis. Néanmoins, d'après une étude conduite à l'heure du déjeuner dans 11 chaînes de restauration rapide, seule une minorité de personnes (une sur six) modifierait son comportement en fonction des indications caloriques des aliments. Selon cette même étude, les personnes qui choisissent des menus moins caloriques reconnaissent l'influence qu'a eue l'information diffusée par la chaîne de restauration rapide.

Sources : quotidien *The Guardian*, 26/07/11

<http://www.guardian.co.uk/lifeandstyle/2011/jul/26/fast-food-study-calories-labelling>

<http://www.bmj.com/content/343/bmj.d4464>

Publication

département Questions sociales

« Lutte contre l'obésité : repenser les stratégies préventives en matière d'information et d'éducation »

Si la France fait encore partie des pays de l'OCDE les moins concernés par le problème de l'obésité, celui-ci s'accroît depuis une vingtaine d'années. S'élevant à 14,5 % aujourd'hui pour les adultes, le taux de prévalence de l'obésité pourrait atteindre, selon un scénario tendanciel, 22 % d'ici à 2025. Face à l'ampleur des coûts et à la multiplicité des risques que fait peser l'obésité, les stratégies préventives en matière d'information et d'éducation gagneraient à être améliorées. *La Note d'analyse* n°166, parue en mars 2010, s'attache à montrer comment de nouvelles connaissances scientifiques peuvent contribuer à remodeler les messages sanitaires pour en optimiser la clarté et favoriser des changements comportementaux. Qu'il s'agisse des bandeaux sanitaires apposés au bas des publicités, des informations nutritionnelles sur les emballages, de la promotion de l'activité physique ou des supports éducatifs à l'attention des enfants, les différents aspects des stratégies de communication peuvent bénéficier des apports des neurosciences comportementales.

 **22.** Au Danemark, une taxe sur les matières grasses a été instaurée à l'automne 2011. C'est le premier pays à mettre en place une telle mesure. Elle s'applique aux aliments contenant une forte proportion de graisses saturées (plus de 2,3 %). Ses opposants mettent en doute son effet réel sur la santé et font valoir qu'elle touchera davantage les plus modestes. Certains scientifiques souhaitent par ailleurs qu'un dispositif semblable s'applique aux produits riches en sucres rapides. La taxe ne semble pas encore changer les habitudes de consommation : selon un sondage, les deux tiers des personnes interrogées estiment que le montant de la taxe est trop faible pour les inciter à changer leurs habitudes. Selon le Conseil danois de l'agriculture et de l'alimentation, une association de professionnels du secteur, la taxe coûte à une famille danoise, avec deux enfants, environ 1 000 couronnes danoises par an (135 euros). Pour les deux tiers des personnes interrogées, le gouvernement ferait mieux de supprimer la TVA sur les aliments sains et de l'augmenter sur ceux qui contiennent trop de sucre ou de graisse. La TVA est de 25 % au Danemark pour la plupart des biens de consommation.

Sources : site du ministère danois de la Santé, site de la BBC, 1/10/11, quotidien *The Copenhagen Post*, 28/12/10 et site d'information *Xinhua News*

<http://www.im.dk/English.aspx>

<http://www.bbc.co.uk/news/world-europe-15137948>

<http://www.cphpost.dk/business/business/50733-fat-tax-will-hit-poor-hardest-chamber-warns.html>

http://news.xinhuanet.com/english2010/health/2011-11/23/c_122326655.htm

 **23.** Aux États-Unis, un livre récemment paru et intitulé « Maggie fait un régime » (*Maggies Goes on a Diet*, Aloha Publishers, 2011) relance le débat sur les troubles de l'alimentation et de l'image de soi chez les enfants et les adolescents. L'héroïne, âgée de 14 ans, est en surpoids et malheureuse. Après un régime réussi, elle devient une collégienne « populaire ». L'auteur, Paul Kramer, explique avoir voulu délivrer un message sanitaire aux enfants sur la nécessité d'avoir une alimentation équilibrée et de pratiquer une activité physique. Il s'est néanmoins attiré les foudres d'experts (médecins, psychologues), qui l'accusent de brouiller le message. Selon eux, dire aux enfants qu'être mince implique d'être aimé(e) des autres, et inversement, se révèle dangereux, car cela peut entraîner dépression et anorexie. Selon le *Council on Size and Weight Discrimination*, 50 % des petites filles de neuf ans ont déjà fait un régime (le taux monte à 80 % chez celles âgées de dix ans et à 90 % chez les collégiennes et lycéennes). Le phénomène des troubles alimentaires chez les jeunes s'avèrerait finalement aussi préoccupant que celui de l'obésité dont il peut être le corollaire.

Source : quotidien *The Washington Post*, 30/08/11

http://www.washingtonpost.com/blogs/on-parenting/post/should-girls-be-dieting/2011/08/28/gIQA6mInJ_blog.html

Point de vue

Anne Sophie Joly
Présidente

Collectif national des associations d'obèses

Les personnes en surpoids toujours trop stigmatisées

Tout un chacun porte une attention particulière à sa représentativité dans la société. Et cette tendance est accentuée par les images diffusées par les médias : les personnes sont « formatées » et incitées à miser sur leur apparence physique, car c'est la première chose que nous voyons et donc le premier ressenti que nous avons. Mais il est loin d'être la totalité de l'individu. Certains sont prêts à mettre leur vie en danger pour ressembler à une image fautive, irréaliste et retouchée, loin de la réalité et de l'authenticité. Ce phénomène traverse les générations et touche toutes les femmes, de la petite fille à la femme mûre. Par exemple, certains magazines destinés aux femmes de 45 ans et plus choisissent de mettre en « une » des jeunes filles retouchées par ordinateur. Dès lors, au détriment de leur santé, autrement dit de leur capital indispensable à la vie, elles essaient des propositions mercantiles dites « miraculeuses ». Le seul résultat obtenu est de creuser un peu plus leur mal être physique et mental. Et pour quel résultat... Avoir tout, tout de suite, sans effort, ni implications. La solution dite miracle, qui ne permet aucune remise en cause de son propre comportement personnel et familial. Nous nous mettons de plus en plus à une alimentation saine et « bio », alors qu'*a contrario*, nous sommes moins authentiques et toujours plus conditionnés par des images que renvoie la société. Faisons avec ce que Mère Nature nous a donné, arrêtons de vouloir ressembler à tout le monde et prenons soin, plutôt, d'être « bien dans nos baskets », en étant acteur de notre santé.

 **24.** Une étude réalisée par la *Schools Health Education Unit* révèle qu'au **Royaume-Uni**, 38 % des filles âgées de 10 ans sont mécontentes de leur poids. La proportion augmente au fil de l'âge. De plus, seules 32 % des filles de 10 ans n'évoquent pas de problème à ce sujet. Les chiffres ne sont pas aussi impressionnants pour les garçons mais ils sont tout de même 31%, chez les 6-10 ans, à déclarer vouloir perdre du poids. Cette étude, qui s'appuie sur des données collectées auprès de 83 000 enfants âgés de 6, 8 et 10 ans au Royaume-Uni, indique qu'un tiers des filles de 10 ans n'avait rien mangé au petit-déjeuner le jour de l'enquête. Parmi celles-ci, un quart a admis avoir aussi sauté le déjeuner la veille. L'étude montre également que, plus les enfants avancent en âge, moins ils mangent de fruits et de légumes. En moyenne, 41 % des garçons (et 31 % des filles) déclarent ne pas manger de fruits frais, de salade ou de légumes « la plupart du temps ». L'étude montre enfin que l'activité sportive des filles a tendance à décliner avec l'âge : à 6 ans, 70 % font du sport trois fois par semaine, contre 46 % à 10 ans.

Source : quotidien *The Telegraph*, 30/10/11

http://www.telegraph.co.uk/health/children_shealth/8857345/Teenage-girls-skip-meals-amid-weight-concerns-report-shows.html

 **25.** Le géant de l'alimentaire Kellogg's souhaite ajouter des vitamines D dans ses céréales, afin de lutter contre le rachitisme des enfants au **Royaume-Uni**. Cette volonté – qui devrait être mise en place d'ici fin 2012 – s'inscrit dans un programme plus large de prévention en santé publique. Une étude menée par Kellogg's indique que 82 % des nutritionnistes spécialisés en pédiatrie ont constaté une augmentation des cas de rachitisme chez les jeunes enfants dans les cinq dernières années, la moitié d'entre eux ayant été diagnostiqués depuis 2010. Le nombre d'enfants de moins de 10 ans admis à l'hôpital pour rachitisme aurait par ailleurs augmenté de 140 % entre 2001 et 2008. Les déficits en vitamine des enfants pourraient s'expliquer par le fait qu'ils passent davantage de temps aujourd'hui à l'intérieur des maisons, devant la télévision ou les jeux vidéo. Les nutritionnistes saluent l'initiative de Kellogg's.

Source : quotidien *The Telegraph*, 28/10/11

<http://www.telegraph.co.uk/health/healthnews/8854634/Kelloggs-adds-vitamin-D-to-cereal-to-fight-rickets.html>

 **26.** Pour réduire l'absentéisme scolaire, exigez des enfants qu'ils se lavent les mains ! C'est la recommandation de chercheurs **danois** qui ont observé, dans le cadre d'une expérience contrôlée, que les enfants à qui l'on demandait de se laver les mains trois fois par jour manquaient moins souvent l'école (26 % de jours d'absentéisme en moins) et étaient moins souvent malades (22 % de moins) que ceux auxquels on ne demandait rien.

Source : site d'information Abclocal, 26/08/11

<http://abclocal.go.com/wls/story?section=news/health&id=8328453>

 **27.** Faut-il ou non lancer une campagne d'information sur la vaccination contre la grippe ? Le ministère de la Santé **britannique** a considéré qu'il était plus efficace de demander aux généralistes d'identifier parmi leurs patients ceux qui avaient le plus de risques de contracter le virus. En 2010, le ministre, Andrew Lansley, avait déjà défendu une telle décision, au grand dam des organisations de médecins. Ces dernières rappellent que durant l'hiver 2010 ce sont plus de 600 personnes qui sont décédées de la grippe et que des centaines d'autres ont encombré les hôpitaux. La campagne d'information, à leurs yeux, plus de chance de toucher un vaste public, et donc de prévenir la diffusion du virus.

Source : quotidien *The Guardian*, 15/09/11

www.guardian.co.uk/politics/2011/sep/15/doctors-furious-free-flu-jabs?INTCMP=SRCH

 **28.** Un débat oppose actuellement, en **Israël**, les défenseurs de la « dé-privatisation » totale de la médecine scolaire et les partisans des contrats déléguant une fonction anciennement assumée par les services publics. La médecine scolaire a été privatisée dans le pays il y a quelques années. De nombreux rapports, y compris émanant des organes de contrôle de l'État, évaluent aujourd'hui négativement cette privatisation. Selon les experts, le service de base de vaccination dans les écoles n'est plus assuré, tandis que les actions complémentaires de prévention disparaissent. En outre, les économies budgétaires annoncées seraient moindres que prévu, notamment du fait des coûts d'intermédiation et des emplois indirects. Une expérimentation de renationalisation des services de médecine scolaire sera menée dans une région et pourrait ensuite être étendue au reste du pays.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 23/11/11

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=246633>

► I.1.3. Troubles mentaux, dépression, suicide

 **29.** Au **Royaume-Uni**, 400 chercheurs spécialistes ont signé un plaidoyer dans la revue *Nature* pour soutenir les actions de prévention et de dépistage des troubles de la santé mentale. Ils estiment que ces troubles sont insuffisamment repérés au Royaume-Uni, à la différence d'autres pathologies comme le diabète ou les maladies cardiaques.

Source : revue *Nature*, n° 475, 07/11, p. 27-30

<http://www.nature.com/nature/journal/v475/n7354/full/475027a.html>

Point de vue

Sarah Sauneron, chargée de mission
département Questions sociales



Les enjeux sociétaux de la santé mentale

Selon l'OCDE, la santé mentale doit être le « nouveau défi prioritaire pour le marché du travail ». En effet, dans son rapport « Mal être au travail ? Mythes et réalités sur la santé mentale au travail » publié en décembre 2011, l'organisation internationale conclut que la précarisation croissante des emplois et l'augmentation actuelle des pressions au travail pourraient entraîner une aggravation des problèmes de santé mentale dans les années à venir. En effet, on constate un développement sans précédent des pathologies dites « de la modernité » (stress, détresse psychologique, dépression, suicide), notamment chez les salariés. L'Organisation internationale du travail évalue entre 3 % et 4 % du produit intérieur brut des États de l'Union Européenne, les coûts directs et indirects de la mauvaise santé mentale pour les individus concernés, les employeurs et la société (perte de productivité et absentéisme). En synthétisant des études menées dans plusieurs pays, l'OCDE estime elle qu'une demande de pension d'invalidité sur trois, et dans certains pays une sur deux, est motivée par des problèmes mentaux. Ces données justifient pleinement la mise en place d'une stratégie de santé publique en santé mentale ambitieuse qui combine le dépistage et la prévention des troubles à des politiques de promotion du bien-être.

 **30.** En **Suisse**, une récente étude détaille les problèmes de santé des détenus d'une prison préventive. Près de 58 % souffriraient de différents problèmes médicaux, 40 % seraient consommateurs d'au moins une drogue illégale et 16 % présenteraient des troubles mentaux. Les chercheurs soulignent que comparative ment à la population générale, la prévalence de la tuberculose, de l'hépatite C et de l'usage d'héroïne est plus de dix fois supérieure chez les prisonniers. La nationalité des détenus pourrait être un critère incitant à un dépistage des maladies infectieuses plus poussé. Ainsi, chez les Géorgiens, le taux d'hépatite C atteint 20,8 %, contre 5,7 % en moyenne dans la prison et 0,7 % dans la population générale. Pour les auteurs, l'emprisonnement devrait être considéré comme une occasion de dispenser des soins médicaux et des mesures préventives aux migrants.

Source : site de l'Association des médecins du canton de Genève (AMGE), 4/06/11

<http://www.amge.ch/2011/06/06/pres-de-60-des-detenus-de-champ-dollon-ont-des-problemes-medicaux/>

 **31.** Selon une enquête **australito-britannique**, en Australie, au moins un jeune sur douze s'infligerait des blessures volontaires pendant l'adolescence (coupures, brûlures, etc.). Ce phénomène concernerait davantage les filles que les garçons. Mais il disparaîtrait avant l'âge de 20 ans dans 90 % des cas, même lorsque l'adolescent n'a suivi aucun traitement particulier. C'est ce que révèle la première enquête qui suit des enfants violents envers eux-mêmes jusqu'à l'âge adulte. La violence dirigée contre soi est l'un des principaux facteurs de risque pour les comportements suicidaires : 60 % des cas de suicide ont été précédés de formes de violences volontaires. Le panel de l'enquête était constitué de 1 800 Australiens, garçons et filles, interrogés neuf fois de l'âge de 14 ans jusqu'à plus de 20 ans. La disparition progressive des comportements de violences volontaires serait due, selon les auteurs de l'étude, à des transformations du cerveau au moment du passage de l'enfance à l'âge adulte.

Sources : quotidien *The Telegraph*, 17/11/11, revue *The Lancet*, 17/11/11
<http://www.telegraph.co.uk/health/healthnews/8894057/Most-self-harming-stops-by-twenties.html>
<http://www.lancet.com/search/results?fieldName=Authors&searchTerm=George%20C+Patton>

 **32.** Un programme de télésanté mentale a été lancé et évalué en **Allemagne**. Les cas de dépression sont très fréquents et leurs impacts, souvent sous-estimés : en particulier, ils peuvent évoluer sous la forme d'une altération générale de l'état de santé des individus. L'objectif de ce programme est de fournir des instruments pertinents pour permettre à chacun une autoévaluation de son état de santé, grâce aux technologies modernes de l'information et de la communication. Par ailleurs, il vise à mieux évaluer les effets d'une prise en charge précoce de ces états de dépression : il s'agit en particulier de savoir si une offre de soutien et d'aide dans une phase précoce peut induire des modifications de comportements et permettre d'éviter l'apparition d'un stade de dépression sévère.

Source : site du ministère fédéral allemand de la Santé, 8/07/11
<http://www.bmg.bund.de/ministerium/presse/pressemitteilungen/2011-03/e-mental-health-programm.html>

 **33.** Selon les premiers résultats d'une étude lancée par le psychiatre Pierre Gagné, alors que le taux de suicide au **Canada** est en baisse dans la population en générale, il est en hausse chez les médecins. Les médecins de famille (généralistes) sont les plus touchés. La pression exercée sur les praticiens en serait la principale cause. L'auteur de l'étude espère que les facultés de médecine aborderont bientôt la question du mal-être psychologique chez les médecins, sujet jusqu'à maintenant tabou.

Source : compte-rendu de l'étude sur le site d'information d'*Expertise santé*, 22-23/09/11
http://expertise-sante.com/modules/AxialRealisation/img_repository/files/documents/Sante%20MD/Programme_SanteMD2011_Web_15aout.pdf

 **34.** Si Bangalore est aujourd'hui la troisième ville d'**Inde**, après New Delhi et Mumbai, et considérée par certains comme la « Mecque » de l'informatique, elle est aussi devenue la capitale indienne du suicide. La ville enregistre en effet, depuis dix ans, le plus fort taux de suicide (38 pour 100 000 habitants, contre une moyenne nationale de 10,9 en 2009), et une augmentation de près de 40 % en 10 ans. L'urbanisation rapide, l'insécurité de l'emploi dans un environnement ultra-compétitif, les conditions de travail stressantes et le sentiment d'aliénation et de solitude que peut engendrer la vie dans une grande ville expliquent ce taux de suicide anormalement élevé. De nombreux cas de suicide seraient également liés à des problèmes financiers auxquels sont confrontés les jeunes cadres de l'informatique. Pour y remédier, les habitants de Bangalore se mobilisent : des cellules d'écoute ont été créées et plusieurs entreprises ont décidé de venir en aide à leurs employés en les encourageant à participer à des programmes de thérapie « antistress ».

Source : site d'information *Aujourd'hui l'Inde*, 24/10/11

<http://inde.aujourhuilemonde.com/bangalore-capitale-indienne-de-l%E2%80%99informatique-et-du-suicide>

Point de vue

Caroline Lensing-Hebben, chargée de mission
département Questions sociales



Le suicide

On relève des différences majeures dans l'attitude des groupes sociaux et des sociétés envers le suicide. A l'époque de l'Empire romain, Sénèque, philosophe païen de l'école stoïcienne, le saluait comme le dernier acte de l'homme libre. Saint Augustin au contraire le concevait comme un péché par essence. Condamné dès le Moyen Age par l'Eglise catholique, avec une confiscation de la propriété du suicidé prévue par le droit médiéval, le suicide reste interdit par le christianisme, le judaïsme et l'islam. S'interroger aujourd'hui sur le suicide d'un point de vue sociologique impose nécessairement une référence au fondateur de l'école française de sociologie, Émile Durkheim, qui consacra en 1897 tout un ouvrage (*Le Suicide*) à l'étude de ce qu'il considérait comme un phénomène social: le taux de suicide est ainsi abordé en tant qu'indicateur de la morale prévalant dans une société donnée. Les explications couramment avancées au 19^e siècle, à savoir l'hérédité, la folie, le climat ou encore la contagion sont récusés par Durkheim. Son intuition selon laquelle le suicide constitue bel et bien un phénomène social a été largement prolongée par de nombreux sociologues.

 **35.** Selon une équipe de chercheurs de l'université de Lund, en **Suède**, un test sanguin pourrait permettre de détecter une tendance suicidaire chez les patients. Les chercheurs ont montré que les patients ayant tenté de se suicider se caractérisaient par un niveau d'interleukine 6 (IL6) anormalement élevé. L'interleukine 6 est une cytokine clé dans la régulation de l'inflammation aiguë et chronique, et joue un rôle de messenger entre les cellules impliquées dans ce processus. Des hauts niveaux d'IL6 indiquent que les patients suicidaires semblent souffrir d'une inflammation du cerveau, ce qui les distingue des personnes dépressives sans tendance suicidaire. Les chercheurs vont tenter de savoir si de tels patients pourraient voir leur état s'améliorer si on leur administrait un mélange d'antidépresseurs et d'anti-inflammatoires.

Source : site de la Faculté de médecine de l'université de Lund, 11/10

<http://www.lunduniversity.lu.se/>

<http://lup.lub.lu.se/luur/download?func=downloadFile&recordId=1711071&fileId=1737714>

Point de vue

Sylvain Lemoine, chef de département
département Questions sociales



La médecine « prédictive »

Les promesses de la médecine « prédictive » sont appelées à bouleverser les politiques de prévention. Elles suscitent autant d'espérances que de craintes, et constitueront sans doute un des principaux débats en matière de santé publique dans les années à venir. D'une part, comme l'illustre cette brève, la capacité à anticiper la manifestation de certains maux invite à accélérer cette recherche. D'autre part, l'utilisation des informations ainsi collectées peut transformer, voire menacer, les mécanismes traditionnels de solidarité. Les exigences comportementales à l'égard des patients à risque seront-elles plus importantes ? Si le voile d'ignorance est levé, comment les assurances publiques et privées fonctionneront-elles à l'avenir ? Il s'agit donc de dessiner une voie permettant de bénéficier des progrès scientifiques tout en prévenant les innombrables dérives potentielles. Si le constat est partagé, les réponses éthiques et politiques tardent encore à émerger.

► I.1.4. Inégalités d'accès aux soins

 **36.** Aux **États-Unis**, selon une étude réalisée par l'Université de Washington sur les années 1987 à 2007, l'espérance de vie des Américains (75,6 ans pour un homme et 80,8 pour une femme en 2007) se situe en deçà de la moyenne des autres pays industrialisés (37^e place mondiale) et varie considérablement d'une région à l'autre, voire diminue dans un nombre croissant d'endroits. Les chercheurs définissent ainsi une zone « noire », qui va de la Virginie occidentale jusqu'au Nord du Texas. *A contrario*, l'espérance de vie augmente chez certaines populations de diverses aires géographiques (les Noirs dans le District de Columbia, les séropositifs à New York, etc.). Le Nord de la Virginie, la Colorado, le Minnesota, l'Utah, la Californie, l'État de Washington et la Floride présentent les taux les plus élevés. Parmi les explications avancées : l'obésité, le tabac (notamment chez les femmes), l'hypertension et la pénurie de médecins. Or, les dépenses de santé par tête sont aux États-Unis 50 % supérieures à celles des pays européens. Mais les inégalités y sont plus criantes.

Source : site de l'*Institute for Health Metrics and Evaluation* et quotidien *The Washington Post*, 15/06/11

<http://www.healthmetricsandevaluation.org/news-events/news-release/life-expectancy-in-us-counties-2011>

http://www.washingtonpost.com/national/life-expectancy-in-the-us-varies-widely-by-region-and-in-some-places-is-decreasing/2011/06/13/AGdHuZVH_story.html?hpid=z3

 **37.** Les écarts d'espérance de vie se creusent entre le Nord et le Sud du **Royaume-Uni**. Ils sont aujourd'hui de 13 ans. Bien que l'espérance de vie augmente de manière générale dans le pays (78,2 ans pour les hommes et 82,3 pour les femmes), les statistiques de l'*Office for National Statistics (ONS)* montrent que les enfants nés dans le Sud de l'Angleterre vivront potentiellement plus longtemps que ceux nés dans le Nord et en Écosse. En affinant le constat, on peut ainsi constater que les garçons de Kensington et Chelsea, deux quartiers huppés de Londres, ont une espérance de vie à la naissance de 85,1 ans (89,8 pour les filles), alors que celle des garçons naissant à Glasgow s'élève à 71,6 ans (78 pour les filles). Les associations dénoncent ces inégalités territoriales qui ont augmenté depuis les derniers chiffres publiés sur la question (2004/2006). L'*ONS* pointe le rôle de l'augmentation des inégalités de santé sur le territoire britannique. Du côté du *Labour*, on insiste sur les conséquences néfastes de la réforme en cours du financement du *National Health Service*, qui risque d'accroître encore la rareté des moyens médicaux dans les zones économiquement défavorisées.

Source : quotidien *The Independent*, 19/10/11

www.independent.co.uk/news/uk/home-news/life-expectancy-divide-widens-2372860.html

 **38.** Dans son *Annual Report 2010-2011*, la *Care Quality Commission* (CQC) **britannique** dresse un bilan sévère : seule la moitié des hôpitaux et des maisons de repos prodiguant des soins infirmiers répondent aux indicateurs de performance, en particulier pour ce qui concerne la sûreté et la qualité des soins. Un tiers des établissements (privés et/ou gérés par le *National Health Service* [NHS]) sont en-deçà des standards en matière de bien-être des patients et de nourriture fournie. La CQC relève néanmoins des progrès sur la propreté et l'hygiène des établissements. Par ailleurs, dans son *State of Care Overview* pour 2010-2011, la CQC explique que les délais d'attente pour se faire soigner ont augmenté dans les premiers mois de 2011 pour les patients admis dans des hôpitaux publics. Alors que ce délai ne doit pas excéder dix-huit semaines après la première visite chez le généraliste, selon les textes officiels du NHS, cet objectif n'est plus tenu. Le nombre de patients qui doivent attendre plus longtemps a augmenté d'un tiers pour atteindre, en juillet 2011, 10 % de l'ensemble des patients hospitalisés.

Source : quotidien *The Guardian*, 15/09/11

www.guardian.co.uk/society/2011/sep/15/hospitals-care-homes-inadequate?INTCMP=SRCH

 **39.** Selon le *Healthcare Industry Barometer* 2011 publié le 13 septembre, les usagers **britanniques** sont de plus en plus nombreux à se tourner vers des services de santé privés, au détriment des structures publiques, notamment pour les fractures du col du fémur, les opérations de la cataracte ou les hernies. La réforme du *National Health Service* souhaitée par le gouvernement de coalition comporte en effet un volet budgétaire drastique : retour à une augmentation annuelle des dépenses quasi nulle (+ 0,1 %) et gains d'efficacité de 20 milliards de livres d'ici 2015. Pour les usagers, cela se traduit souvent par des délais de prise en charge allongés.

Sources : quotidien *The Guardian*, 13/09/11, et site du *Healthcare Industry Barometer*, 13/09/11

www.guardian.co.uk/business/2011/sep/13/private-healthcare-boosted-by-nhs-rationing

www.healthinvestor.co.uk/pdfs/NabarroHealthcareBarometer2011_web.pdf

 **40.** Afin de réduire les inégalités en matière de santé, le gouvernement **brésilien** est décidé à mieux répartir les médecins dans le pays. En effet, 75 % des médecins vivent dans les villes et, selon le Conseil fédéral de médecine, 22 % des 5 506 villes ne comptent aucun praticien parmi leurs résidents. Le ministre de la Santé du Brésil a donc lancé un ambitieux programme dont le but est d'envoyer des professionnels de la santé dans les villes qui bénéficient de ressources limitées en matière de santé.

Source : Organisation mondiale de la santé

<http://www.who.int/bulletin/volumes/86/4/08-030408/en/index.html>

 **41.** Le **Québec** est confronté à une pénurie de médicaments qui s'aggrave depuis quelques années : elle a augmenté de 232 % en trois ans. Plusieurs raisons à cela : les matières premières sont de plus en plus concentrées dans certains pays, une simple catastrophe naturelle suffisant à bouleverser le marché mondial. Des laboratoires ferment par ailleurs inopinément parce qu'ils ne respectent pas certaines normes sanitaires ou parce que les employés sont en grève. Les sociétés pharmaceutiques sont aussi soupçonnées de ralentir parfois la production de certains médicaments « moins rentables ». Au cours des derniers mois, plusieurs discussions ont eu lieu entre la Régie de l'assurance maladie du Québec, l'Institut national d'excellence en santé et les associations de pharmaciens pour trouver des solutions. Les pharmaciens souhaiteraient la création d'un système permettant de connaître l'état des stocks de médicaments en temps réel dans toutes les régions du Québec. Des mesures pour obliger les sociétés pharmaceutiques à produire certaines molécules en priorité sont également demandées.

Sources : site de Radio-Canada, 25/08/11 et site d'information *Cyberpresse*, 5/10/11

http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201110/04/01-4454275-medicaments-contre-le-cancer-des-penuries-qui-font-mal.php?utm_categorieinterne=traficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B4_manchettes_231_accueil_POS3
<http://www.radio-canada.ca/emissions/desautels/2011-2012/chronique.asp?idChronique=170168>

 **42.** Un changement important est intervenu dans l'univers des politiques de santé au **Québec**. Le ministre de la Santé, Yves Bolduc, a annoncé en novembre 2011 le dépôt du projet de loi 41 qui, s'il est adopté, permettra aux pharmaciens d'offrir des services d'ordonnance, dans certains cas précis et selon certaines contraintes. Tant du côté du parti libéral que de l'opposition officielle, il y a maintenant unanimité : grâce à cette loi, certaines prescriptions pourront être prolongées par les pharmaciens, une fois le diagnostic médical posé. Il s'agit entre autres de faciliter l'accès aux « soins » de populations vivant dans des zones qualifiées de « déserts médicaux ». Il faut rappeler que ces derniers ne seront pas habilités à poser eux-mêmes des diagnostics. De tels dispositifs existent déjà dans quatre provinces canadiennes : la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Nouveau Brunswick et l'Ontario.

Source : quotidien *Le Devoir*, 16/11/11

<http://www.ledevoir.com/societe/sante/336188/gain-de-pouvoir-pour-les-pharmaciens>

 **43.** En **Suisse**, la pratique dite de la « propharmacie », qui autorise les médecins à vendre des médicaments, est répandue en Suisse alémanique. Treize cantons le permettent alors qu'une interdiction de principe prévaut dans neuf autres. Berne, les Grisons et Schaffhouse ont instauré des systèmes mixtes : les médecins sont habilités à dispenser des pilules quand aucune pharmacie ne se trouve à proximité. Le Conseil fédéral, qui souhaite limiter cette pratique, a décidé de reporter à 2012 son projet de loi, face à la réaction virulente des médecins lors de la procédure de consultation. Deux mesures sont envisagées : l'interdiction pure et simple de la propharmacie ou son autorisation, à titre exceptionnel, dans les zones rurales.

Source : site de la Fédération des médecins suisses

<http://www.fmh.ch/fr/fmh.html>

 **44.** À Montréal, au Québec, une deuxième maison pour femmes enceintes vulnérables vient d'ouvrir, une première ayant été créée en 2007. Ces « Maisons bleues » sont des centres de « périnatalité sociale ». Sous un même toit, on trouve des médecins, des sages-femmes, des infirmières, des travailleuses sociales et des éducatrices spécialisées. Le travail d'équipe interdisciplinaire dans un seul lieu doit rendre les interventions plus efficaces. Ces centres offrent un suivi et de l'aide aux femmes enceintes qui vivent des situations difficiles (femmes violées, battues, en situation de précarité, etc.), et les suivent après que leurs enfants sont nés.

Source : site d'information *Cyberpresse*, 16/10/2011

<http://www.cyberpresse.ca/actualites/201110/15/01-4457595-une-maison-pour-des-femmes-enceintes-vulnerables.php>

Publication
département Questions sociales

**« Quelles opportunités pour l'offre de soins demain ?
Les coopérations entre professionnels de santé »**

Les coopérations entre professionnels de santé restent encore peu développées en France. *La Note d'analyse* n°254, parue en décembre 2011, montre comment certains pays étrangers sont parvenus à optimiser leur production de soins en instituant durablement des modes d'exercice collectif et des transferts d'activités entre acteurs de santé. Dans le champ des soins primaires, les coopérations entre médecins généralistes et infirmières spécialisées notamment, permettent en effet d'améliorer l'accès aux soins courants et la qualité de prise en charge des malades chroniques, voire de développer, en ville, des services traditionnellement délivrés à l'hôpital. Un tel essor des coopérations en France pourrait ainsi renforcer le secteur ambulatoire et améliorer l'efficience du système de santé en réduisant le poids des dépenses hospitalières. Il nécessite toutefois l'évolution préalable des cultures, des statuts juridiques, des modes de rémunération et de formation de l'ensemble des professionnels de santé.

 **45.** En Islande, deux hôpitaux privés vont être créés afin d'accueillir des « touristes médicaux », en particulier pour des soins dentaires, orthopédiques et cardiaques, et en chirurgie de l'obésité, et ce, à des coûts compétitifs en comparaison d'autres pays européens. Ce secteur du tourisme médical est en plein développement dans le pays. Or, il s'agit conjointement de promouvoir des soins faisant appel aux spécificités de la nature et des éléments (sources d'eau chaude, etc.), et qui pourraient être couplées à des activités touristiques, ce qui peut également être bénéfique à l'économie du pays. La prise en charge complète des patients et de leur famille pourrait ainsi, à terme, créer des milliers d'emplois.

Sources : revue *International Medical Travel Journal*, 19/01/11, et site d'information *Iceland Review*, 11/01/11

<http://www.imtj.com/news/?EntryId82=269056>

http://icelandreview.com/icelandreview/daily_news/?cat_id=29314&ew_0_a_id=372384

 **46.** En **Inde**, le tourisme médical est en plein essor. À 200 kilomètres de Bombay, la ville de Pune devient sur ce plan l'une des destinations les plus prisées. La plupart des patients viennent du Royaume-Uni, du Kenya, du Nigeria et d'Irak pour des traitements liés aux reins, au cœur, à la chirurgie esthétique. Dans les hôpitaux concernés, le coût des soins est près de 30 % moins cher que dans les pays d'origine, les hôpitaux étant pourtant équipés selon les standards internationaux. Des traducteurs sont présents et des séjours touristiques sont souvent proposés aux proches des patients. Parmi la clientèle ciblée : les hommes d'affaires susceptibles de combiner déplacements professionnels et tourisme médical.

Sources : site de la ville de Pune et *Times of India*, 22/11/10

<http://www.punesite.com/>

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2010-11-22/pune/28248496_1_medical-tourism-number-of-medical-tourists-patients-from-foreign-countries

I.2. La famille

► I.2.1. Modes d'accueil des jeunes enfants

 **47.** En Suisse, dans le canton de Neuchâtel, le manque de places en crèches est tel que de nombreux parents, lassés d'attendre entre 18 mois et deux ans, se tournent vers l'Association d'accueil familial de jour (AFJ), en charge des « mamans de jour » (assistantes maternelles). Cependant, la subvention cantonale annuelle reçue par l'AFJ est limitée à un nombre prédéfini d'heures. En conséquence, l'AFJ ne peut répondre à l'afflux des demandes et se retrouve contrainte de n'accepter que les enfants dont les parents peuvent payer plein tarif, soit 9,40 francs suisses de l'heure, sans subvention cantonale (alors que la fourchette va de 4,20 à 9,40 francs, selon les revenus). Une inégalité d'autant plus problématique qu'un marché « gris » se développe, avec un réseau de 800 personnes qui monnaient leurs services sans être inscrits auprès de l'Office cantonal de l'accueil extrafamilial (OAEF).

Source : quotidien *Le Matin*, 14/05/11

<http://archives.lematin.ch/LM/LMD/-/article-2011-05-460/le-manque-de-places-en-creches-dans-le-canton-de-neuchl-est-tel-que-nombre-de-parents-lassés>

Point de vue

Marie-Thérèse Letablier
directrice de recherche au CNRS
(Centre d'économie de la Sorbonne, université Paris 1)

Quels rôles respectifs du public et du privé dans l'accueil des jeunes enfants ?

L'accès aux services d'accueil pour les jeunes enfants est un problème que l'on retrouve dans la plupart des pays de l'Union européenne, à l'exception des pays scandinaves qui ont mis en place un service public d'accueil, ainsi qu'un droit opposable à un mode de garde qui garantit aux parents une possibilité d'accueil. Ailleurs, les services sont souvent insuffisants, ou bien trop coûteux pour les parents, ou encore de qualité médiocre. La plupart des États membres de l'Union européenne ont fait des efforts pour développer l'offre d'accueil en réponse aux recommandations communautaires et aux objectifs fixés lors du Sommet de Barcelone en 2000. Toutefois, les plans d'action qui ont été élaborés, non seulement répondent à des objectifs diversifiés mais ont aussi pris des formes variées, notamment en termes d'arrangements public/privé. Là où l'accueil des enfants relève essentiellement d'initiatives privées sans subventions publiques ou avec un soutien public limité, les coûts sont très élevés pour les parents, comme l'illustre l'exemple suisse, et la qualité n'est pas toujours au rendez-vous. Une régulation purement marchande de l'accès aux services d'accueil ne peut être satisfaisante, surtout eu égard à une politique d'investissement social dans les enfants telle qu'elle est encouragée par l'Union européenne. Ces questions sont développées dans plusieurs articles (EN3S, avril 2011) et dans un rapport rédigé pour la Commission européenne en 2009.

 **48.** Au **Royaume-Uni**, une étude du *Daycare Trust* – une organisation caritative nationale qui a pour objet de défendre une politique d'accueil de la petite enfance de qualité, accessible à tous, sur tout le territoire – montre que, sur la période 2009-2010, le coût d'une place en établissement d'accueil collectif pour les enfants âgés de plus de deux ans a augmenté deux fois plus vite que les salaires. La crèche la plus chère se situe dans les Midlands ; les parents y déboursent 11 livres par heure. Sur cette base, une prise en charge de 50 heures par semaine revient aussi cher que les frais de scolarité du Collège d'Eton, l'un des plus huppés du Royaume-Uni (28 000 livres par an). Néanmoins, c'est à Londres et dans la région du Sud-est de l'Angleterre que les montants des frais de garde demeurent les plus élevés (environ 6 200 livres par an pour 25 heures hebdomadaires). En moyenne, les parents consacrent un tiers de leur revenu net aux frais de garde, ce qui est la proportion la plus élevée au sein des pays de l'OCDE. Des inquiétudes se font jour sur les risques de retrait du marché du travail pour les mères en raison de l'arbitrage coût des frais de garde/rémunération perçue, et d'exclusion des familles les plus pauvres.

Sources : site du *Daycare Trust* et quotidien *The Guardian*, 9/02/11

<http://www.daycaretrust.org.uk>

<http://www.guardian.co.uk/society/2011/feb/09/nursery-charges-rise-childcare>

Publication
département Questions sociales

« Quel avenir pour l'accueil des jeunes enfants ? »

En France, alors qu'un important plan de développement de l'offre fixait en 2009 l'objectif de créer 200 000 nouvelles solutions d'accueil d'ici 2012, *La Note d'analyse* n° 257, parue en janvier 2012, s'intéresse aux modalités de développement de cette offre. On interroge ainsi la cohérence de la création de ces places avec la politique de scolarisation en école maternelle, les nouvelles aspirations des assistants maternels ou encore le rôle joué par le secteur privé. La question est de savoir quelle stratégie permettra d'assurer sur le long terme, dans un contexte de tension sur les finances sociales, la réponse aux besoins des parents, garante à la fois de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, mais également du meilleur développement de l'enfant.

 **49.** Au **Canada**, un nouveau crédit d'impôt sur les frais de garde d'enfants, qui peut être obtenu de façon anticipée et qui peut atteindre jusqu'à 75 % des frais de garde engagés selon le revenu familial, risque de bouleverser le paysage des services d'accueil des jeunes enfants au Québec. La « controverse » vient du fait que les services de garde privés, non subventionnés, y sont éligibles. Face à la pénurie de places dans les garderies subventionnées privées ou dans les centres de la petite enfance – services dont les frais ne peuvent d'ailleurs pas être remboursés de façon anticipée –, plusieurs parents se tournent rapidement vers le privé non conventionné. La difficulté est que les parents sont les seuls garants de la qualité de ces services qui ne sont soumis à aucune réglementation. Les particuliers n'ont en effet besoin d'aucune autorisation pour accueillir des enfants, dans la limite de neuf par personne.

Source : site d'information Cyberpresse, 8/09/11

<http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/national/201109/08/01-4432505-plus-la-peine-de-chercher->

[.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4432501_article_POS2](http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/national/201109/08/01-4432505-plus-la-peine-de-chercher-.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4432501_article_POS2)

50. Au **Canada**, une récente étude, relayée dans les médias, témoigne du succès d'un des objectifs du programme de services de garde d'enfants, mis en place au Québec en 1997, celui de favoriser la participation des femmes au marché du travail. On a ainsi établi que pour chaque dollar investi dans le programme de garderies au Québec, les gouvernements encaissent 1,50 dollar d'entrées fiscales. Grâce à ces services, 70 000 Québécoises génèrent des revenus en plus pour la société (impôts, taxes, etc.) et coûtent moins cher à l'État en prestations familiales et assurance sociale.

Sources : document de l'Institut de la Statistique du Québec, 17/05/11 et revue en ligne *Politiques sociales*, 04/11

http://www.ciqss.umontreal.ca/Docs/Colloques/2011_ACFAS/2011_ACFAS_Godbout.pdf

<http://www.politiquessociales.net/L-utilite-des-services-de-garde-en>

Point de vue

Catherine Collombet, chargée de mission
département Questions sociales



Petite enfance : investissements et retours sur investissement

Cette étude vient accréditer l'idée que les programmes de services de garde d'enfants sont un investissement avec retour sur investissement. Dans son rapport 2011 « Assurer le bien-être des familles », l'OCDE, avait déjà noté combien un investissement public important dans les modes d'accueil des petits enfants permettait d'avoir à la fois une natalité élevée et un taux d'activité des femmes important. L'OCDE avait, à cette occasion, félicité la France où le taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 54 ans est à 76,6 %, supérieur à la moyenne de l'OCDE (71 %) et le taux de natalité élevé (2,01). Et l'OCDE de conseiller aux pays de « déployer plus d'efforts pour réorienter les dépenses d'éducation vers les premières années de la vie ». L'OCDE insiste aussi, au-delà du retour économique, sur les bénéfices en terme de développement cognitif et social des enfants (et notamment pour les plus démunis d'entre eux) de ces programmes.

51. En **Israël**, une association de parents vient de déclencher une procédure auprès de la Haute cour de justice pour remettre en cause une décision récente du ministère de l'Éducation visant à allonger les journées du jardin d'enfant (avec une heure supplémentaire l'après-midi, la journée finissant alors à 14 heures). L'association souligne les risques de désynchronisation des emplois du temps au sein des fratries (les autres cycles scolaires n'étant pas affectés) et dénonce l'absence de pause-déjeuner qui serait alors imposée aux jeunes enfants. Pour autant, le gouvernement soutient cette mesure qui s'inscrit dans un plan de revalorisation des carrières des enseignants.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 8/11/11

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=244352>

 **52.** Un rapport publié en novembre au **Canada** par d'éminents spécialistes insiste sur l'importance de développer des services de « prééducation » pour tous les enfants. L'originalité de ce rapport est de ne pas proposer simplement le développement de services de garde, mais d'insister également sur l'importance de créer des « services intégrés » pour tous les enfants. Il s'agit ainsi de regrouper, dans des structures qui seraient parties prenantes du système éducatif, plusieurs services destinés aux enfants, de façon à en faire de véritables lieux de vie. En d'autres termes, des services éducatifs, de garde, de soutien à la parentalité et de santé devraient être proposés pour tous les enfants dès la naissance à l'intérieur même de l'école.

Sources : ouvrage de Margaret Norrie McCain et James Fraser Mustard (2011), *Le point sur la petite enfance 3. Prendre des décisions et agir*, Toronto, Margaret & Wallace McCain Family Foundation, site de *Parentcentral*, 22/11/11

<http://www.parentcentral.ca/parent/articlePrint/1090591>

Point de vue

Thomas Saïas
chargé d'expertise scientifique à l'INPES
(Institut national de prévention et d'éducation pour la santé)

L'importance des institutions globales dans l'accueil des jeunes enfants

Ce rapport, qui fait écho au développement de politiques sociales innovantes en matière de soutien à la famille depuis les années 1990 au Canada – et plus particulièrement au Québec –, souligne l'importance des institutions globales offrant aux enfants et à leurs parents des services de garde, d'éducation et de soutien au développement des enfants. Dans un contexte national où « la majorité des enfants de moins de trois ans sont encore gardés exclusivement par leurs parents » (voir *La Note d'analyse* n° 257 publiée par le Centre d'analyse stratégique) et où la scolarisation en école maternelle est désormais centrée sur les apprentissages préélémentaires, la place du soutien à la parentalité et au développement social et affectif des tout-petits reste très marginale. L'inscription de ces activités dans les missions des PMI, des crèches ou des écoles, reposant sur des pratiques éprouvées, et s'appuyant sur les spécificités des institutions et des formations françaises, a été proposée. Des recherches innovantes ont également été développées récemment, témoignant de la possible évolution des institutions sanitaires et éducatives de droit commun (cf. le programme CAPEDP – Compétences parentales et attachement dans la petite enfance – mené en région parisienne, qui propose une intervention précoce à domicile en direction de familles en situation de vulnérabilité psychosociale, depuis le septième mois de grossesse de la mère et jusqu'aux deux ans de l'enfant. Voir également *La Note d'analyse* n° 205, « La prévention précoce. Entre acquis et controverses, quelles pistes pour l'action publique ? »).

 **53.** Un centre d'accueil de jeunes enfants de la municipalité de Malmö, en **Suède**, qui accueille des enfants âgés de un à six ans, a annoncé son intention de tester l'emploi d'un dispositif GPS permettant de mieux surveiller les enfants lorsqu'ils sont en excursion. Chacun d'entre eux se voit ainsi équipé d'un émetteur. S'il sort d'un périmètre préétabli, le GPS déclenche une alarme sur le téléphone de la personne chargée de surveiller les enfants. Selon le chef de projet de la compagnie (Purple Scout) qui propose le dispositif, il ne s'agit en rien de réduire les effectifs du personnel encadrant, mais d'assurer un maximum de sécurité. Les centres d'accueil de jeunes enfants semblent séduits par l'idée.

Source : quotidien *The Independent*, 24/09/11

<http://www.independent.co.uk/life-style/gadgets-and-tech/swedish-daycare-to-test-gps-for-tracking-kids-2360363.html>

 **54.** En **Italie**, un couple de Vénitiens s'en est remis à la compétence de l'avocat d'une association de consommateurs, pour obtenir le départ du domicile familial de leur fils... de 41 ans. Indépendant financièrement, il refuse cependant de quitter la maison parentale et les avantages matériels qui en découlent. Les parents envisagent de se tourner vers un juge. Au-delà de l'anecdote, selon Eurostat, environ 60 % des 18-34 ans (contre 49 % en 1983) vivent encore chez leurs parents en Italie (au-dessus de la moyenne européenne de 46 %), les jeunes femmes ayant tendance à quitter plus précocement que les hommes le domicile parental. Structure familiale, état du marché de l'emploi et du logement, accès au crédit : de nombreux facteurs matériels et culturels expliquent cet état de fait. Ainsi, seulement 5 % des demandes de prêts d'accès à la propriété sont accordées aux moins de 30 ans. Il s'avère néanmoins que les « bamboccioni » subissent plutôt cette situation de « grands bébés » qu'ils ne l'apprécient.

Sources : quotidien *La nuova di venezia e di Mestre*, 20/09/11, site d'information *ILSole24Ore*, 13/09/11, et site d'Eurostat

<http://nuovavenezia.gelocal.it/cronaca/2011/09/20/news/venezia-a-41-anni-ancora-a-casa-i-genitori-ricorrono-alle-vie-legali-4994001>

<http://www.ilssole24ore.com/art/finanza-e-mercati/2011-09-13/solo-giovane-ottiene-mutuo-105714.shtml?uuid=AajiN03D>

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Youth_in_Europe

► I.2.2. Congés maternels, paternels et parentaux

 **55.** En **Suisse**, le 1^{er} juillet 2011, le canton de Fribourg a introduit une allocation maternité pour toutes les mères. Le dispositif prévoit d'octroyer aux mères qui ne travaillent pas, et ce, quelle que soit leur situation financière, une allocation cantonale de 38,20 francs par jour durant 98 jours (soit 3 000 euros au total). De plus, les mères en situation précaire bénéficieront d'une aide financière supplémentaire durant toute une année, dont le montant variera selon le revenu ou la situation maritale. D'après les estimations des autorités, cette mesure devrait profiter à 30 % des mères. Cette loi complète ainsi celle sur l'assurance maternité fédérale qui n'octroie une allocation qu'aux mères biologiques actives professionnellement.

Sources : site de l'État de Fribourg et quotidien *Le Matin*, 23/05/11

http://www.fr.ch/bef/fr/pub/actualites.cfm?fuseaction_pre=Detail&NewsID=38068

<http://archives.lematin.ch/LM/LMS/-/article-2011-05-2304/premiere-suisse-des-le-1er-juillet-les-meres-fribourgeoises-percevront-une-allocation-maternite>

 **56.** Le secret de la réussite des pays scandinaves ne cesse de faire débat. La clé de la prospérité **norvégienne** réside selon certains dans le niveau très élevé de l'activité féminine, rendue possible par les services de garde d'enfants, ainsi que par les politiques d'égalité des genres : quotas de femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises publiques et parapubliques, congé parental devant être partagé, au moins partiellement, entre les deux parents, etc. Mais si l'économie se porte bien, ce serait aussi en raison d'une culture syndicale fort différente de celle que l'on trouve en France. Ainsi en Norvège, tous les deux ans, la Confédération norvégienne du commerce, principale confédération syndicale du pays, calcule ses revendications salariales sur la base d'une étude de l'évolution des coûts de production de l'industrie exportatrice et de l'évolution de la demande pour les biens et services norvégiens. Une fois les salaires négociés dans les industries d'exportation, ils servent de référents maximum pour la négociation des salaires dans les autres secteurs de l'économie.

Source : quotidien *The New York Times*, 28/06/11
http://www.nytimes.com/2011/06/29/world/europe/29iht-letter29.html?_r=1

 **57.** Le gouvernement **israélien** a adopté une nouvelle loi qui étend aux familles d'accueil et adoptantes les droits aux congés maternité et parentaux. Les familles accueillant des enfants de moins de trois ans auront accès à un congé maternité de plein exercice, et celles accueillant des enfants de moins de dix ans, à un congé maternité d'un mois payé à taux plein. Cette loi intervient alors que 60 % des couples israéliens sont bi-actifs et confrontés à des tensions d'articulation des temps entre travail et famille particulièrement avivées s'ils veulent assumer convenablement leur rôle de famille d'accueil au moment de l'arrivée d'un enfant. Les familles adoptantes n'ont pas accès à un congé rémunéré pendant le long processus d'adoption internationale, mais auront désormais droit à une sécurité de l'emploi renforcée.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 27/06/11
<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=226704>

 **58.** En **Suisse**, un nouvel outil, baptisé *mamagenda*, est désormais disponible pour aider les femmes actives et les entreprises à gérer une grossesse au travail. Ce site internet gratuit a pour but de conseiller les employées enceintes et de permettre aux employeurs de conserver les compétences de leur personnel féminin. Il consiste en un échéancier qui « organise un dialogue continu » entre l'employée et l'entreprise et « propose entretiens et thèmes de discussion à des moments-clés » avant et durant le congé maternité, jusqu'au retour au travail. De plus, le site donne des conseils pratiques aux femmes pour les aider à concilier famille et vie professionnelle. Il aborde notamment la question de l'annonce d'une grossesse au travail, la gestion de tensions dans une équipe liées à cette situation, ainsi que des questions de santé.

Source : site de *mamagenda*
<http://www.mamagenda.ch/>

 **59.** En Suisse, dans un rapport sur les congés parentaux, le syndicat « Travail.Suisse » constate que les congés maternité accordés par les employeurs publics sont généralement plus généreux que le minimum fixé légalement (en moyenne 16 semaines payées à 100 % au lieu des 14 semaines à 80 % prévues par la loi). Le congé paternité, qui n'est pas prévu par la législation nationale, n'est accordé que par la moitié de ces mêmes employeurs, pour une durée comprise entre 5 et 10 jours. En outre, l'enquête met en avant une discrimination en matière de congé d'adoption et de congé non payé, puisque certains employeurs ne les accordent qu'aux femmes alors que le congé est intitulé « parental » dans les textes législatifs. Le syndicat note que, lors des cinq dernières années, une dizaine de propositions de lois sur la question du congé paternité et du congé parental ont été rejetées par le Parlement.

Sources : site de « Travail. Suisse » et site de la *Radio suisse romande*, 5/05/11

<http://www.travailsuisse.ch/fr/node/2777>

<http://www.rsr.ch/#/info/les-titres/suisse/3123754-conge-paternite-travail-suisse-tape-du-poing.html>

 **60.** Au Royaume-Uni, le vice-Premier ministre, Nick Clegg, a annoncé début 2011 qu'il entendait, à terme, allonger de cinq mois le congé parental des pères. La proposition consisterait à offrir aux parents un congé parental allant jusqu'à cinq mois et, dans un but de partage des responsabilités entre les deux parents, la possibilité serait donnée aux seuls pères de prolonger le leur de cinq mois supplémentaires, sans restriction particulière (« *use it or lose it* »). À l'heure actuelle, les pères ont droit à deux semaines de congé après la naissance de l'enfant. Cette proposition fait partie du programme de la coalition gouvernementale et devrait faire l'objet d'une vaste consultation avec les acteurs du monde économique, avant un lancement prévu en 2015. Une autre réforme, dont le parti travailliste a été l'artisan, vise à donner aux pères la possibilité de prendre jusqu'à six mois de congés sur le stock de jours non utilisés par les mères ayant repris leur emploi. Cette mesure se veut être un premier pas vers l'égalité hommes-femmes.

Source :

<http://www.telegraph.co.uk/news/newstopics/politics/nick-clegg/8262918/Fathers-encouraged-to-take-time-off-with-10-month-paternity-leave.html>

<http://www.dailymail.co.uk/news/article-1387435/New-fathers-months-paid-paternity-leave-radical-plans.html>

Publication département Questions sociales

« De nouvelles organisations du travail conciliant égalité femme/homme et performance des entreprises »

La Note d'analyse n°247, parue en novembre 2011, analyse les pratiques d'articulation entre vie familiale et vie professionnelle bénéfiques pour le salarié et l'employeur. Ces dernières constituent un vecteur-clé pour réduire les inégalités entre femmes et hommes dans le travail qui tiennent à l'inégale répartition des tâches parentales. Les congés parentaux et le travail à temps partiel pèsent sur les trajectoires professionnelles de leurs bénéficiaires, généralement des femmes. Il convient d'élargir aux hommes les pratiques de conciliation travail/famille. À côté des congés paternité, des pratiques innovantes de flexibilité spatiotemporelles du travail se développent. Elles ne touchent que 30% des entreprises en France contre plus de 60% dans les pays anglo-saxons et d'Europe du Nord.

 **61.** En **Suisse**, des parlementaires proposent un système de prévoyance familiale non imposable, dans lequel les futurs parents seraient encouragés à mettre de l'argent de côté pour diminuer leur temps de travail à la naissance de l'enfant. Sur le modèle du « troisième pilier de prévoyance » (fondée sur l'épargne volontaire effectuée par les assurés, équivalent de l'assurance-vie), les épargnants auraient la liberté de choisir quelle somme ils veulent placer sur ce compte dit de « congé parental ». Ainsi, quelqu'un qui travaillerait à 100 % pourrait économiser 5 % de son salaire durant quatre ans et réduire son taux d'activité à 80 % pendant un an à l'arrivée du bébé. Si le couple ne donnait finalement pas naissance à un enfant, le montant de l'épargne serait versé à l'avenir de vieillesse ou retiré selon certains critères (achat d'un logement, début d'une activité indépendante ou départ définitif pour l'étranger). Contrairement aux propositions de congé paternité, cette idée d'« assurance parentale » séduit nombre de parlementaires car elle ne créerait ni solidarité forcée entre les personnes avec et sans enfants, ni charges sociales.

Sources : quotidiens *La tribune de Genève* et *Le Matin*, 30/05/11

<http://www.tdg.ch/depeches/suisse/conge-parental-systeme-prevoyance-familiale-propose>

<http://www.lematin.ch/flashinfo/suisse/conge-parental-un-systeme-de-prevoyance-familiale-propose>

 **62.** En **Suède**, les congés parentaux constituent un frein à l'emploi des femmes immigrées. C'est tout du moins l'avis de deux experts qui ont rendu en juin 2011 un rapport au ministre suédois des Finances et qui s'alarment du faible taux d'emploi dans cette catégorie de la population. Un étranger qui émigre en Suède a en effet droit à un congé parental de 16 mois pour son enfant, même si cet enfant a cinq ou six ans à son arrivée dans le pays. Durant cette période, le parent qui s'occupe de l'enfant touche une allocation mensuelle de 5 400 couronnes suédoises (585 euros). Les experts proposent entre autres choses que la durée du congé soit dégressive avec l'âge d'arrivée de l'enfant.

Source : quotidien *The Local*, 14/06/11

<http://www.thelocal.se/34332/20110614/>

 **63.** Un juge **canadien** a annulé la décision d'octroyer à un couple de parents de jumeaux le « double » bénéfice d'un congé parental. Au Canada, les nouveaux parents peuvent bénéficier d'un total de 35 semaines rémunérées de congé parental, auxquelles s'ajoutent 15 semaines de congé de maternité. Un couple avait obtenu le droit de doubler ce congé payé en raison de la naissance de leurs jumeaux, qui vient donc de leur être retiré par une autre décision de justice. En arguant que le fait de s'occuper de deux enfants demande deux fois plus d'efforts, ce couple prévoit faire appel devant la justice fédérale. Avec l'utilisation grandissante des nouvelles procréations médicalement assistées qui augmentent le nombre de naissances multiples, ils disent vouloir faire une différence pour les autres parents.

Source : site d'information *The Globe and mail*, 16/06/11

<http://www.theglobeandmail.com/news/national/parents-of-twins-lose-their-bid-for-twice-the-benefits/article2062750/>

► I.2.3. Protection des enfants

 **64.** En Suisse, le criminologue, chercheur et professeur Gebhard Hüsler s'attache à développer, au sein de l'Université de Fribourg, un programme pour détecter précocement les profils potentiellement dangereux. Le logiciel fait une évaluation quantitative en croisant quatre données : tout d'abord, les problèmes psychologiques, tels que l'anxiété ou la dépression. Deuxièmement, les troubles « externalisés », comme l'hyperactivité en classe. À cela s'ajoutent la notification de certains contextes familiaux, comme les foyers monoparentaux, ainsi que la prise d'alcool ou de stupéfiants. En recoupant ces paramètres, codés de manière anonyme, le logiciel indique si le jeune homme ou la jeune femme se trouve à un certain « seuil » de risque dans le but d'être alors dirigé(e) vers une prévention ciblée. Cette forme de « diagnostic psychosocial » intéresse vivement le canton d'Argovie, qui vise à mieux identifier les jeunes multirécidivistes, et pourrait être rapidement introduite « dans le cadre, et la philosophie, des mesures pénales légales prévues par la justice des mineurs ».

Source : quotidien *Le Matin*, 12/07/11

<http://www.lematin.ch/actu/suisse/pensez-vous-que-ce-logiciel-est-efficace-pour-lutter-contre-la-delinquance>

Publication
département Questions sociales

« La prévention précoce. Entre acquis et controverses, quelles pistes pour l'action publique ? »

Cinq ans après la publication controversée de l'expertise collective de l'INSERM sur les troubles de conduite chez l'enfant et l'adolescent, *La Note d'analyse* n°205, publiée en décembre 2010, tire le bilan des actions visant à prévenir de manière précoce les risques de vulnérabilité sociale et psychologique. De nombreux programmes expérimentaux se sont développés en France ces dernières années, à partir de méthodologies principalement issues des États-Unis et du Québec. La *Note* montre que ces programmes, pour être acceptés, doivent parvenir à concilier critères d'efficacité et principes éthiques. Cela requiert avant tout l'étude du contenu de ces actions, de leurs modes opératoires (identification des publics cibles, modes de coordination entre professionnels, contenu des programmes) et des évaluations disponibles.

 **65.** En Israël, une start-up a développé un *software* pour aider les parents à protéger leurs enfants des cyberprédations, tout en respectant la vie privée des enfants dans leurs réseaux sociaux. Le logiciel *United Parents* peut-être téléchargé librement et permettrait d'analyser les interactions sur Facebook (et sous peu sur MSN). En cas d'alerte, les parents sont simplement informés d'un danger, mais pas du contenu des « chats ». En outre, le logiciel repère les traces de « prédateurs » potentiels en recoupant les sollicitations émises par un compte donné.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 14/06/11

<http://www.jpost.com/Sci-Tech/Article.aspx?id=224949>

 **66.** Afin de protéger les enfants, des élus de **Suisse** alémanique (la droite Union Démocratique du Centre) souhaitent limiter l'accès aux sites pornographiques sur le web – comme c'est déjà le cas pour les sites pédophiles –, dans un souci de protection des enfants. L'idée consiste à mettre en place, avec l'aide des fournisseurs d'accès Internet nationaux, un blocage par défaut de tous les sites véhiculant des contenus pornographiques. Les usagers devraient alors faire la demande pour qu'un tel accès soit rétabli et préciser les sites autorisés en fonction d'un classement établi (selon l'âge par exemple). Cette idée s'inspire d'un projet du ministre britannique de la Communication.

Source : site du conseil fédéral et quotidien *Tribune de Genève*, 4/01/11

www.parl.ch

<http://www.tdg.ch/actu/suisse/udc-veut-protoger-jeunes-porno-internet-2011-01-04>

 **67.** Au **Royaume-Uni**, le Premier Ministre a reçu de Reg Bailey, le Président de l'association des mères britanniques (*Mothers' Union*), une association chrétienne, un rapport intitulé « Letting children be children ». Il contient une série de recommandations, notamment à l'intention des médias, pour mieux protéger les enfants contre l'irruption d'un environnement hyper-sexualisé dans leurs vies. Parmi les propositions : la création d'un site unique pour collecter les plaintes des parents et la mise en place de restrictions d'âges sur les vidéos de musique. Le rapport suggère également d'associer étroitement les parents aux discussions et décisions collectives sur le sujet.

Sources : rapport disponible sur le site du ministère britannique de l'Éducation, 06/11 et site du Premier Ministre britannique, 6/06/11

<https://www.education.gov.uk/publications/eOrderingDownload/Bailey%20Review.pdf>

<http://www.number10.gov.uk/news/letting-children-be-children/>

 **68.** Les pneumologues de la société **allemande** de pneumologue mettent également en garde contre les risques plus élevés de développer de l'asthme pour les enfants qui restent devant les écrans, en s'appuyant sur une étude italienne qui montre que rester longtemps devant la télévision conduit à une respiration faible. Ainsi, les programmes dédiés aux enfants seraient plus nocifs qu'avantageux, notamment pour les enfants de moins de deux ans qui ne sont pas encore en mesure de les comprendre. Les professionnels de la petite enfance en Allemagne incitent ainsi à ne pas laisser les enfants de moins de deux ans devant un poste de télévision, à contrôler de façon étroite la consommation des enfants, et notamment, de limiter à 30 minutes le temps passé devant l'écran pour les enfants en âge préscolaire. Les écrans de télévision doivent être absents des chambres des enfants et ne pas être allumés le matin avant l'école ou la crèche. Les pédiatres et psychologues soulignent que les enfants ont besoin de jouer, de bouger et d'avoir des interactions avec des humains plutôt qu'avec des écrans pour se développer.

Source : site d'informations *Weltonline*, 30/10/11

<http://www.welt.de/gesundheit/psychologie/article13685511/Wenn-Eltern-Krabbelkinder-vor-die-Glotze-setzen.html>

 **69.** En juin 2011, s'appuyant sur le Premier Amendement de la Constitution, la Cour suprême **américaine** a aboli une loi californienne qui interdisait la vente aux enfants de jeux vidéo violents. Cette décision est la dernière d'une série relative à la liberté d'expression. La haute juridiction a en effet considéré qu'à l'instar des livres et des films, le contenu des jeux vidéo relevait de ce principe. De plus, selon elle, aucune figuration de la violence n'a jamais fait l'objet d'une régulation gouvernementale. Sinon, a-t-elle ajouté, il aurait fallu interdire les *Contes* de Grimm. La décision a fait l'objet d'une vive controverse, y compris au sein même de la Cour Suprême.

Sources : quotidiens *The New York Times* et *The Washington Post*, 27/06/11

<http://www.nytimes.com/2011/06/28/us/28scotus.html?scp=1&sq=justices%20reject%20ban%20on%20violent&st=cse>

http://www.washingtonpost.com/blogs/compost/post/violent-video-games-the-founders-probably-approved/2011/03/03/AGB1rknH_blog.html

Publication département Questions sociales

« Jeux vidéo : quelle régulation des contenus et des pratiques ? »

Les Français sont parmi les Européens les plus adeptes des jeux vidéo : 38 % déclarent s'y être adonnés lors des six derniers mois. Le jeu vidéo est ainsi devenu en l'espace de quelques décennies un phénomène de société, offrant des perspectives prometteuses dans nombre de domaines. Toutefois, ce loisir suscite aussi des inquiétudes : la pratique de certains jeux, jugés violents ou choquants, par des jeunes – publics sensibles et fragiles – pose notamment question. *La Note d'analyse n°201*, parue en novembre 2010, démontre qu'entre systèmes informatiques et dispositifs contraignants, les mesures les plus efficaces sont celles qui misent sur la responsabilisation des acteurs familiaux, de l'enfant aux parents, mais également des professionnels du secteur, du créateur aux distributeurs.

 **70.** En **Suisse**, la ligne téléphonique d'aide réservée aux jeunes et gérée par l'association *Pro Juventute* reçoit de plus en plus d'appels, leur nombre s'élevant actuellement à 400 par jour. Les membres de l'organisation font état d'une évolution des sujets abordés : les cas de violence scolaire mais aussi de dépression, voire d'idéations suicidaires se multiplient. En outre, de nouveaux sujets font leur apparition, comme le *cyber mobbing*, mais aussi les problèmes de dettes contractées auprès d'autres jeunes.

Sources : site de *Pro Juventute* et site d'information *20 Minutes*, 13/03/11

[http://www.pro-juventute.ch/detail-](http://www.pro-juventute.ch/detail-franz.136.0.html?&L=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=335&cHash=d50b6cd4aa170c684ac2eb517b29c1e5&no_cache=1&sword_list%5B0%5D=cyber&sword_list%5B1%5D=mobbing)

[franz.136.0.html?&L=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=335&cHash=d50b6cd4aa170c684ac2eb517b29c1e5&no_cache=1&sword_list%5B0%5D=cyber&sword_list%5B1%5D=mobbing](http://www.pro-juventute.ch/detail-franz.136.0.html?&L=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=335&cHash=d50b6cd4aa170c684ac2eb517b29c1e5&no_cache=1&sword_list%5B0%5D=cyber&sword_list%5B1%5D=mobbing)

<http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Les-appels-au-secours-se-multiplient-27261779>

 **71.** Au **Canada**, et plus particulièrement au Québec, le problème de l'intimidation scolaire, et plus précisément la cyber intimidation, est d'actualité. Un programme d'action pour lutter contre la violence dans les établissements scolaires avait été lancé en 2008 (« La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ») et en est maintenant à sa dernière année d'application. Selon un sondage, ce plan aurait eu peu d'effets. C'est pourquoi la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) demande à la ministre de l'Éducation de s'engager à poursuivre et à bonifier le plan. On suggère entre autres de développer un système de monitoring pour mieux identifier la violence (l'intimidation) dans les établissements. En novembre dernier, le suicide d'une jeune fille en lien avec l'intimidation scolaire dont elle était victime est par ailleurs venu relancer le débat à l'Assemblée nationale.

Source : quotidien la Presse, 30/11/11

http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/justice-et-faits-divers/201111/30/01-4473199-le-debat-sur-lintimidation-est-relance-a-lassemblee-nationale-.php?utm_categorieinterne=traffidivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_les-plus-populaires-actualites_section_ECRAN1POS1

Point de vue

François de Jouvenel
directeur d'études, Futuribles

À propos de l'intimidation scolaire

Les violences, vexations et intimidations subies dans le cadre scolaire ont des répercussions à long terme (risques de diminution de la confiance interpersonnelle, de dépression, de problèmes de santé mentale, de comportements antisociaux graves). Or, elles se développent selon des modalités renouvelées avec les nouvelles possibilités que leur ouvrent les réseaux sociaux. De même, la lutte contre ce phénomène utilise de nouveaux outils. Un exemple intéressant, et semble-t-il a priori plus performant que le programme canadien mentionné ci-dessus, est fourni par le programme KiVa en Finlande (<http://www.kivakoulu.fi/> ; il existe une version du site en français). Ce programme articule un enseignement harmonisé sur le sujet et des supports novateurs sur Internet et sur jeu électronique. Le programme est surtout innovant par l'accent qui est mis sur les témoins de scènes de violences (réelles ou virtuelles). Il consiste en effet essentiellement à accroître l'empathie des témoins pour les amener à intervenir. Entre 2006 et 2009, le programme a été expérimenté dans 234 écoles primaires et secondaires, soit auprès de 30 000 élèves. Le bilan s'est révélé positif : KiVa a permis de réduire les cas de violence à l'école, encourage les élèves à intervenir lorsqu'ils sont témoins de harcèlement, et améliore le sentiment de bien-être dans les cours d'école.

I.3. L'éducation

► I.3.1. Innovations pédagogiques

 **72.** Au **Canada**, les méthodes de « babysigns » sont de plus en plus populaires. Très en vogue aux **États-Unis**, ces techniques consistent en l'apprentissage d'un langage des signes afin que les bébés qui ne peuvent pas encore parler puissent mieux communiquer avec leurs parents. Divers programmes franchisés pour apprendre ce langage existent et les méthodes sont aussi utilisées dans certains services de garde. L'*American Academy of Pediatrics* a par ailleurs récemment rendu un avis favorable sur l'utilisation des *babysigns*.

Source : article de C. Kemp, « Sign language touted as way to help infants communicate early on », paru dans la revue *American Academy of Pediatrics*, vol. 19, n° 54, 2001
<http://www.aap.org/>

Évènement département Questions sociales

« Le bien-être des jeunes enfants dans les structures d'accueil et d'éducation en France et ailleurs »

Le Centre d'analyse stratégique, en collaboration avec la DREES, a organisé en octobre 2011 un colloque sur le bien-être des jeunes enfants. À cette occasion, ont été abordé trois grandes thématiques : la définition même de cette notion de « bien-être » de l'enfant ; les caractéristiques des modes d'accueil et de pré-éducation les plus à même de le favoriser, en tenant compte de la diversité des enfants ; les contraintes organisationnelles et financières de leur mise en œuvre. Cet angle d'analyse a permis d'insister plus globalement sur le fait que l'avenir de nos sociétés se joue non seulement dans la manière dont la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est facilitée, mais aussi dans l'investissement qui est fait, dès les premières années de la vie, pour prévenir des carences qu'il sera difficile de combler plus tard.

 **73.** Un rapport d'*Ofsted* (*Office for Standards in Education, Children's Services and Skills*), le service officiel **britannique** d'inspection scolaire, montre le rôle bénéfique de l'accompagnement collectif des enfants souffrant de retards psychosociaux. Après avoir suivi plusieurs groupes de ce type dans 29 écoles, le rapport indique que les 379 enfants concernés, âgés de quatre à onze ans, ont pour la plupart fait de nets progrès en matière comportementale, affective, relationnelle et même académique. Il plaide donc pour la mise en place de dispositifs d'accompagnement plus systématiques.

Source : site de l'*Ofsted*, 12/07/11
<http://www.ofsted.gov.uk/news/children-risk-of-exclusion-helped-nurture-groups>

 **74.** Depuis la publication des excellents résultats de la **Finlande** aux tests *Programme for International Student Assessment* (PISA) pour l'OCDE, on en sait désormais un peu plus sur son modèle éducatif : un large éventail de matières enseignées – à l'opposé de l'idée de socle commun –, pas de tests nationaux avant la dernière année de lycée, pas de redoublement, pas de classe de niveau avant le lycée, des récréations longues, des standards de certification élevés pour des enseignants par ailleurs bien payés (ils gagnent 102 % du salaire moyen de leurs compatriotes dotés d'un diplôme du supérieur, contre 65 % aux États-Unis), des classes de taille réduite (en sciences, elles ne dépassent pas 16 élèves pour que les leçons aient lieu systématiquement en laboratoire) et un management propre au monde éducatif lui-même. Du primaire jusqu'à la fin du collège, les élèves ont entre quatre et onze cours par semaine d'art, de musique, de cuisine, de menuiserie, de chaudronnerie ou de textile. Une façon détournée d'apprendre les mathématiques et la science, de travailler en équipe et de cultiver un respect des métiers manuels. Certains prétendent que les résultats de la Finlande s'expliquent par la taille du pays et son homogénéité culturelle. D'autres citent l'exemple du voisin norvégien, aussi petit et presque aussi homogène, mais dont les résultats et le modèle éducatif sont assez proches de ceux des États-Unis.

Source : quotidien *The New Republic*, 28/01/11

<http://www.npr.org/2011/01/28/133301331/the-new-republic-the-u-s-could-learn-from-finland>

 **75.** D'après une étude menée auprès de 200 **Britanniques** âgés de 15 à 24 ans, qui s'intègre dans une enquête internationale menée dans 29 pays, près d'une jeune femme sur cinq et 16 % des jeunes hommes déclarent n'avoir reçu aucune forme d'éducation sexuelle à l'école. Or, la proportion de jeunes ayant eu des relations sexuelles non protégées avec un nouveau partenaire a augmenté ces deux dernières années. 61 % des 16 à 19 ans ont eu des relations sexuelles, et 43 % d'entre eux ont affirmé ne pas utiliser de moyens de contraception avec un nouveau partenaire (le chiffre étant de 36 % en 2009). Parmi ces derniers, 23 % ont expliqué cela par le fait que leur partenaire n'aimait pas se protéger. La proportion de jeunes femmes ayant déclaré connaître dans leur proche entourage (familial ou amical) des grossesses non prévues est passée de 36 % en 2009 à 55 % dans cette nouvelle enquête. 55 % des jeunes femmes se disent très bien informées des différentes méthodes de contraception. Ce pourcentage monte à 62 % chez les garçons. 16 % des jeunes interrogés, garçons et filles confondus, considèrent que la méthode du retrait est efficace.

Source : quotidien *The Guardian*, 26/09/11

www.guardian.co.uk/education/2011/sep/26/young-people-unsafe-sex-contraception

 **76.** Le gouvernement **suédois** souhaite renforcer l'éducation sexuelle à l'école, avec un plan de 10 millions de couronnes, permettant à la sexualité de ne pas être abordée uniquement en cours de biologie, mais également en cours d'histoire, de sciences sociales et de religion. Il s'agirait notamment de donner aux professeurs une palette plus large d'outils éducatifs, de promouvoir le débat avec les élèves, et donc de lutter plus efficacement contre le harcèlement, l'inceste et toutes les formes de violences sexuelles vis-à-vis des enfants et des adolescents. Rappelons que l'éducation sexuelle est obligatoire en Suède depuis 1956.

Source : quotidien *The Local*, 12/07/11

<http://www.thelocal.se/34880/20110712/>

 **77.** En Suisse, les autorités de la ville de Bâle ont décidé de fournir à plusieurs écoles des « Sex-Boxes », c'est-à-dire des boîtes contenant le matériel pédagogique pour assurer des cours d'éducation à la sexualité. Deux sortes de boîte existent : celle pour les petits, âgés de 4 à 10 ans, contient des poupées, des puzzles et des vidéos ; la boîte destinée aux plus de 10 ans est plus surprenante puisqu'elle contient des peluches représentant de manière très réaliste des organes génitaux féminins et masculins (vagins en peluche et pénis en bois). Ce projet a provoqué la colère des élus conservateurs, mais aussi le scepticisme des enseignants qui considèrent que l'éducation à la sexualité passe plus par les mots et le dialogue que par les objets et les images.

Sources : Site d'information *Blick* et quotidien *Le Matin*, 22/05/11

<http://www.blick.ch/news/schweiz/verdirbt-dieser-sex-koffer-unsere-kinder-173049>

<http://archives.lematin.ch/LM/LMS/-/article-2011-05-2121/un-lese-pugnace-bien-decide-a-obtenir-reparation>

Publication
département Questions sociales

**« Comment améliorer l'accès des jeunes à la contraception ?
Une comparaison internationale »**

La question du contenu des programmes d'éducation sexuelle dans les écoles suisses ou scandinaves est révélatrice d'une grande tolérance vis-à-vis de la sexualité adolescente. Néanmoins, dans ces pays, les contraceptifs sont plus souvent payants pour les jeunes. On peut leur opposer un « modèle » anglo-saxon dans lequel la sexualité des jeunes est envisagée principalement sur le mode de la dissuasion et de la moralisation – l'abstinence figure parmi les moyens de contraception les plus valorisés aux États-Unis, par exemple. Si les modalités d'accès à la contraception, notamment en termes de gratuité ou de remboursement, y sont plus souples que dans d'autres contextes nationaux, on ne peut cependant pas parler de campagnes ambitieuses d'information et de communication sur la contraception, les infections sexuellement transmissibles, la violence sexuelle ou les stéréotypes hommes/femmes. L'organisation du système scolaire permet souvent aux parents de refuser que leurs enfants assistent aux cours d'éducation sexuelle. Cette problématique croise celle des inégalités sociales, ethniques et « raciales », tant certaines catégories de populations sont plus vulnérables que d'autres face à des risques comme celui des grossesses non désirées. *La Note d'analyse* n°226, parue en juin 2011, avait mis au jour ces enjeux.

 **79.** Une école maternelle **suédoise**, nommée « Egalia », s'attaque de manière radicale aux stéréotypes de genre. Le personnel évite autant que possible d'utiliser les pronoms « lui » (*han*) ou « elle » (*hon*) mais privilégie un pronom neutre (*hen*) qui n'a pas d'équivalent en français. Tout est fait, depuis le choix des livres jusqu'à l'emplacement des jouets, pour ne pas influencer les enfants et ne pas reproduire les stéréotypes masculins et féminins. Dans les livres disponibles à Egalia, on rencontre des girafes homosexuelles qui adoptent un petit crocodile abandonné. En revanche, point de Blanche-Neige ni de Cendrillon dans l'enceinte de l'établissement. Toute la démarche repose sur un présupposé que certains contestent : le fait que les différences de comportements et de goûts entre hommes et femmes ne sont que le fruit d'une construction sociale.

Sources : quotidien *The Star*, 23/06/11 et hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*, 27/06/11

<http://www.thestar.com/news/world/article/1014003--swedish-preschool-takes-aim-at-gender-stereotypes>

<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/monde/20110627.FAP0225/egalia-veut-faire-voler-en-eclats-les-stereotypes-de-genre.html>

 **80.** En **Allemagne**, les écoles primaires peuvent participer à la quatrième édition du concours *Spielen macht Schule* (littéralement : « jouer fait l'école » que l'on pourrait traduire par « jouer pour éduquer »). Ce projet a été lancé en 2007 par le laboratoire de neurosciences et d'apprentissage de Ulm (ZNL, *Transferzentrum für Neurowissenschaften und Lernen*) et l'association de Francfort, *Mehr Zeit für Kinder* (« plus de temps pour les enfants »). Chaque école participante doit proposer un concept de jeu collectif qui favorise un meilleur apprentissage. L'école primaire lauréate se verra offrir un grand nombre de jouets ayant des vertus pédagogiques pour équiper une salle de jeux. L'objectif est de mieux intégrer les activités ludiques aux techniques d'enseignement, et ce, afin de favoriser l'apprentissage scolaire. Il s'agit également de proposer, en dehors des heures scolaires, l'accès à des jeux éducatifs. En effet, les enfants acquièrent en jouant de nombreuses compétences (capacités à s'intégrer dans un collectif, à gérer des situations de concurrence ou de conflits, etc.) qu'ils utiliseront au quotidien. Comme les expériences s'inscrivent d'autant mieux dans le cerveau qu'un plus grand nombre de sens est sollicité à la fois, les jeux pédagogiques sont des instruments d'apprentissage primordiaux qui devraient avoir plus de place à l'école.

Source : site du concours *Spielen macht Schule*

<http://www.spielen-macht-schule.de/>

 **81.** En **Allemagne**, la fondation Friedrich Ebert a publié une étude portant sur le rapport des jeunes à la politique - « Sprichst du Politik ? » (« Parles-tu la langue de la politique ? ». Alors que la participation des jeunes à la vie politique semble reculer – ce qui se traduit par une moindre participation aux élections, mais aussi par un problème sérieux pour les partis politiques -, ce rapport s'appuie sur une vaste enquête réalisée auprès des jeunes, à travers des entretiens de groupe. Une des raisons majeures de ce manque d'intérêt pour la politique tiendrait directement au langage, à la façon dont les hommes politiques s'adressent au public. Il en ressort trois grandes recommandations. La première, adressée aux hommes politiques, consiste à parler de manière à être compris, c'est-à-dire à utiliser la langue de tous les jours, de manière directe, ouverte et simple. La seconde concerne les médias qui sont invités à faire un véritable travail de traduction des discours des politiques (et non pas organiser des débats avec les hommes politiques). Enfin, il ressort une demande forte d'éducation à la politique, l'école étant appelée à délivrer des enseignements à la fois neutres et relativement précoces dans le parcours scolaire. Elle devrait ainsi jouer un rôle « d'école de la démocratie ».

Source : étude sur le site de la fondation Friedrich Ebert, 06/11

<http://library.fes.de/pdf-files/do/08234.pdf>

 **82.** Au **Royaume-Uni**, en dépit de son caractère obligatoire, l'enseignement religieux pour les 14-16 ans ne fait plus recette : une école sur quatre a fait disparaître cette matière des emplois du temps. L'argument avancé est que, comme la matière n'entre plus dans les disciplines évaluées par le nouvel *English Baccalaureate*, à la différence de l'histoire et la géographie, les élèves ont tendance à s'en détourner.

Source : quotidien *The Independent*, 24/06/11

<http://www.independent.co.uk/news/education/education-news/one-in-four-schools-ditches-re-lessons-2302031.html>

 **83.** La diversification de l'offre dans l'enseignement public **canadien** fait débat. De plus en plus d'écoles offrant des activités ou enseignements particuliers, ou bien s'adressant à des publics spécifiques se développent. Elles répondent principalement à la demande des parents. Citons l'école pour Afro-américains de Toronto, une école réservée aux garçons qui doit ouvrir à Calgary, sans compter les écoles offrant des cours spécifiques comme le mandarin, ou axées sur les sports ou les arts. Dans la seule ville d'Edmonton, qui compte 700 000 habitants, 31 écoles publiques « alternatives » existent. Certains posent cependant la question des résultats éducatifs de ces établissements, ou encore des risques de ségrégation sociale qu'ils posent.

Source : quotidien *The Globe and Mail*, 18/08/11

<http://www.theglobeandmail.com/life/parenting/education/school/skateboard-school-or-single-sex-niche-schools-takeoff/article2134240/page2/>

Point de vue

Marie-Pierre Hamel, chargée de mission
département Questions sociales



La diversification de l'offre dans l'enseignement public canadien

Cette brève fait écho aux transformations du rapport entre services publics et usagers. D'un côté, les usagers, autrefois plus passifs, revendiquent de plus en plus l'accès à des services publics efficaces, de qualité, adaptés à leurs besoins. De l'autre, les pouvoirs publics tiennent davantage compte de ces demandes en facilitant l'accès, en réduisant les temps d'attente, en dématérialisant l'offre, en regroupant les services, mais aussi en adaptant l'offre en tant que telle aux demandes. L'éducation ne semble pas échapper à cette logique. Jusqu'à quel point, en effet, faut-il adapter les services proposés aux envies des usagers ? L'uniformité est-elle vraiment synonyme de qualité ? Est-il possible de proposer une offre éducative qui donne à tous les mêmes chances, tout en tenant compte de la diversité des profils, des besoins, et des aspirations ?

 **84.** Le gouvernement **italien** a, en Conseil des ministres, ouvert la voie à la création d'un nouveau « lycée sportif », qui sera également ouvert aux handicapés. Il devrait voir le jour à la rentrée scolaire 2012. Les élèves seront exemptés de latin, mais s'attaqueront au droit et à l'économie du sport, à l'étude des sciences du mouvement ou encore du rôle social du sport. Ce parcours devrait également se teinter de préoccupations sanitaires : les enseignements aborderont des notions de prévention (hygiène, alimentation, drogues et alcool). Deux sections devraient être ouvertes dans chaque région. L'inscription sera sélective. Le projet doit désormais être examiné entre autres par les commissions parlementaires compétentes et le Conseil national de l'instruction publique (CNIP).

Source : quotidien *La Stampa*, 8/11

<http://www3.lastampa.it/scuola/sezioni/news/articolo/lstp/419311/>

 **85.** En **Suisse**, au motif d'éduquer les professeurs et les élèves aux technologies de l'information et de la communication (TIC), des acteurs privés interviennent de plus en plus dans le contenu de la formation. L'opérateur Swisscom vient ainsi de présenter une offre de cours pour les écoliers du secondaire destinée à leur apprendre à utiliser de manière sûre et responsable l'usage du téléphone mobile et d'Internet. L'entreprise propose également des cours sur la protection de la jeunesse destinés aux parents et enseignants. Des établissements ont déjà accepté et accueilleront prochainement des formateurs. Microsoft Suisse est aussi très actif dans ce type de projets. Les entreprises sont depuis longtemps intéressées par le milieu scolaire, mais ce qui est nouveau, c'est qu'au-delà de simplement fournir des infrastructures, elles élaborent du matériel destiné à la formation. L'intérêt peut être double pour ces marques : non seulement se faire connaître, mais aussi promouvoir, à moyen terme, un mode de vie axé sur le numérique.

Source : quotidien *Le Matin*, 06/11/11

<http://www.lematin.ch/actu/suisse/les-entreprises-deboulent-l%E2%80%99ecole-2011-11-06>

 **86.** Selon une étude **suédoise**, jouer à *World of Warcraft* permettrait d'améliorer ses compétences sociales. L'ethnologue Peder Stendberg, l'auteur de l'étude, a passé 250 jours à jouer à ce jeu de rôle en ligne massivement multijoueur, qui rassemble 12 millions d'*aficionados* à travers le monde dont 200 000 Suédois. Il montre comment les compétences apprises dans le jeu (*leadership*, résolution de conflits, etc.) peuvent être mises à profit dans la vie de tous les jours. Il semblerait d'ailleurs que certains joueurs n'hésitent pas à le mentionner sur leur CV.

Source : quotidien *The Local*, 21/04/11

<http://www.thelocal.se/33342/20110421/>

 **87.** La Banque d'**Israël** a lancé en août 2011 une campagne d'information à destination des jeunes pour promouvoir l'acquisition de connaissances financières et économiques. Facebook est le principal média retenu. La campagne cherche à diffuser des connaissances de base en matière économique et financière (sensibilisation au taux d'intérêt, par exemple), et des pratiques de gestion courante (comment gérer un budget, choisir une banque, etc.). Des petites vignettes accompagnées d'une vidéo viennent illustrer un problème concret. En lien, les solutions proposées sont regroupées dans un guide de bonnes pratiques. Des outils comme un calculateur d'épargne ou un tableur budgétaire sont mis à disposition. Ces informations sont également accessibles sur le site de la Banque d'Israël et *via* les téléphones cellulaires.

Source : site de la Banque d'Israël, 3/08/11

<http://www.bankisrael.gov.il/press/eng/110803/110803v.htm>

 **88.** En **Inde**, selon un récent rapport intitulé « Indian education services. A hot opportunity », le secteur de l'enseignement supérieur progresse à un rythme rapide, bien qu'il reste encore un énorme potentiel de développement. Ces dernières années, le nombre d'universités a augmenté de façon significative. Le rapport montre que le nombre d'ingénieurs devrait augmenter de 24 % entre 2011 et 2012, et celui des médecins, de 7,6 %. Plusieurs facteurs catalysent le développement de l'enseignement supérieur en Inde : la disponibilité des prêts étudiants, la demande croissante en personnel qualifié, le développement de l'apprentissage en ligne et l'implantation, dans le pays, de filières de grandes écoles, telles que l'INSEAD. Ainsi, cette école de commerce de haut rang, déjà implantée en France et à Singapour, doit ouvrir en août 2011 un MBA destiné aux hommes d'affaires indiens.

Source : site d'information *Articles of Info*, 27/12/10

<http://www.articlesofinfo.com/article.php/10-02-2011India-Higher-Education-to-Flourish-on-Professional-Courses.htm>

 **89.** Le mouvement « *Slow food* » est né en **Italie** en 1986, en réaction au développement des *fast-foods*. Ce phénomène a pris de l'ampleur avec le lancement du projet « *Orto in condotta* », en 2004. Aujourd'hui, 421 écoles italiennes possèdent leur propre jardin. Ceux-ci servent de support à des enseignements concernant l'alimentation et l'environnement, impliquant de surcroît aussi bien les familles que les producteurs. Les élèves, à la campagne comme en ville, apprennent ainsi le rythme des saisons, la valeur et la saveur des produits locaux tout en se familiarisant avec la protection de l'écosystème. La quatrième édition de la fête de *l'Orto in condotta* s'est déroulée le 11 novembre 2011, jour de la *San Martino* qui marque la fin de l'année agricole et la mise au repos des terres. Cette journée a également été l'occasion de visiter des exploitations locales, d'apprendre de nouvelles recettes et d'écouter des histoires sur le thème de la nourriture. Les écoles impliquées dans le réseau « *Slow food* » se multiplient en Europe comme en Afrique.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 8/11/11

http://www.corriere.it/ambiente/11_novembre_08/orto-in-condotta-tagliacarne_931d4be2-09fd-11e1-8aac-d731b63fbb0f.shtml

 **90.** Selon un jugement rendu par le Tribunal fédéral **suisse**, l'enseignement à distance n'est pas autorisé pour des élèves en âge de scolarité obligatoire car ce système ne permet pas de développer les compétences sociales des élèves. Le cas concerne par exemple un couple de Zurichois qui voulait que ses quatre enfants puissent suivre un enseignement à distance diffusé depuis l'Allemagne, avec la possibilité de joindre les enseignants par téléphone, courriel et webcam à la moindre question. Les autorités zurichoises ont refusé d'accorder une autorisation aux parents qui ont alors déposé un recours auprès des tribunaux. Le Tribunal fédéral a donné raison au canton, jugeant que l'enseignement à distance n'est pas compatible avec la Constitution fédérale dans laquelle est ancré le principe du droit à un enseignement de base suffisant : ce dernier doit donner aux enfants des connaissances scolaires, mais aussi sociales.

Source : site d'information *TSR*, 21/11/11

<http://www.tsr.ch/info/suisse/3598516-le-tribunal-federal-n-autorise-pas-l-ecole-a-distance-pour-la-scolarite-obligatoire-en-suisse.html>

 **91.** Selon une étude commandée par le *Times Educational Supplement*, la moitié des parents et près d'un écolier sur cinq, au **Royaume-Uni**, estiment que les enseignants devraient avoir le droit d'être plus sévères (y compris physiquement) avec les élèves récalcitrants. Malgré l'opposition de l'*Association of Teachers and Lecturers*, qui considère que l'utilisation de la violence ne règle rien, les pouvoirs publics annoncent qu'ils vont mettre en place une série de mesures luttant contre les problèmes de discipline scolaire en donnant aux enseignants davantage de latitude.

Source : quotidien *The Guardian*, 16/09/11

www.guardian.co.uk/education/2011/sep/16/survey-reveals-support-for-caning-pupils?INTCMP=SRCH

 **92.** En **Israël**, une réforme fait suite aux recommandations d'un groupe d'experts sur les rythmes scolaires : les vacances scolaires d'été seront raccourcies à partir de 2012/2013 et reportées sur des vacances prises pendant l'année scolaire. La réforme, qui devait être mise en œuvre dès la rentrée 2011, a été retardée face à la gronde des enseignants. Les professionnels du tourisme seraient en faveur du plan sous réserve d'une entrée en vigueur retardée. Enfin, les reports de vacances pendant l'année faciliteraient l'observance religieuse.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 01/06/11 et 06/06/11

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=223078>

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=223949>

Publication
département Questions sociales

« Les vacances des français : comment lever les freins au départ ? »

Le taux de départ en vacances annuel des Français (définies comme un déplacement d'agrément d'au moins quatre nuits consécutives hors du domicile) se situe au-dessus de la moyenne européenne, mais ne progresse plus depuis près de dix ans, atteignant un seuil en dessous des 70 %. *La Note d'analyse n°234*, parue en juillet 2011, montre comment une politique ambitieuse en matière de vacances peut aboutir à des bénéfices sociaux multiples tant sur le plan du bien-être des publics concernés qu'en matière de lutte contre l'exclusion, de l'autonomisation, de développement de liens sociaux ou de soutien à la parentalité. Œuvrer pour l'accès aux vacances du plus grand nombre invite à agir sur la solvabilisation des particuliers, mais aussi sur l'évolution de l'offre afin de répondre aux besoins de certains publics (les jeunes, les personnes partant rarement ou celles en situation de handicap, les aidants familiaux, les seniors).

► I.3.2. Inégalités et lutte contre les inégalités

 **93.** En **Suède**, le ministre de l'Éducation souhaite re-nationaliser les écoles. Depuis vingt ans, le système éducatif suédois est entièrement décentralisé. Même si le gouvernement garde la main en matière de programmes scolaires et de formation des enseignants, les écoles sont sous l'autorité des municipalités et sont financées par des ressources locales. Résultat, les écarts se creusent entre les municipalités qui consacrent suffisamment de ressources financières à leurs écoles et celles qui ne le font pas. Le ministère souhaite mettre fin à cet état de fait. Le porte-parole du principal syndicat d'enseignants s'est montré sceptique à l'égard de cette initiative.

Source : quotidien *The Local*, 15/03/11
<http://www.thelocal.se/32596/20110315/>

 **94.** Lors du dernier classement des länder **allemands** pour leurs résultats scolaires, la Saxe et la Thuringe sont arrivés en tête devant le Bade-Wurtemberg et la Bavière. Plusieurs explications sont avancées. D'une part, alors même qu'ils ont vu leur nombre d'élèves diminuer, comme partout en Allemagne, ces länder auraient conservé un même niveau de dépenses dans l'éducation. Ils ont également gardé des règles en vigueur en RDA, notamment un système scolaire dual et le baccalauréat la douzième année des études secondaires – ce qui est devenu la règle en Allemagne depuis 2000. Par ailleurs, ils offrent des classes de petite taille et surtout des écoles ouvertes toute la journée. C'est là un point décisif puisque cela permet de lutter contre les inégalités sociales. Ainsi, ces deux länder de l'Est peuvent servir d'exemple à d'autres, notamment du point de vue de la lutte contre la « pauvreté d'éducation » (*Bildungsarmut*), reconnue comme l'un des enjeux majeurs aujourd'hui outre-Rhin.

Source : quotidien *Die Welt*, 16/08/11
<http://www.welt.de/politik/deutschland/article13547877/Soziale-Gerechtigkeit-durch-Ganztagschulen-im-Osten.html>

 **95.** En **Inde**, en juin 2011, le ministre de l'Éducation a suggéré que « chaque enfant devait avoir le droit d'être scolarisé pendant au moins dix années ». À ce jour, une loi sur l'éducation gratuite et obligatoire (dite loi RTE), entrée en vigueur en avril 2010, rend gratuite et obligatoire la scolarité des enfants de 6 à 14 ans dans l'ensemble des régions de l'Inde. Une nouvelle loi est envisagée pour étendre le droit à la scolarité et permettre à 19 millions d'enfants – qui auraient pu abandonner l'école après 14 ans – de prolonger leurs études. Une enquête réalisée auprès de plus de 13 000 écoles révèle néanmoins des difficultés dans sa mise en œuvre : de nombreux enfants sont encore non scolarisés ; un enseignant sur cinq n'est pas qualifié ; seuls 55,8 % des écoles respectent le ratio élève/enseignant prescrit par la loi RTE ; 70 % des écoles ont accès à l'eau potable. Pour le moment, peu de changements ont été observés dans le système éducatif. Plusieurs régions se plaignent de ne pas disposer des fonds fédéraux nécessaires à l'effectivité de la loi et souhaitent plus de souplesse pour adapter les normes nationales aux réalités locales. Le gouvernement a estimé à près de 17 milliards d'euros le coût des cinq premières années de mise en œuvre de la loi RTE.

Source : quotidien *The National*, 20/06/11
<http://www.thenational.ae/news/worldwide/south-asia/plan-to-give-every-child-in-india-education-to-age-of-14-hits-criticism>

 **96.** La commission Trajtenberg mise en place par le Premier ministre **israélien** pour trouver des réponses à la crise sociale que traverse le pays a rendu son rapport le 27 septembre 2011. En matière d'éducation, celui-ci recommande un développement du service public d'accueil des jeunes enfants, l'extension de la scolarisation publique aux enfants âgés de trois et quatre ans (et non plus seulement de cinq ans), et le développement du soutien scolaire pour les enfants de trois à neuf ans. La commission suggère aussi une hausse du budget de l'éducation, de manière à l'aligner sur les dépenses militaires. Globalement, quatre milliards de shekels – environ un million d'euros – devraient être alloués en 2012 pour satisfaire à l'ensemble des recommandations du rapport (la plus grosse part représente les dépenses d'éducation). La dotation sur cinq ans pourrait s'élever à 30 milliards de shekels. Selon le rapport, le financement pourrait provenir d'une coupe sur le budget militaire et d'une réforme fiscale visant les plus riches (ajout d'une tranche marginale d'imposition), ainsi que de l'imposition des transactions financières et des entreprises.

Sources : quotidiens *The Jerusalem Post*, 27/09/11, et *Haaretz*, 26/09/11

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=239658>

<http://www.haaretz.com/news/national/israel-s-social-security-is-as-important-as-its-military-might-economic-panel-says-1.386845>

 **97.** Le collège de Crown Woods, au **Royaume-Uni**, a rouvert en mai 2011. L'originalité est qu'il n'y a plus un, mais trois établissements. Les élèves y sont répartis en fonction de leurs résultats en fin de scolarité primaire. Ceux qui réussissent le mieux sont envoyés à Delamere et portent un écusson violet sur leur blazer, les autres vont à Ashwood (écusson bleu) ou Sherwood (écusson rouge). Chaque établissement accueille environ 450 élèves. Il n'y a pas d'enseignements en commun et les infrastructures ne sont pas partagées. Pour le directeur de Crown Woods, ce système permet d'attirer des enfants doués, que leurs parents n'auraient pas envoyés dans un collège public sans l'assurance d'un fonctionnement personnalisé et protecteur. Toutefois, ce système permet peu de mobilités d'élèves d'un établissement à l'autre, en dépit d'éventuels changements dans leurs résultats scolaires. Par ailleurs, certains contempteurs de l'expérience redoutent que les élèves n'intériorisent trop vite le message suivant : « si vous êtes à Delamere, les élèves d'Ashwood et Sherwood vous sont inférieurs ».

Source : quotidien *The Guardian*, 25/07/11

<http://www.guardian.co.uk/education/2011/jul/25/secondary-school-streaming>

 **99.** En **Italie**, le *Codacons* (Coordination des associations pour la défense de l'environnement et la protection des droits des usagers et des consommateurs) a évalué l'augmentation du coût de la rentrée scolaire 2011 à + 8 % par rapport à 2010. Selon l'observatoire *Federconsumatori*, l'augmentation du prix des manuels serait de 3 %. En conséquence, un élève italien sur deux devrait acheter cette année des livres d'occasion, selon une recherche menée par *Krls Network of Business Ethics* pour *Contribuenti.it*. Autre fait notable concernant les manuels : pour la première fois en Italie, la loi impose que les livres choisis pour l'année scolaire soient disponibles en format électronique, ce qui devrait en théorie permettre aux familles un accès aux manuels à un coût réduit.

Source : quotidien *La Stampa*, 17/09/11

<http://www3.lastampa.it/scuola/sezioni/news/articolo/1stp/419730/>

 **100.** En **Inde**, le gouvernement du Tamil Nadu devrait distribuer près de 6,8 millions d'ordinateurs portables aux élèves du secteur public de cette région, dans le primaire et le secondaire. Ce programme, d'une durée de cinq ans, est le premier de ce type lancé dans le pays. Ceux qui y sont favorables estiment qu'il devrait avant tout bénéficier à des enfants défavorisés et stimuler par ailleurs le secteur informatique tamoul. Néanmoins, les plus critiques considèrent que les finances publiques mobilisées (plusieurs centaines de millions de dollars en 2011) auraient pu permettre de développer les services sociaux et les infrastructures du Tamil Nadu.

Source : site de la BBC, 15/09/11

<http://www.bbc.co.uk/news/world-south-asia-14925510>

 **101.** Au **Royaume-Uni**, une équipe du *Centre for Evaluation and Monitoring* (Cem), de l'université de Durham, montre que le programme « *Sure Start* » - qui vise à améliorer l'égalité des chances des enfants en matière de santé, d'éveil, d'éducation et de soutien aux familles - ; a échoué dans son ambition de développer les compétences langagières et de calcul chez les enfants. Cette étude, dont un compte-rendu a été publié mi-décembre 2010 dans la *Oxford Review of Education*, s'appuie sur le suivi pendant 8 ans, de 2001 à 2008, de 117 000 enfants scolarisés. Elle montre que les compétences en lecture et en calcul, ainsi que la maîtrise du vocabulaire sont demeurées relativement stables entre ces deux dates. Elle suggère que les programmes de scolarisation précoce devraient être davantage adaptés aux besoins des enfants des milieux sociaux défavorisés.

Sources : site du *Centre for Evaluation and Monitoring* et quotidien *The Guardian*, 14/12/10

<http://www.besa.org.uk/besa/suppliers/view.jsp?item=573&keyword=c&mode=alpha&page=1>

<http://www.guardian.co.uk/education/2010/dec/14/sure-start-children-early-years?INTCMP=SRCH>

 **102.** Le coût de la scolarité universitaire devient de plus en plus difficile à assumer pour les familles issues de la classe moyenne aux **États-Unis**. Entre 1982 et 2007, les frais de scolarité auraient en moyenne plus que quadruplé. Un grand nombre d'établissements permettent désormais un paiement mensuel – et non plus seulement semestriel – de ces frais. Or, ce système aurait eu un effet pervers, en raison du surcoût occasionné par le paiement par carte bancaire, qui peut s'élever à plusieurs centaines, voire milliers de dollars par an. Les plus modestes paient donc plus cher la scolarité universitaire que les plus aisés.

Source : quotidien *The New York Times*, 21/08/11

<http://www.nytimes.com/2011/08/22/opinion/the-hidden-costs-of-higher-ed.html?scp=1&sq=hidden%20costs&st=cse>

 **103.** Au **Danemark**, 8 000 candidats aux universités n'ont pu être acceptés, faute de place. Néanmoins, les étudiants disposent d'une allocation d'étude de 50 000 couronnes par an (6 770 euros) qu'ils peuvent utiliser pour étudier tant au Danemark qu'à l'étranger. Le coût pédagogique des études à l'étranger peut être également pris en charge par l'État, à condition que la formation soit reconnue par le gouvernement danois et dans la limite de ce que reçoit normalement une université danoise pour un étudiant.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 12/08/11

<http://www.cphpost.dk/news/national/51985-disappointed-students-can-take-support-abroad.html>

 **104.** En **Suède**, l'université n'est plus gratuite pour les étudiants étrangers non ressortissants de pays de l'Union européenne (UE) – sauf accords de coopération avec certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Une année d'université coûte donc dorénavant à un étudiant étranger hors UE entre 90 000 et 250 000 couronnes suédoises, soit entre 9 850 et 27 300 euros. Conséquence : le nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers hors UE est passé d'environ 16 000 les années passées à moins de 1 300 à l'automne 2011. Mais le gouvernement suédois a annoncé qu'il offrirait un certain nombre de bourses pour attirer des étudiants brillants en provenance de pays en voie de développement. Il espère en tout cas tirer de cette mesure d'austérité une économie de 500 millions de couronnes.

Source : quotidien *The Local*, 22/08/11

<http://www.thelocal.se/35690/20110822/>

 **105.** Le débat sur les étudiants étrangers fréquentant les universités **suisses** est particulièrement vif en Suisse alémanique où l'on assiste à une hausse constante des inscriptions de jeunes Allemands. Pour contraindre cet afflux, beaucoup prônent une hausse des frais d'inscription pour les étrangers (à Zurich, le Grand Conseil a ainsi approuvé ce principe), voire la mise en place de tarifs forfaitaires payés par les pays d'origine des étudiants, à l'instar de ce que font les cantons entre eux. L'université de Saint-Gall, spécialisée pour l'essentiel en économie et en droit, vient pour sa part de mettre en place un examen d'admission, avec l'objectif de plafonner la proportion d'étrangers à 25 % de l'effectif. Cette décision agite les milieux académiques, certains soulignant que discriminer les étudiants de l'UE constitue un mauvais signal et expose les étudiants suisses à la réciprocité.

Source : site d'information *Switzerland is yours*, 09/11

<http://www.isyours.com/f/immigration/programmes/etudier/conditions.html>

 **106.** Le gouvernement **israélien** vient d'allouer un financement de 25 millions de shekels pour la prise en charge des frais d'études de la première année dans l'enseignement supérieur, qui s'élèvent à 9 300 shekels, en faveur des jeunes gens qui ont effectué leur service militaire ou leur service civil à Jérusalem. Ce plan de financement vient compléter un premier dispositif, dont le coût est évalué à 80 millions de shekels, et qui vise à favoriser la réussite dans l'enseignement supérieur des jeunes des régions excentrées, en octroyant également des bourses pour la première année d'étude. Ces mesures participent d'un plan plus global de réduction des inégalités scolaires.

Source : site du Premier ministre israélien, 23/10/11

<http://www.pmo.gov.il/PMOEng/Communication/Spokesman/2011/10/spokemilga231011.htm>

 **107.** Le gouvernement **indien** souhaite démocratiser l'accès à l'informatique. Pour ce faire, il a lancé, en octobre 2011, l'Aakash (« ciel » en hindi), une copie de l'ipad d'Apple, subventionnée par le gouvernement et vendue à 35 dollars, soit près de trente fois moins cher que l'ipad. La tablette permet de se connecter à Internet et de communiquer par vidéoconférence. 500 ordinateurs ont d'ores et déjà été distribués par le ministère du Développement des ressources humaines à des étudiants indiens qui testeront l'efficacité du produit. Le gouvernement compte distribuer 10 millions d'unités à des étudiants dans les cinq prochaines années. Cette initiative vise à démocratiser l'accès à l'informatique à travers le pays. « Les riches ont accès au monde digital, les pauvres et les citoyens ordinaires en ont été exclus. L'Aakash comblera ce fossé digital », a ainsi promis le ministre du Développement et des ressources humaines, Kapil Sibal.

Source : quotidien *Times of India*, 5/10/11

<http://timesofindia.indiatimes.com/tech/news/hardware/Worlds-cheapest-tablet-launched/articleshow/10243846.cms>

 **108.** Le gouvernement **danois** va attribuer à 14 écoles une enveloppe annuelle d'un million de couronnes pendant trois ans pour améliorer le niveau scolaire des enfants issus de l'immigration. Il s'agit d'écoles qui scolarisent une proportion d'enfants issus de l'immigration d'au moins 40 %. Cette somme sera notamment consacrée au financement de la formation continue des enseignants, afin qu'ils puissent enseigner le danois comme deuxième langue. Le faible niveau en lecture des jeunes Danois issus de l'immigration a été révélé cet été lors de la publication des résultats de l'enquête PISA 2010, qui montre en particulier que 46 % des élèves de 15 ans issus de l'immigration scolarisés à Copenhague ne maîtrisent pas correctement la lecture. De nombreux commentateurs ont pointé du doigt l'abandon, en 2001, de l'apprentissage du danois comme langue maternelle des élèves.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 7/11/11

 **109.** L'État **indien** du Bihar a offert une aide de 2 000 roupies (environ 28 euros) pour que les écolières puissent acheter un vélo pour se rendre à l'école. Il faut savoir que le Bihar est l'un des États les plus pauvres et les plus peuplés de l'Inde, où la moitié des femmes et le quart des hommes sont illettrés, et où 90 % des habitants vivent en milieu rural. La vie est particulièrement difficile pour les filles, notamment pour les écolières qui doivent se rendre à l'école chaque jour. À ce jour, 871 000 écolières ont bénéficié de cette aide, le nombre de filles qui abandonnent l'école a baissé, et le nombre d'inscriptions à l'école est passé, chez les filles, de 160 000 en 2006-2007 à 490 000 en 2011.

Source : quotidien *The Guardian*, 25/11/11

<http://www.guardian.co.uk/environment/bike-blog/2011/nov/25/cycling-indian-schoolgirls-bike-blog>

 **110.** Dans un rapport et une campagne lancée en août 2011, la Centrale des syndicats du **Québec** (CSQ), l'organisation syndicale la plus importante dans le domaine de l'éducation au Québec, alerte sur le décrochage scolaire des garçons et demande au gouvernement de revoir des éléments du « Programme de formation de l'école québécoise ». Alors que 49,1 % des garçons à la fin de l'école secondaire obtiennent leur diplôme (équivalent au baccalauréat) comparativement à 62,2 % des filles*, la CSQ demande ce que les difficultés d'apprentissage soient détectées dès le primaire, voire avant, et à ce que les programmes éducatifs tiennent compte des dernières recherches scientifiques concernant l'apprentissage chez les garçons. Rappelons que la question du décrochage scolaire chez ces derniers a fait couler beaucoup d'encre depuis quelques années au Québec.

Sources : site de la CSQ, 24/08/11 et site d'information *Tendances sociales*, 8/01/11
<http://www.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1676,9656,2323,0,html?action=display&BoxID=17017&LangID=2&KindID=2&complete=yes>
<http://tendance sociales.blogspot.com/2011/01/le-discours-alarmiste-sur-le-decrochage.html>

 **111.** Au **Canada**, pour donner le goût de la lecture aux garçons et prévenir leur décrochage scolaire, une école organise des « soirées de gars ». Au programme : « de la testostérone littéraire ». Lors de ces soirées, aucune fille n'est autorisée à pénétrer dans l'établissement après 18 heures. Seuls les élèves garçons, accompagnés de leur père, grand(s)-père(s), grand(s) frère(s) ou « modèle(s) masculin(s) » y ont accès. Le bibliothécaire traite des héros d'enfance des « papas » et « grands-papas », tel Bob Morane, avant de plonger dans l'univers de personnages plus actuels comme Harry Potter.

Source : site de la chaîne *TVA Nouvelles*, 21/04/11
<http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/archives/2011/04/20110421-061200.html>



Partie II

Comment adapter les politiques publiques à l'évolution des besoins sociaux ?

On peut rassembler l'évolution des besoins sociaux en trois catégories principales.

En premier lieu, le vieillissement de la population. Il appelle de nombreux ajustements dans l'ensemble des politiques sociales : évolution de l'offre de soins, adaptation des infrastructures et des services, développement des métiers du *care*, adaptation des logements, sans oublier le débat sur le droit à mourir dans la dignité. L'allongement de l'espérance de vie fait aussi écho à l'accroissement de la solitude lorsque les proches disparaissent ou sont éloignés géographiquement, ou encore aux abus dont peuvent être victimes les personnes vulnérables.

En deuxième lieu, les transformations des structures familiales. L'augmentation significative du nombre de divorces, l'accroissement du nombre de familles monoparentales et de familles recomposées appellent des ajustements tant sur le plan des droits que des prestations et services. Faut-il chercher à prévenir ces séparations ? Quels droits accorder aux beaux-parents ? Alors que de nouveaux couples se forment tardivement, et notamment suite à ces séparations, comment aider ces « nouvelles » familles à avoir des enfants ? Comment accompagner la nouvelle génération de grands-parents, dont le rôle et la place ont beaucoup évolué ?

En troisième lieu, les préoccupations liées à l'amélioration de la qualité du cadre de vie. Ces demandes concernent des domaines aussi divers que la préservation des ressources environnementales, la lutte contre toutes les formes de pollution et l'accès à des logements adaptés à prix abordable. Alors que de plus en plus de citoyens habitent en ville, par choix ou par contraintes professionnelles, comment les aider à se loger ? Comment faire en sorte que ces solutions d'habitat prennent en compte le respect de l'environnement ? Comment faciliter les déplacements, étant donné que leur durée s'allonge et que les infrastructures routières et de transports publics sont souvent sur-utilisées ? Comment veiller à ce que la qualité de vie et la tranquillité de chacun soient respectées ? Comment préserver une certaine mixité sociale ?

Dans l'ensemble de ces champs, les pouvoirs publics font face aux mêmes questionnements, concernant le juste dosage entre assurance collective et responsabilité individuelle, la place réservée aux entreprises dans la formulation de la réponse à ces besoins, ou encore la recherche de la juste combinaison entre prestations et services, incitation et réglementation.

II.1. Le vieillissement et la dépendance

 **112.** Le **Royaume-Uni** connaît une crise grave de financement pour les soins et services aux personnes âgées. D'après les chiffres officiels, les budgets alloués par les collectivités aux actions en direction des plus de 65 ans auraient connu une baisse de 1,3 milliards de livres depuis 2010. Le Chancelier de l'Échiquier avait annoncé l'an passé une dotation supplémentaire et exceptionnelle de deux milliards de livres pour les collectivités qui dépensent le plus en direction des personnes âgées (maisons de retraite, distribution de repas à domicile et services de soins infirmiers). Il semblerait, d'après une enquête de la *Commons Library*, que ces dotations n'ont pas empêché un repli des financements pour les collectivités. D'après une étude de l'organisme caritatif *Age UK*, les deux tiers des collectivités augmentent les coûts des services aux personnes âgées, comme le portage de repas. Elles se montrent également très réticentes à prendre en charge les frais occasionnés par les visites chez un gériatre. Près de la moitié des collectivités ont en outre augmenté les frais payés directement par les personnes lorsqu'elles souhaitent bénéficier de services de maintien à domicile.

Source : quotidien *The Guardian*, 28/10/11

<http://www.guardian.co.uk/uk/2011/oct/28/elderly-social-care-funding-cuts>

Publication
département Questions sociales

**« Vivre ensemble plus longtemps.
Enjeux et opportunités pour l'action publique
du vieillissement de la population française »**

Le vieillissement de la population française est un phénomène majeur, qui sera amené à s'accélérer de façon très importante d'ici à 2035. En 2005, un individu sur cinq était âgé de 60 ans ou plus en France métropolitaine ; ce sera un sur trois en 2050, selon les projections de l'INSEE. Ce vieillissement va transformer profondément la société en modifiant sa structure d'âge. Si ce processus est inéluctable, ses conséquences peuvent être infléchies. Le rapport, paru en juillet 2010, met en évidence les multiples conséquences du vieillissement en matière de politiques publiques et montre que relever ce défi peut être une véritable opportunité pour l'ensemble des politiques publiques (logement...). La synthèse du rapport est présentée dans *La Note de veille* n°185.

 **113.** Le nombre de retraités qui auraient travaillé pour subvenir à leurs besoins se serait accru de manière considérable depuis une dizaine d'années en **Allemagne**. En 2010, près de 660 000 personnes ayant entre 65 et 74 ans auraient exercé une activité temporairement (notamment sous la forme de « mini-jobs » – emplois à temps très partiel dont leurs détenteurs sont exonérés de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu lorsqu'ils n'ont pas d'autre activité par ailleurs –, soit une augmentation de 60 % par rapport à 2000. Par ailleurs, en 2009, 400 000 personnes âgées de plus de 65 ans percevaient l'équivalent du minimum vieillesse, contre 258 000 en 2003. Cet accroissement des situations de pauvreté parmi les retraités s'expliquerait essentiellement par des trajectoires professionnelles plus discontinues, marquées par des périodes de chômage ou d'activités précaires. Une proposition de loi pourrait être déposée au début de l'année 2012 pour permettre au système de retraite de garantir une limitation du risque de pauvreté lié à la vieillesse.

Source : hebdomadaire *Der Spiegel*, 22/08/11
<http://www.spiegel.de/wirtschaft/soziales/0,1518,781534,00.html>

 **114.** Au **Canada**, la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, a annoncé en août 2011 un investissement de 2,1 millions de dollars sur trois ans pour créer 30 « carrefours d'information » destinés aux personnes âgées. L'idée est que des bénévoles se déplaceront au domicile de ces dernières ou dans les lieux qu'elles fréquentent, afin de les aider à accomplir leurs démarches administratives ou de mieux connaître les services auxquels elles ont droit. La ministre explique que cette annonce s'inscrit dans la philosophie d'une nouvelle politique qu'elle dévoilera en 2012 et qui s'appelle « vieillir chez soi ». Il s'agit pour elle d'une importante évolution culturelle et organisationnelle : elle n'a pas hésité à parler d'un véritable « changement de paradigme ».

Source : site de Radio-Canada, 18/08/11
<http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2011/08/18/002-marguerite-blais-personnes-agees-carrefours-information.shtml>

Publication
département Questions sociales

**« Le vieillissement cognitif,
un enjeu pour les politiques publiques »**

Si tous les individus connaissent une évolution de leurs capacités mentales (concentration, mémorisation, résolution de problèmes, vitesse de traitement, etc.) au fil des années, ils ne sont pas tous atteints de façon équivalente et irréversible. Ainsi, chacun peut espérer influencer sur la réserve cognitive dont il dispose. L'analyse des données empiriques dessine quelques axes en faveur d'une stratégie de promotion en santé cognitive conçue à chaque période de la vie. Dans une société caractérisée par une révolution de la longévité, ces observations soulèvent des enjeux dans la sphère professionnelle, pour l'emploi des seniors ; dans la sphère de l'aide à la personne âgée, pour les aidants professionnels et familiaux ; et plus généralement dans une visée de promotion de la qualité de la vie et du vieillissement en bonne santé. *La Note d'analyse* n°179, parue en juin 2010, s'intéresse précisément à ces différents sujets.

 **115.** Si le vieillissement de la population touche toute la population du **Canada**, ce phénomène affecte aussi les prisonniers. Selon un rapport rendu public par l'Enquêteur correctionnel du Canada (sous responsabilité fédérale, il supervise les enquêtes pénales et s'assure qu'une suite est donnée aux plaintes déposées), la part de la population carcérale du pays qui a plus de 50 ans a augmenté de 50 % au cours de la dernière décennie. Le rapport s'inquiète des conséquences du vieillissement des prisonniers et demande un plan d'action sur la question. Les établissements pénitentiaires ne sont en effet pas adaptés pour fournir à ces individus les soins de santé dont ils ont besoin. On remarque entre autres que les personnels ne sont pas formés pour prendre soin des personnes dépendantes, que les locaux sont mal adaptés aux fauteuils roulants, et que les personnes âgées craignent souvent d'être maltraitées par les prisonniers les plus jeunes.

Source : rapport 2010-2011 de l'Enquêteur correctionnel du Canada
<http://www.oci-bec.gc.ca/rpt/annrpt/annrpt20102011-eng.aspx>

 **116.** En **Allemagne**, la caisse publique d'assurance maladie, City BKK a fait faillite en juillet 2011. C'est une première, même si la mise en place en 2009 d'un nouveau système de financement le laissait envisager. Jusqu'en 2009, l'assurance maladie et l'assurance dépendance étaient gérées par des caisses autonomes, en autogestion. Elles étaient libres de fixer le montant des cotisations, les salariés ayant le choix de leur caisse. Or, avec le vieillissement des assurés, certaines connaissent de grosses difficultés. Une tendance à la hausse des cotisations s'observe. Pour l'endiguer, le gouvernement souhaite encourager la solidarité entre les caisses, leur regroupement et une gestion plus rigoureuse de leurs ressources. En 2009 a ainsi été créé un « fonds de santé » fédéral, pour compenser l'insuffisance de cotisations de certaines caisses. Bien que les cotisations aient cessé de croître, que les déficits augmentent moins vite et que la compétitivité des entreprises se soit améliorée, les dépenses de santé continuent d'augmenter. Une vingtaine d'autres caisses publiques sont ainsi menacées de faillite.

Source : site d'informations sociales *Metis*, 24/06/11
http://www.metiseurope.eu/allemande-une-caisse-publique-d-assurance-maladie-fait-faillite_fr_70_art_29145.html

Évènement département Questions sociales

« Le vieillissement des sociétés : un défi pour les sociétés. Regards croisés France-Allemagne »

Le Centre d'analyse stratégique s'est associé à la Fondation Konrad Adenauer pour organiser ce colloque le 29 juin 2011. Le vieillissement est un défi majeur pour les sociétés occidentales, au premier rang desquelles la France et l'Allemagne. Dans nos deux pays, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus passera respectivement de 16 % à 27 % et de 20 % à 27 % entre 2005 et 2050. Certains enjeux sont communs : financer les dépenses sociales sans les laisser exploser, maintenir les seniors dans l'emploi le plus longtemps possible et prendre en charge les personnes dépendantes en permettant le maintien à domicile. En revanche, la démographie des deux pays est différente. La France maintient un taux de natalité élevé, ce qui entraîne des perspectives différentes sur le régime de Sécurité sociale en général et sur la branche dépendance en particulier. Les répercussions sont également importantes sur le système de soins et l'accompagnement. Ce colloque, qui a réuni des experts des deux pays, a permis une comparaison systématique sur les impacts du vieillissement en matière de finances publiques, de dynamisme du marché du travail et de prise en charge de la dépendance.

 **117.** Aux **États-Unis**, l'assurance dépendance ne serait pas rentable pour les compagnies privées d'assurance. Fin 2010, l'entreprise *MetLife* avait jugé impossible de proposer ce produit, sauf à augmenter les primes de 44 %. Il n'était pas le seul. Or l'aide publique ne sera pas en mesure de faire face, seule, au coût de la dépendance, et compte sur les assurances privées. La tendance qui se dessine à moyen terme est que la dépendance sera, au moins en partie, financée par le capital personnel des bénéficiaires ou des familles.

Sources : site du ministère américain de la Santé et hebdomadaire *Businessweek*, 11/11/10
http://www.longtermcare.gov/LTC/Main_Site/Paying_LTC/Private_Programs/LTC_Insurance/index.aspx
<http://www.businessweek.com/news/2010-11-11/metlife-halts-sale-of-new-long-term-care-insurance.html>

 **118.** L'organisation **britannique** de consommateurs *Which ?* a publié en 2011 les résultats d'une enquête menée *incognito* dans quatre maisons de retraite. Ses enquêteurs se sont fait passer pour des résidents et ont pu constater de graves dysfonctionnements concernant la nourriture, la sécurité, la santé et l'organisation de l'emploi du temps. Dans l'un des établissements, ils ont constaté que certaines personnes âgées étaient constamment et violemment repoussées dans leurs chaises roulantes quand elles souhaitaient se lever. Dans trois maisons de retraite, les résidents devaient attendre entre 16 et 17 heures entre le dîner et le petit-déjeuner, tandis que dans le dernier établissement, le déjeuner était servi à peine une heure et demie après le petit-déjeuner. Les quatre établissements ont également en commun une faible offre d'activités physiques et ludiques pour les résidents. *Which ?* a saisi la Commission nationale sur la qualité des soins, qui leur a retiré l'agrément. Selon son porte-parole, les résultats de cette enquête rendent compte de pratiques très isolées.

Sources : site de l'association *Which ?* et quotidien *The Guardian*, 19/04/11
<http://www.which.co.uk/campaigns/food-and-health/care-homes-investigation/which-care-homes-investigation/>
<http://www.guardian.co.uk/money/2011/apr/19/care-homes-sub-standard-practices>

 **119.** Au **Canada**, une étude publiée en janvier 2011 par l'Institut de recherche en politiques publiques a comparé la qualité des services offerts dans les établissements privés et publics destinés à l'hébergement des personnes âgées. Les auteurs concluent que les établissements privés à but lucratif sont plus susceptibles de fournir des soins de moindre qualité que les établissements publics ou privés conventionnés. Cette étude intervient dans un contexte où le gouvernement se tourne massivement vers le financement de « lits » privés à but lucratif.

Source : site de l'Institut de recherche en politiques publiques, 24/01/11
<http://www.irpp.org/fr/summary.php?id=359>

 **120.** Selon une étude rendue publique fin mai par l'Association **québécoise** des retraités des secteurs public et parapublic (AQRP), plus de la moitié des Québécois espèrent ne pas terminer leurs jours dans une résidence pour personnes âgées. Les Québécois sont extrêmement inquiets des récents cas médiatisés de mauvais traitements, de décès ou de suicides dans de telles institutions. En tout, 84 % se disent un peu ou beaucoup préoccupés par ce qu'ils ont vu ou entendu dans les médias. L'AQRP profitait de ces résultats pour critiquer le projet de loi du gouvernement destiné à resserrer la certification des résidences privées pour personnes âgées, plaidant plutôt pour le développement du secteur public.

Source : <http://ruefrontenac.com/nouvelles-generales/sante/38082-residences-personnes-agees-sondage>

 **121.** Au Québec, avec la loi sur les résidences privées pour personnes âgées adoptée en septembre dernier, le gouvernement établit notamment un seuil minimal d'employés devant être présents afin d'assurer une surveillance adéquate. On rend aussi obligatoire la vérification systématique des antécédents judiciaires du personnel et des bénévoles. La loi permet au gouvernement d'exiger, par règlement, l'implantation de « comités de milieu de vie » dans les résidences privées pour personnes âgées. Enfin, le gouvernement fixe des exigences de formation du personnel et met en place des amendes conséquentes en cas d'infractions.

Source : Santé et services sociaux Québec. *Communiqué de la ministre déléguée aux Services sociaux*, le 30/11/11

<http://www.msss.gouv.qc.ca/documentation/salle-de-presse/ficheCommunique.php?id=133>

Publication
département Questions sociales

**« Les défis de l'accompagnement du grand âge.
Perspectives internationales pour éclairer le débat national sur la dépendance »**

Commandé par le Premier ministre et réalisé en collaboration avec la DREES et des experts de l'OCDE, ce rapport, publié en juin 2011, propose une analyse comparée des systèmes de prise en charge de la dépendance dans six pays de l'Union européenne (Allemagne, Danemark, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède), ainsi qu'aux États-Unis et au Japon. Le rapport identifie deux défis majeurs qui pèsent sur l'ensemble des pays. Le premier est financier : il s'agit de concilier l'objectif de maîtrise des dépenses publiques avec les exigences de protection auxquelles aspirent les personnes âgées en perte d'autonomie. Le second défi est organisationnel : permettre une meilleure couverture des besoins de soins des personnes âgées dépendantes, en leur assurant une prise en charge de qualité, selon leurs souhaits soit à domicile, soit dans une structure adaptée, notamment par un soutien aux différents intervenants (professionnels ou aidants familiaux). À l'issue de ce travail de comparaison internationale, plusieurs tendances communes apparaissent :

- les prestations deviennent progressivement universelles, mais ciblées sur les personnes ayant les besoins les plus élevés ;
- priorité est donnée au maintien à domicile, par le biais de politiques de structuration de l'offre de services à domicile, d'adaptation des logements, de diversification des lieux de vie et de soutien aux aidants familiaux ;
- la coordination des acteurs reste un enjeu majeur des politiques de prise en charge du grand âge ;
- l'importance et l'efficacité des politiques de prévention de la perte d'autonomie est partout reconnue, même si les programmes sont encore peu développés.

La synthèse de ce rapport est présentée dans *La Note de synthèse* n° 229, de juin 2011.

 **122.** *Southern Cross*, le plus gros opérateur privé de maisons de retraite au Royaume-Uni, était à l'été 2011 en état de quasi faillite. Il a annoncé mi-juillet 2011 l'arrêt de son activité et le transfert des structures existantes (750 établissements, qui hébergent 31 000 personnes et emploient 44 000 salariés) vers d'autres opérateurs. *Southern Cross* est victime de l'augmentation des loyers pour ses établissements, son modèle économique reposant en effet sur le fait d'acquérir, puis vendre et enfin de louer ses locaux afin de bénéficier des effets de l'augmentation des prix de l'immobilier.

Source : quotidien *The Guardian*, 11/07/11

<http://www.guardian.co.uk/business/2011/jul/11/southern-cross-landlords-take-over-all-homes>

 **123.** Au **Royaume-Uni**, les aidants familiaux permettraient d'économiser 119 milliards de livres chaque année, soit un montant approximativement égal au coût total du *National Health Service*, si leur activité était évaluée sur la base du coût occasionné par les professionnels de santé. Ce chiffrage, réalisé par l'association *Carers UK* en partenariat avec des chercheurs de l'université de Leeds, repose sur l'hypothèse que les 6,4 millions d'aidants informels, s'ils étaient payés pour leur contribution, le seraient à hauteur de 18 livres par heure effectuée auprès des personnes âgées. L'association *Carers UK* appelle à une revalorisation de la prestation versée aux aidants, la *carer's allowance*. À l'heure actuelle, celle-ci se monte à 55,55 livres par semaine, pour une contribution supérieure ou égale à 35 heures.

Source : quotidien *The Guardian*, 12/05/11

<http://www.guardian.co.uk/society/2011/may/12/carers-save-uk-119bn-a-year>

Publication
département Questions sociales

« Comment soutenir efficacement les 'aidants' familiaux de personnes âgées dépendantes ? »

Depuis une vingtaine d'années, la prise en charge des personnes dépendantes est inscrite à l'agenda politique dans la plupart des pays de l'Union européenne. En France, le débat s'est longtemps focalisé sur la question de la prestation à accorder aux aidés, clé de voûte du dispositif de prise en charge des personnes âgées dépendantes, ce qui a contribué à occulter la question des aidants familiaux. De plus, habituellement posé sous l'angle de la prise en charge des jeunes enfants, le problème de la conciliation entre vie professionnelle et tâches familiales est resté largement ignoré dans sa dimension relative à la prise en charge des aînés dépendants. *La Note de veille* n°187, parue en juillet 2010, met en évidence quatre enjeux majeurs d'une politique d'appui aux aidants des personnes âgées en perte d'autonomie : la reconnaissance d'un statut juridique et de droits sociaux, la conciliation de la vie professionnelle et du rôle d'aidant, l'allègement des tâches administratives et domestiques et le développement de structures ou de services permettant des moments de répit et de loisirs.

 **124.** Les grandes lignes de la réforme du système de prise en charge de la dépendance ont été présentées à la mi-novembre par le ministre **allemand** de la santé. Elle vise à améliorer la prise en charge des besoins des patients dépendants (notamment des patients souffrant de formes de démences), tout en assurant un financement durable du risque de dépendance. Cette réforme entend renforcer l'attrait des métiers de la prise en charge de la dépendance. Concernant les aidants familiaux, elle devrait améliorer les possibilités déjà existantes pour prendre du temps pour soigner leur proche. Une reconnaissance à des droits à la retraite pourrait être accordée de façon simultanée à plusieurs aidants (pour une même personne prise en charge). En matière de financement, il est prévu pour le 1^{er} janvier 2013 une hausse de 0,1 point du taux de cotisation obligatoire de l'assurance publique (ce qui permettrait d'obtenir 1,1 milliard d'euros en plus dans les caisses d'assurance dépendance).

Source : Ministère allemand de la Santé, 16/11/11

http://www.bmg.bund.de/fileadmin/dateien/Downloads/Gesetze_und_Verordnungen/Laufende_Verfahren/P/Pflegereform/Eckpunkte_Pflege.pdf

 **125.** En **Allemagne**, à la suite de la mise en place, depuis mars 2011, du congé familial de *care* (*Familienpflegezeit*), le gouvernement a publié une brochure qui s'adresse aux employeurs et s'intitule : « Accompagner ses parents : comment les employeurs peuvent soutenir leurs salariés ». L'objectif est de donner aux employeurs une idée des besoins de ces salariés, par ailleurs aidants familiaux, et de leur proposer une liste d'actions qui permettraient à ces salariés de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Source : site du *Magazin für Soziales und Familie*, 09/11

<http://www.bundesregierung.de/Content/DE/Magazine/01MagazinSozialesFamilie/09/t-1-firmen-unterstuetzen-bei-haeuslicher-pflege.html>

 **126.** Fin mars 2011, en **Allemagne**, le congé de soutien familial, qui avait été créé en 2008, a été modifié pour permettre au salarié de diminuer son activité sans subir de baisse de salaire trop importante. Le principe est le suivant : le salarié peut diminuer son temps de travail jusqu'à une durée d'*a minima* 15 heures par semaine, pendant une période maximale de deux ans, pour s'occuper d'un parent malade. La diminution de salaire ne sera pas pour autant proportionnelle : par exemple, si un salarié choisit de travailler à mi-temps, il continuera de percevoir 75 % de son salaire de départ ; en contrepartie, à l'issue de son congé, lorsqu'il reprendra son emploi à temps plein, il percevra cette même rémunération réduite jusqu'à ce que l'avance sur salaire consentie par son employeur soit entièrement compensée. La loi, qui entrera en vigueur en 2012, prévoit d'octroyer un prêt à taux zéro à l'employeur pour qu'il finance cette avance sur salaire.

Source : site du gouvernement fédéral allemand, 23/03/11

<http://www.bundesregierung.de/Content/DE/Artikel/2011/03/2011-03-23-familienpflegezeit.html>

Point de vue

Marie-Agnès Barrère-Maurisson
chargée de recherche au CNRS
(Centre d'économie de la Sorbonne, université Paris 1)

Pour une nouvelle forme de « conciliation intergénérationnelle » dans l'emploi et la famille

Avec l'allongement de la durée de vie et le vieillissement des classes nombreuses issues du baby-boom, une nouvelle préoccupation émerge reposant principalement sur la génération des parents en âge de pleine activité : celle de la prise en charge des « aînés ». Il y a donc lieu de repenser les conditions de travail des seniors qui vont être plus nombreux dans les prochaines années, en raison également de l'allongement de la durée de cotisation (notamment pour les femmes). Ainsi, les entreprises vont être plus souvent confrontées à la question des conditions d'emploi des seniors qui devront assumer la charge, partielle ou plus importante, de leurs propres parents âgés, à laquelle s'ajoutera la prise en charge, à des degrés divers, de leurs petits-enfants. La société est confrontée à un nouveau défi à travers la préservation du lien intergénérationnel, conjointement dans la sphère privée et dans la sphère professionnelle. C'est pourquoi l'on prêchera pour une stratégie renouvelée autour de la notion de flexi-sécurité dans une acception globale : dans le domaine de l'emploi comme dans celui de la famille, pour préserver et protéger non seulement la parentalité, mais aussi les solidarités familiales dans un contexte d'évolutions fortes. Il y a bien là un enjeu de responsabilité sociétale et un enjeu de « conciliation intergénérationnelle » (voir « Actualité et pertinence de la relation travail-famille : les mutations d'un enjeu sociétal », in *L'interface vie travail – vie privée*, L'Harmattan, 2012). La période postmoderne, marquée par la mise en difficulté de nos systèmes de protection sociale et le redéploiement des régimes d'État-providence, verrait alors l'implication de tous les acteurs sociaux, à tous les échelons. Au niveau macro-social : le supranational et le national ; au niveau méso-social : les acteurs « intermédiaires », dont les entreprises, les organisations, etc. ; et au niveau micro-social : l'individu et sa famille.

 **127.** Aux **États-Unis**, environ 15 000 infirmières, souvent bénévoles, fournissent aux personnes âgées et dépendantes des services gratuits : le « *faith community nurse movement* » est disponible pour tous pour, par exemple, fournir une aide à la conduite automobile ou à la gestion des formalités administratives. Le service, très structuré localement, fonctionne sur le court terme et se prolonge par un suivi espacé mais régulier. Cette solidarité locale, issue des communautés religieuses, est parfois financée par ces dernières.

Sources : site de l'« *International Parish Nurse Resource Center* » et quotidien *The New York Times*, 4/02/11

http://www.parishnurses.org/WhatisaParishNurse_220.aspx

<http://newoldage.blogs.nytimes.com/2011/02/04/nurses-without-borders/?scp=8&sq=long-term%20care&st=cse>

 **128.** Aux **États-Unis**, la *Domestic Workers' Bill of Rights* (droits fondamentaux des employés de maison), ou « *nanny law* », entrée en vigueur à l'automne 2010 dans l'État de New York, demeure peu connue. C'est cependant la seule loi, dans tout le pays, qui apporte une protection sociale spécifique aux employés à domicile (baby-sitters, femmes et hommes de ménage, aidants de personnes dépendantes...), dont le nombre était estimé, au printemps 2011, entre 120 000 et 240 000 personnes dans l'État de New York : allocation pour incapacité temporaire de travail, reconnaissance du harcèlement sexuel, de la discrimination et des heures supplémentaires, etc. Or de nombreux emplois de ce type sont occupés par des clandestins et le travail au noir est légion. Une campagne d'information sur le terrain a été mise en place.

Sources : site du « département » du Travail de l'État de New York et quotidien *The New York Times*, 14/04/11

<http://www.labor.ny.gov/sites/legal/laws/domestic-workers-bill-of-rights.page>

<http://www.nytimes.com/2011/04/15/nyregion/few-domestic-workers-know-about-law-protecting-them.html?nl=todaysheadlines&emc=tha29>

 **129.** Le ministre **danois** de l'immigration et du développement a introduit un changement dans la législation permettant aux retraités qui n'ont pas besoin de soins particuliers d'accueillir, pour une durée pouvant aller jusqu'à 24 mois, un jeune étranger (17-30 ans) au pair, pour effectuer 18 à 30 heures de ménage, cuisine et courses par semaine, en échange du gîte, du couvert et d'une rémunération mensuelle minimale de 3050 couronnes danoises (408 euros). Les opposants à cette réforme dénoncent un détournement d'une tradition d'échange culturel au profit d'une importation à peine déguisée de main-d'œuvre étrangère payée entre un quart et un tiers du salaire normal. Les jeunes filles au pair interrogées (au Danemark, elles sont philippines pour 80 % d'entre elles) ne semblent pas hostiles à la réforme. Certaines reconnaissent tout de même qu'il ne reste plus grand-chose de l'idée initiale l'échange culturel.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 2/06/11

<http://www.cphpost.dk/news/making-the-cut/51744-au-pairs-weigh-in-on-controversial-proposal.html>

 **130.** Une enquête récente de la Société **canadienne** d'hypothèques et de logement s'intéresse aux logements privés (non subventionnés) qui visent une clientèle âgée de 65 ans et plus. Il s'agit de logements qui incluent des services que l'on ne retrouve pas dans les logements « normaux », comme des repas ou des soins de santé. On apprend ainsi qu'environ 200 000 personnes vivent dans ces logements, dont le coût mensuel varie entre 1 397 et 2 677 dollars canadiens. Les services les plus souvent offerts sont une « sonnette d'urgence 24 heures sur 24 », des soins infirmiers sur place, des services de transport, des salles de sport, de cinéma, des pharmacies ou des piscines. On constate que l'offre se diversifie afin de répondre aux exigences accrues de cette population.

Source : quotidien *The Globe and Mail*, 5/07/11

 **131.** La société d'habitation du **Québec** publiait récemment une étude sur le logement des aînés dans la banlieue de Montréal et de Québec. Selon les auteurs, durant les 20 prochaines années, le vieillissement de la population se fera sentir davantage dans les banlieues que dans les centres urbains. En raison notamment de services de proximité souvent très dispersés dans ces banlieues, la question se pose de savoir si elles sont adaptées aux personnes en perte d'autonomie. Faut-il construire dans ces quartiers des maisons spécialement conçues pour loger les aînés ? Faut-il encourager les services à domicile, l'adaptation des logements ? Comment faire face à la mixité générationnelle dans ces environnements bâtis pour de jeunes familles ?

Source : revue *Le Bulletin d'information de la Société d'habitation du Québec*, vol. 5, n° 2, printemps 2011, repris par le site d'information Politiques sociales.

<http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/H01152.pdf>

Publication
département Questions sociales

« L'adaptation du logement au vieillissement et à la dépendance »

Consacrée à la problématique de l'adaptation du logement au vieillissement, *La Note d'analyse* n° 245, publiée en octobre 2011, a particulièrement examiné les questions de législation et de financement des travaux d'adaptation. La législation française est relativement déséquilibrée, en faisant porter un maximum d'obligations d'adaptation sur le flux mais en encourageant peu l'effort sur le stock. La *Note* préconise donc un rééquilibrage. Par ailleurs, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), que le centre a sollicité dans le cadre de la note, chiffre à près de 24 milliards d'euros HT le montant total des travaux engendrés par l'adaptation nécessaire des logements dans les prochaines années. Le financement devra passer par un « mix » de financements publics et de facilitation de l'accès au financement privé, par exemple par une garantie publique des emprunts contractés pour réaliser les travaux d'adaptation.

 **132.** Le gouvernement **israélien** renforce les obligations juridiques de mise en conformité des bâtiments pour permettre l'accès aux handicapés. Si, depuis 2009, les nouveaux bâtiments sont tenus de prévoir des accès *ad hoc*, ce n'était pas le cas du parc existant, bien que le principe en soit retenu depuis 2006. Une commission sera chargée de vérifier l'avancement et la mise en place effective des dispositifs. Le secteur privé devrait fournir une accessibilité réelle d'ici 2015, tandis que les collectivités locales seraient engagées pour 2021 et les autres bâtiments publics pour 2018. Toutefois, les délais de réalisation sont très courts et des amendements pourraient être imaginés pour faciliter le processus de mise en conformité. D'ici là, une campagne publique à destination du marché privé sera programmée pour communiquer sur les nouvelles obligations et les possibilités techniques de s'y conformer.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 4/07/11

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=227787>

 **133.** Une équipe de recherche **canadienne** a publié une étude, en février 2011, sur la pauvreté des personnes en situation de handicap et leur participation sociale et citoyenne. Ils ont proposé une évaluation des mesures fédérales et locales mises en place et sur leur impact sur les conditions et le niveau de vie de ces populations, en se centrant notamment sur le rôle, en la matière, de l'intégration professionnelle des handicapés. Des entretiens ont été menés avec des services sociaux spécialisés et des scénarios de micro et de macro évaluation des bénéfices et limites de la sécurité financière et de l'emploi.

Source : site du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, Université du Québec à Montréal, 02/11

http://www.larepps.uqam.ca/Page/Document/pdf_insertion/Cahier_11-05.pdf

 **134.** En **Israël**, un rapport vient de conclure à la pertinence de mobiliser les individus en situation de handicap pour soutenir d'autres personnes souffrant de la même situation dans des actions de bénévolat, notamment pour améliorer leur intégration sociale. En outre, cela permettrait de combler l'érosion du bénévolat que connaît actuellement Israël, tout en répondant à une aspiration importante : un tiers des personnes en situation de handicap souhaiteraient s'engager dans le bénévolat. Toutefois, cela suppose un accompagnement spécifique, humain ou technologique. Par exemple, pour ceux qui peuvent difficilement se déplacer, un travail à distance peut s'envisager sous réserve d'un équipement adéquat. Des mesures de sensibilisation des PME à ces ressources humaines potentielles seront aussi envisagées. Enfin, le bénévolat est présenté comme une étape possible pour l'accès à l'emploi.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 24/11/11

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=246776>

Publication
département Questions sociales

«Développer, accompagner et valoriser le bénévolat »

La Note d'analyse n° 241, parue en juin 2011, abordait notamment ces enjeux. En 2010, 32 % des Français de plus de 18 ans étaient engagés dans une activité bénévole dans le domaine sportif, humanitaire, économique, écologique, culturel ou social, ce qui regroupe situations très diverses (degré d'implication des individus, taille des associations concernées, domaines d'intervention, etc.). En faisant de 2011 l'année du bénévolat et du volontariat, l'Union européenne visait à encourager l'engagement des citoyens, mais aussi à favoriser l'intégration professionnelle des jeunes. Le bénévolat est cependant confronté aux défis de l'individualisme et du vieillissement de la population, qui modifient les besoins des bénévoles comme des bénéficiaires de leurs actions. Il s'inscrit également dans un contexte d'évolution du monde du travail et des modalités d'action des pouvoirs publics, qui invitent à questionner les conditions de son exercice. Comment promouvoir l'engagement bénévole et comment soutenir les nouvelles formes de bénévolat adaptées aux mutations économiques et sociétales, sans risquer de trop l'encadrer ou de trop l'institutionnaliser ?

 **135.** En **Suède**, deux jeunes femmes handicapées moteur souhaitant sortir en discothèque ont appelé un service des renseignements pour savoir quelles étaient les boîtes de nuit les plus adaptées aux personnes en fauteuil roulant. Elles se sont entendu répondre qu'une boîte de nuit n'était pas un endroit adapté aux fauteuils roulants et qu'elles risquaient même de provoquer un accident du fait de l'obscurité.

Sources : guide en ligne de la ville de Stockholm et quotidien *The local*, 3/05/11

<http://www.stockholmcityguide.com/>

<http://www.thelocal.se/33548/20110503/>

 **136.** En **Allemagne**, à compter du 1^{er} septembre 2011, les personnes handicapées peuvent voyager gratuitement (en deuxième classe) dans les trains régionaux de la Deutsche Bahn. Cette mesure concernera potentiellement près de 1,4 million d'individus. Les personnes les plus lourdement handicapées peuvent également bénéficier d'une gratuité du transport pour leur accompagnateur. Jusqu'alors, seuls les trajets de moins de 50 kilomètres autour du domicile étaient offerts par la Deutsche Bahn. D'autres entreprises privées de transport avaient déjà mis en place cette gratuité dans les transports pour les personnes handicapées.

Source : site du *Magazin für Soziales und Familie*, 09/11

<http://www.bundesregierung.de/Content/DE/Magazine/01MagazinSozialesFamilie/09/t-2-freifahrt.html>

 **137.** Selon un sondage réalisé, au **Canada**, dans le cadre du salon « Prendre sa place 2011 » qui s'est tenu en mai 2011, trois Québécois sur quatre seraient d'accord pour que des personnes en situation de handicap puissent recourir à des assistants sexuels. La pratique, qui est en vigueur dans certains pays d'Europe, donne le droit aux personnes handicapées de recevoir des massages, touchers et autres gratifications sexuelles contre rémunération. Le soutien à ce type d'initiative n'est cependant plus que de 43 % lorsqu'il est suggéré que ces « services » soient payés par les contribuables.

Sources : institut de sondage CROP, 6/01/11 et site d'information *Canoe*, 29/05/11

<http://www.crop.ca/fr/blog/2011/63/>

<http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2011/05/20110529-031456.html>

 **138.** En 2011, certaines discussions parlementaires **italiennes** ont opposé les partisans et les adversaires des déclarations anticipées de traitement médical. Dans cette atmosphère tendue, certaines villes ont décidé de donner la possibilité à leurs résidents de rédiger leur « biotestament ». La commune d'Udine, dans la région du Frioul, a ainsi signé une convention avec le Conseil provincial des notaires, afin que les habitants puissent déposer leurs souhaits de soins pour leur fin de vie, dans le cas où ils seraient dans l'impossibilité médicale de pouvoir les exprimer. L'accord prévoit que ces directives seront conservées au Conseil des notaires et pourront être corrigées ou détruite à la demande des intéressés. Le maire précise qu'il ne s'agit pas d'autoriser l'euthanasie et que rien ne sera contraire à la loi en vigueur. Qu'Udine prenne une telle décision n'est pas une surprise : c'est en effet dans cette ville qu'Enluana Englaro, jeune femme dans un état végétatif irréversible, avait pu mourir après la longue croisade de son père et des débats nationaux très médiatisés, faisant de son cas le symbole de la lutte contre l'acharnement thérapeutique.

Source : quotidien *Avvenire*, 13/10/11

<http://www.italialaica.it/news/rassegnastampa/34049>

 **139.** En **Suisse**, si l'euthanasie demeure interdite, la loi autorise l'assistance au suicide d'individus atteints de maladies incurables, tant qu'elle n'est pas motivée par un mobile dit « égoïste ». L'organisation d'aide au suicide, Exit, compte ainsi plus de 70 000 membres, dont plus de 15 000 en Suisse romande. Une autre association, Dignitas, propose ce service à des étrangers, d'où l'expression, parfois, de « tourisme de la mort ». Ces personnes doivent fournir des documents médicaux et se soumettre au diagnostic d'un médecin de l'association qui délivre, ou non, l'ordonnance de médicaments mortels, que le patient s'administre lui-même ou avec l'aide d'un tiers (infirmière, etc.). L'organisation a accompagné en douze années d'existence 1138 personnes, dont 592 en provenance d'Allemagne et 102 de France. En mai 2011, dans le cadre d'un référendum, les électeurs du canton de Zurich ont rejeté une initiative visant à limiter le « tourisme de la mort ». Le texte exigeait que seules des personnes habitant depuis plus d'un an dans le canton puissent bénéficier de l'assistance au suicide.

Sources : Grand Conseil du canton de Zurich et Télévision Suisse Romande (TSR), 15/05/11
<http://www.kantonsrat.zh.ch/>
<http://www.tsr.ch/info/monde/3143368-les-zurichois-refusent-de-limiter-l-aide-au-suicide.html>

 **140.** La Société royale du **Canada** a rédigé un rapport qui appelle à légaliser le suicide assisté ou l'euthanasie. Elle propose en particulier de s'inspirer, en la matière, de la législation néerlandaise. Au niveau fédéral, les conservateurs, tout comme les libéraux, affirment cependant ne pas vouloir ouvrir le débat. Au niveau provincial, on remarque toutefois qu'en 2009 le Québec a demandé à un comité d'étudier la question. Son rapport, intitulé « Mourir dans la dignité » devrait ainsi être rendu dans les prochains mois.

Source : quotidien *The Globe and Mail*, 15/11/11.
<http://www.theglobeandmail.com/life/health/end-of-life/politicians-of-all-stripes-refuse-to-act-on-calls-to-legalize-assisted-suicide/article2237600/>

 **141.** Une entreprise de Güttingen, en **Suisse** alémanique, vend depuis septembre 2011 des tampons encres « anti-réanimation cardiaque ». Les personnes intéressées s'appliquent l'indication « *No CPR* » (*no cardiopulmonary resuscitation*) sur la poitrine pour indiquer aux équipes soignantes qu'elles ne souhaitent pas de massage cardiaque en cas de malaise. L'encre étant lavable à l'eau, il faut renouveler le tampon après chaque douche, ce qui garantit que la décision est toujours d'actualité selon les concepteurs dudit tampon. En un mois, l'entreprise « *No CPR* » a vendu quelque 130 pièces, preuve d'une certaine demande. Cependant, le service de secours zurichois a indiqué que son personnel ne prendrait pas en compte l'indication « *No CPR* » sur des patients ayant besoin d'un massage cardiaque, tant qu'il n'aurait pas reçu un ordre des autorités fédérales allant dans ce sens.

Source : quotidien *Tages Anzeiger*, 06/10/11
<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Stempel-gegen-unerwuenschte-Lebensrettung-verkauft-sich-gut/story/19303545>

 **142.** Trois aides à domicile **suédois** ont été licenciés pour avoir parié sur la date de décès de leur patient. Ils ont été dénoncés à la police par l'un de leurs collègues.

Source : quotidien *The Daily Mail*, 29/08/11
<http://www.dailymail.co.uk/news/article-2031396/Swedish-nursing-home-staff-bet-patients-die.html#ixzz1Yazr7tbf>

II.2. Les transformations des structures familiales

 **143.** Aux **États-Unis**, selon un rapport du *National Marriage Project* et du *Center for Marriage and Families*, l'effondrement du mariage toucherait désormais en masse les classes moyennes et non plus les seules classes populaires. Le rapport inclut le divorce et le choix de ne pas se marier. Ce serait, selon le rapport, un indice supplémentaire de la dualisation de la société américaine (riches/pauvres) et de l'effondrement des repères et des valeurs communs, sans parler du coût social de l'échec scolaire, du versement d'allocations (aux familles monoparentales) et de violence juvénile, d'un tel phénomène.

Source : rapport publié sur le site de l'université de Virginie, 12/10
http://www.virginia.edu/marriageproject/pdfs/Union_11_12_10.pdf

 **144.** Le nombre de Thaïlandaises mariées à des **Finlandais** dépasse à présent celui des femmes russes. On dénombrerait en Finlande environ 2 600 couples dont l'épouse est thaïlandaise. De plus en plus d'hommes finlandais, peut-être à la recherche de modèles conjugaux plus traditionnels, seraient à la recherche de femmes thaï. Cependant, le taux de divorce de ces couples mixtes est trois fois plus élevé que celui des couples non mixtes.

Source : site d'information *Helsingin Sanomat*
<http://www.hs.fi/english/article/Thai+wives+outnumber+Russian+women+married+to+Finnish+men/1135266388725>

 **145.** Selon les chiffres de l'*Office for National Statistics* britannique, au début des années 1960, à peine un adulte sur 100 de moins de 50 ans vivait en couple sans être marié. Les trois quarts des adultes de moins de 50 ans étaient mariés. En 2009, ils sont à peine un tiers. Une recherche conduite par l'université de Southampton montre que les adultes repoussent de plus en plus souvent le moment de s'engager. Les hommes et les femmes connaissent leur première relation stable en moyenne deux ans après leurs aînés. Le mariage a lieu cinq ans plus tard qu'il y a trente ans. Dans 80 % des cas, cette union est précédée d'une période de cohabitation. Le taux de divorce a plutôt tendance à baisser ces dernières années au Royaume-Uni, ce qui tend à accréditer l'idée que ne se marient que les couples les plus stables. Dix ans après avoir emménagé ensemble, 50 % des couples sont passés devant le maire, 40 % se sont séparés et 10 % continuent à vivre en union libre.

Source : quotidien *The Telegraph*, 22/09/11
www.telegraph.co.uk/news/uknews/8783006/One-in-six-adults-now-living-in-sin.html

 **146.** Les divorces ont augmenté de 11 % en **Suisse**, en 2010. L'indice de divortialité dépasse ainsi les 50 % (après 14 ans de mariage en moyenne). Notons que ces chiffres ne découragent pas les Helvètes puisque le nombre de mariages a également connu une augmentation, toutefois moindre, en 2010 par rapport à 2009 (2,1 %). Les « partenariats enregistrés » (qui équivalent, sous certaines réserves, au PaCS), accessibles uniquement aux couples homosexuels, n'ont cessé de voir leur nombre diminuer depuis leur instauration, de 2000 en 2007 à 700 en 2010 (unissant pour plus de 70 % des cas deux hommes).

Source : site de l'office fédéral suisse de la Statistique, 24/02/11
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/01/new.html?gnpID=2011-584>

 **147.** Entre 2000 et 2010, le nombre d'enfants en **Allemagne** a décliné de deux millions, le pays étant désormais celui qui compte proportionnellement le moins d'enfants parmi les pays européens. Cela est encore plus vrai à l'Est qu'à l'Ouest, du fait de la diminution des taux de natalité à l'Est et des migrations vers l'Ouest. À cela s'ajoute une tendance à la paupérisation des enfants : aujourd'hui, parmi les 13 millions d'enfants en Allemagne, un sur six serait menacé par une situation de pauvreté (c'est-à-dire qu'il appartient à un foyer dont les revenus annuels sont situés en dessous de 11 151 euros). Cette proportion s'élève à un sur trois pour les enfants de familles monoparentales.

Source : site d'information *Die Stern*, 3/08/11

<http://www.stern.de/panorama/deutschlands-kinder-immer-weniger-und-von-armut-bedroht-1712881.html>

 **148.** Les chiffres du recensement de 2011 en **Inde** indiquent une possible surreprésentation des hommes par rapport aux femmes – de 10 % à 20 % – d'ici à 20 ans. Aujourd'hui, s'il naît en moyenne dans le monde 105 garçons pour 100 filles, le ratio est de 125 contre 100 dans certaines provinces indiennes. Ce serait la conséquence de 20 ans de pratiques de sélection du sexe des nouveau-nés (avortements clandestins, parfois *via* l'utilisation de technologies fondées sur des ultrasons), cependant interdites par la loi.

Sources : revue *The Lancet*, vol. 377, n° 9781, 4/06/11 et quotidien *Los Angeles Times*, 14/03/11

[http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(11\)60649-1/abstract](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(11)60649-1/abstract)

<http://articles.latimes.com/2011/mar/14/news/la-heb-sex-selection-20110314>

 **149.** En **Suisse**, un député vert zurichois a proposé une initiative parlementaire surprenante : accorder aux parents un bulletin de vote supplémentaire par enfant. Pour justifier cette initiative, finalement rejetée par ses collègues, Andreas Wolf évoquait la nécessité de rééquilibrer l'influence politique des familles et des jeunes. En effet, on estime qu'à partir de 2030, la part des personnes âgées de plus de 55 ans dépassera les 50 % du corps électoral suisse. Reste à savoir quel aurait été l'impact sur la vie politique d'une telle mesure : pour certains, elle aurait fait le jeu des partis traditionalistes, ces derniers ayant en général plus d'enfants. Pour d'autres, au contraire, cela aurait contrebalancé le poids croissant de l'électorat âgé, supposé plus conservateur. Autre point non abordé dans l'article, la « paix des ménages » ou comment déterminer lequel des deux parents aurait pu bénéficier du vote supplémentaire.

Source : Parti des Verts zurichois et quotidien *Tages Anzeiger*, 16/05/11

www.gruene-zh.ch

<http://www.tagesanzeiger.ch/>

 **150.** En Suisse, le droit à l'adoption est régulièrement contesté. Pour certains, le caractère strict de l'actuelle loi explique en grande partie la forte diminution du nombre d'adoptions. En effet, le texte exige des époux qu'ils soient mariés depuis au moins cinq ans ou qu'ils aient tous deux 35 ans révolus (contre 28 ans en France et 25 ans en Allemagne). Or ces exigences ne correspondraient pas aux modes de vie actuels. Pour les opposants à la révision de la loi, le mariage et l'âge restent les meilleurs indicateurs de la stabilité des futurs parents et une telle initiative ouvrirait la porte à l'homoparentalité. Rappelons qu'en Suisse, depuis 2007, une votation a permis aux cantons de mettre en place des contrats de partenariat enregistré, qui ouvrent aux couples homosexuels certains droits et protections analogues à ceux des hétérosexuels mariés (statut de parents proches, imposition commune, indivision des biens, etc.), sans toutefois permettre ni l'adoption, ni la procréation médicalement assistée ou l'octroi du même nom de famille.

Source : site du conseil fédéral et quotidien *La Tribune de Genève*, 3/01/11

<http://www.parlament.ch/f/Pages/default.aspx>

<http://www.tdg.ch/actu/suisse/assouplir-criteres-adopter-2011-01-02>

 **151.** Une étude publiée en octobre 2011 aux États-Unis établit que, pour faire face à la baisse de leur niveau de vie, due à la crise économique, un nombre croissant d'Américains ont opté pour le logement multi-générationnel. De 2007 à 2009, ils seraient passés de 46,5 à 51,4 millions. Les bénéfiques en termes financiers seraient surtout visibles pour les familles ayant le plus souffert de la crise (chômeurs, Hispaniques, Noirs, etc.).

Source : institut de sondages *Pew Research Center*, 3/10/11

<http://pewresearch.org/pubs/2110/multigenerational-households-young-adults-recession-finances-economy-poverty>

 **152.** Au Canada, le nombre de familles où plusieurs générations décident de vivre sous le même toit (*multi-generational home*) va croissant. Il semble que ce phénomène soit en augmentation depuis quelques années, les familles faisant ce choix pour des raisons financières, pratiques (aide pour la garde d'enfant, prise en charge des aînés, etc.) ou culturelles. Les municipalités commencent du reste à en tenir compte dans l'octroi de prestations ou dans les règlements de zonage.

Sources : livre de Barbara Mitchell (2009), *Family Matters: An Introduction to Family Sociology in Canada*, Toronto, Canadian Scholars Press, et quotidien *The Globe and mail*, 10/03/11

<http://www.amazon.fr/Family-Matters-Introduction-Sociology-Canada/dp/1551303418>

<http://www.theglobeandmail.com/life/family-and-relationships/the-multi-generational-home-makes-a-comeback/article1877264/>

Publication
département Questions sociales

**« La grand-parentalité active, un triple enjeu de solidarité,
de conciliation travail/hors travail et d'emploi des seniors »**

La Note d'analyse n°199, parue en novembre 2010, analyse les solidarités familiales, notamment la garde des petits enfants, aide intergénérationnelle la plus régulière (en France, elle représente un volume horaire hebdomadaire de près de 23 millions, équivalent à celui des assistantes maternelles). L'enquête européenne SHARE montre que les transferts financiers et en nature circulent activement entre les générations en Europe, au-delà de la famille nucléaire, et sur fond d'allongement de l'espérance de vie. Ainsi, 28,7% des plus de 50 ans fournissent des soins, une aide matérielle ou administrative. Ces solidarités familiales, ascendantes et descendantes, prennent des formes diverses et contribuent à redessiner les solidarités publiques.

 **153.** En **Inde**, dans les grandes villes, les ménages hésitent moins à divorcer ; ils se séparent parfois même très tôt après s'être mariés. Ainsi, les cas de divorce ont augmenté de plus de 86 % en dix ans à Bombay. Selon les psychologues, les jeunes couples se marient et se séparent de plus en plus impulsivement, notamment parce que, en zone urbaine, le divorce constitue de moins en moins un stigmate pour les femmes indiennes, qui développent leurs perspectives de carrière et sont plus indépendantes financièrement.

Source : quotidien *The Times of India*, 27/07/11

<http://timesofindia.indiatimes.com/city/mumbai/Divorce-cases-in-Mumbai-soar-86-in-less-than-10-years/articleshow/9376942.cms?inttarget=no>

 **154.** En **Inde**, de plus en plus de femmes célibataires âgées de moins de 35 ans investissent dans l'immobilier avant le mariage. Elles achètent souvent des biens d'une valeur moyenne de 60 000 euros. Comparativement aux hommes, les femmes célibataires achèteraient davantage de biens dans des ensembles collectifs, ce qui pourrait s'expliquer par un plus grand besoin de sécurité et de confort. Selon le président du *National Real Estate Development Council*, cette clientèle, qui n'existait pas il y a cinq ans, représente désormais près de 3 % des ventes immobilières. Cette évolution serait liée à l'augmentation des taux de divorce.

Source : quotidien *Times of India*, 11/11/11

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2011-11-11/india/30386344_1_single-women-women-professionals-apartment

 **155.** La Knesset devrait imposer des sanctions plus importantes aux hommes qui refusent le divorce. En effet, en **Israël**, le divorce ne peut être accordé que si le mari l'accepte de son plein gré (il accorde alors un « get »). Quand un mari refuse le divorce après qu'un tribunal civil l'y enjoigne, le seul recours possible pour l'épouse passe par les tribunaux rabbiniques. Ces derniers peuvent effectivement contraindre le mari. Les sanctions envisagées pourraient comprendre des interdictions de voyager, la suspension du permis de conduire, voire l'emprisonnement. En outre, les tribunaux rabbiniques pourraient être saisis automatiquement dans un délai de moins de trois mois. Les sanctions restent aujourd'hui peu appliquées, car les tribunaux rabbiniques craignent une invalidation du divorce au motif que le libre consentement serait contesté après-coup si elles sont appliquées trop sévèrement.

Source : quotidien *The Jerusalem post*, 28/10/11

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=243478>

II.3. Le cadre de vie

► II.3.1. Écologie et urbanisme

 **156.** Aux **États-Unis**, la municipalité de New York met actuellement en place un nouveau système de cartes de la ville pour les piétons. Le but est de promouvoir la marche à pied des résidents comme des touristes, pour des raisons de santé publique, mais aussi pour désengorger le métro new-yorkais et accessoirement accroître l'activité des commerçants. Un exemple parmi d'autres (comme à Londres) : des cercles concentriques à partir d'un point intitulé « vous êtes ici » estimeront le temps nécessaire pour se rendre à pied d'un lieu à un autre. Les New Yorkais sont connus pour être peu nombreux à faire régulièrement des trajets autres que ceux allant de leur domicile à leur lieu de travail. Peut-être les nouvelles cartes changeront-elles leurs habitudes.

Source : quotidien *The New York Times*, 27/06/11

<http://www.nytimes.com/2011/06/28/nyregion/signs-to-help-pedestrians-new-yorkers-or-not.html?scp=1&sq=city%20signs%20to%20help%20pedestrians&st=cse>

 **157.** La ville de New York, aux **États-Unis**, lance un vaste programme de vélos en libre service. 600 stations seront installées au sud de Manhattan et à Brooklyn (le choix des emplacements constitue le point de contentieux le plus important), et 10 000 bicyclettes seront mises à disposition, ce qui en fera le programme de *bike-share* le plus vaste de tout le pays. La vitesse des deux-roues sera limitée techniquement, le forfait d'utilisation sera valable 45 minutes et l'adhésion annuelle s'élèvera à 100 dollars maximum. Le système sera uniquement financé par des fonds privés (cotisations et mécénat). Durant la mandature de M. Bloomberg, les rues de New York ont été rendues très hospitalières aux vélos et aux piétons, avec en particulier la construction de 250 kilomètres de voies depuis quatre ans.

Source : quotidien *The New York Times*, 14/09/11

<http://www.nytimes.com/2011/09/15/nyregion/new-york-picks-alta-to-run-bike-share-program.html?hp>

 **158.** Aux **États-Unis**, un groupe de New-yorkais a porté plainte contre la Ville en raison de l'installation d'une piste cyclable dans un quartier huppé de Brooklyn. Cela s'inscrit dans un refus plus général, émanant d'une partie de la population, de la mise en place de parcours réservés aux piétons et aux cyclistes, qui grèveraient inconsidérément l'utilisation de la voiture et rendraient la vie des piétons plus compliquée (pour traverser la rue, par exemple). Selon le *New York Times*, c'est une bataille d'une ampleur inédite depuis l'interdiction de fumer dans les bars. La Ville de New York est accusée de ne pas avoir tenu compte des besoins de sa population et d'être corrompue par les lobbies pro-bicyclettes. La mairie rétorque que les accidents et la vitesse ont considérablement diminué et que le nombre de cyclistes a doublé le week-end et triplé la semaine.

Source : Site d'information *Transportation Nation*, 18/05/11 et quotidien *The New York Times*, 7/03/11

<http://transportationnation.org/2011/05/18/proceedings-start-in-anti-brooklyn-bike-lane-lawsuit/>
<http://www.nytimes.com/2011/03/08/nyregion/08bike.html?scp=1&sq=lawsuit%20seeks%20to%20erase%20bike%20lane&st=cse>

 **159.** Au **Danemark**, les piétons se plaignent... des cyclistes. La cohabitation entre les divers modes de déplacement est décidément bien difficile. Il faut dire qu'au Danemark la pratique du vélo est très développée : chaque jour, 55 % des habitants de Copenhague se rendent au travail ou à l'école en bicyclette. Du coup, ce sont les piétons qui se plaignent de leurs comportements pas toujours respectueux des autres usagers de l'espace public. Reste que la fédération danoise des piétons ne compte que 160 membres, contre 17 000 pour la fédération danoise de cyclisme, fondée en 1905.

Source : quotidien *The New York Times*, 14/09/11

<http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=9A07E0DD103CF937A2575AC0A9679D8B63&ref=johntagliabue>

 **160.** Au **Brésil**, le dispositif de contrôle populaire du budget municipal consiste à faire participer les citoyens aux assemblées plénières régionales. Les délégués élus par les citoyens identifient les besoins précis des quartiers et élaborent des projets pour répondre à ces derniers. Le nombre des participants parmi les habitants est passé de 976 en 1990 à 18 583 en 2001 et se situe à environ 15 000 aujourd'hui. En outre, en 1989, 70 % des habitants vivaient dans des quartiers reliés au réseau d'égouts ; en 2004, la proportion atteignait 84,3 %. De 1989 à 2004, environ 53 000 familles ont bénéficié de la régularisation des titres de propriété foncière et de nouveaux logements. Depuis, des pratiques clientélistes sont apparues et un changement réglementaire a limité les possibilités d'accès à l'information et la prise de décision des délégués. Est-ce que l'expérience pionnière de la démocratie participative serait en train de s'enliser ?

Source : mensuel *Le Monde diplomatique*, 10/11

<http://www.monde-diplomatique.fr/2011/10/A/21113>

Évènement
département Questions sociales

« Kiosque.

L'«impératif participatif» dans la politique de la ville en France et à l'étranger »

La participation des habitants est plébiscitée par le monde administratif et politique. Elle peut prendre plusieurs formes, de la simple opération de communication à la recherche d'une démocratisation effective des modes d'élaboration des politiques publiques, en passant par l'encouragement à l'activité associative. Ces appels renouvelés à la participation, dont les formes pratiques sont rarement définies en amont, conduisent à réfléchir aux modalités d'expression du pouvoir des citoyens en démocratie. Les élus locaux, amenés à composer avec les réalités de terrain et une demande croissante de participation de la part de leurs administrés, hésitent souvent entre engagement et réserve à l'égard de la démarche participative. En confrontant les points de vue des acteurs de la politique de la ville et de la sociologue Marion Carrel, le kiosque, organisé le 27 juin 2011 en partenariat avec le Conseil national des villes (CNV), a permis d'envisager de nouvelles pistes pour favoriser la coopération effective entre gouvernants et gouvernés.

 **161.** À Romanel-sur-Lausanne, en **Suisse**, le règlement sur la gestion des déchets prévoit un financement de l'élimination des déchets par l'impôt à hauteur de 30 %, le solde étant payé par une taxe forfaitaire fixée selon la taille des ménages. La réglementation a été jugée par le Tribunal Fédéral (TF) contraire à la loi sur la protection de l'environnement car « il est difficile de s'imaginer comment une taxe forfaitaire par ménage tient compte de la quantité de déchets produits et déploie un effet incitatif ». Dans son arrêt, le TF regrette également la disparité des solutions communales au sein d'un même canton, ce qui a pour effet d'engendrer un tourisme des ordures puisque les habitants de communes ayant adopté une taxe au sac, se déplacent pour éliminer leurs déchets ailleurs. Les décisions du TF faisant jurisprudence, une myriade de communes romandes vont devoir envisager de nouvelles solutions, telles qu'une taxe au sac ou au poids de déchets.

Source : quotidien *Le Temps*, 23/09/11

<http://www.letemps.ch/Page/Uuid/85e567b2-f8f4-11e0-a3d8->

[1c3dd37f049/Neuch%C3%A2tel_lance_la_mode_romande_de_la_taxe_au_sac_poubelle](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/85e567b2-f8f4-11e0-a3d8-1c3dd37f049/Neuch%C3%A2tel_lance_la_mode_romande_de_la_taxe_au_sac_poubelle)

Publication
département Questions sociales

**« 'Nudges verts' :
de nouvelles incitations pour des comportements écologiques »**

L'adoption de comportements écologiques se heurte à de nombreux obstacles, qu'ils soient de nature matérielle, financière ou psychologique. Ces contraintes limitent l'efficacité des approches traditionnelles qui combinent campagnes de sensibilisation, innovations technologiques et instruments économiques et normatifs. *La Note d'analyse* n°216, parue en mars 2011, s'intéresse à une nouvelle méthode susceptible d'induire une évolution des comportements, connue sous le terme de nudge (pour « coup de pouce »). Cette stratégie joue sur des leviers comportementaux comme le poids de la comparaison à autrui ou l'inertie au changement afin de conduire l'individu à faire des choix qui aillent dans le sens de l'intérêt général, sans être pour autant prescriptive ou culpabilisante. Les résultats des expérimentations menées à l'étranger démontrent les atouts de ces incitations comportementales (caractère opérationnel, ajustable et peu contraignant), comme leurs limites (effets pervers, petite échelle, faible durabilité des résultats).

 **162.** En **Finlande**, la qualité du sperme des hommes serait-elle sur le déclin ? C'est le résultat d'une étude parue dans *l'International Journal of Andrology*, réalisée auprès d'hommes nés entre 1979 et 1987. Si l'on s'intéresse aux hommes finlandais dans ces études, c'est parce qu'ils sont d'ordinaire connus pour produire l'un des meilleurs spermes du monde ! Apparemment, cela ne sera bientôt plus le cas. Le nombre de spermatozoïdes par éjaculat est passé sur la période de 227 à 165 millions. La pollution serait en cause. Celle-ci affecterait le développement des testicules des fœtus masculins et les petits garçons dans leurs premières années. La hausse récente de la qualité du lait maternel constituerait, de ce point de vue, un espoir réel.

Source : revue *International Journal of Andrology*

<http://www.wiley.com/bw/journal.asp?ref=0105-6263>

 **163.** En Israël, la ville de Jérusalem va désormais limiter l'ouverture des magasins dans les zones résidentielles. À cette fin, un zonage de la ville pour répartir les quartiers entre zones commerciales et zones plus résidentielles sera effectué. Cette nouvelle réglementation devrait s'appliquer à partir de mars 2012 et vient répondre à une demande de régulation en matière de bruits nocturnes. Actuellement, la loi permet aux restaurants et bars d'être ouverts entre 1 h 30 et 4 h ou entre 5 h et 8 h du matin. Certains milieux d'affaires protestent contre ce projet. Toutefois, les défenseurs du projet soulignent qu'avec la nouvelle loi les commerces pourront monter un dossier d'extension des plages horaires d'ouverture dans les zones commerciales.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 16/09/11
<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=238184>

 **164.** La Banque alternative de Suisse a célébré son 25 000^e client, preuve de sa croissance, notamment sous l'effet de la crise financière. Cette banque, sur le modèle de ses homologues allemande et néerlandaise, repose sur le principe de la finance solidaire : les dépôts de ses utilisateurs permettent de financer 60 à 100 nouveaux projets par an, les deux tiers dans le logement social et écologique.

Source : site de la Banque alternative suisse, 7/12/10
<http://www.bas.ch/fr/>
<http://www.bas.ch/fr/a-propos-de-la-bas/infos-et-medias/actualites/news/2010/12/07/alternative-bank-schweiz-feiert-25000-kunden/>

Point de vue

Guillaume Malochet, chargé de mission
département Questions sociales



Le succès de l'entrepreneuriat social

La finance solidaire n'est pas un oxymore : il est en effet possible de mettre l'économie de marché au service de valeurs altruistes, qui dépassent la seule quête de la maximisation du profit. L'exemple de la Banque alternative de Suisse n'est pas isolé, même s'il est vrai que son succès revêt une certaine ampleur, comme le souligne cette brève. Les établissements bancaires sont en effet de plus en plus nombreux en Europe à proposer aux épargnants des produits financiers qui, par-delà la variété de leurs qualificatifs (« équitables », « solidaires », « responsables »), ont pour vocation essentielle de faciliter le démarrage de projets à vocation sociale. D'autres organismes s'attachent à fournir aux entrepreneurs sociaux les moyens de leur développement, en les accompagnant sur le plan matériel, humain et financier dans leur ambition de développement économique local. Ces initiatives sont aujourd'hui reconnues au niveau supranational, comme en atteste la création récente d'un Fonds d'entrepreneuriat social européen par la Commission (décembre 2011). Sans doute y a-t-il là, dans un monde bouleversé par la crise économique et financière, une voie d'espoir, qui permet aux hommes, à l'environnement et aux territoires de venir avant le profit.

► II.3.2. Logement

 **165.** En Inde, le questionnaire du recensement de 2011 se distingue de celui de 2001 par la collecte d'informations destinées à mieux connaître les conditions de logement des populations. Ainsi, quelques précisions sont demandées sur le type de mur et de toit des maisons ; une question plus détaillée concerne la source d'eau potable utilisée (eau traitée ou non) et la nature des installations faisant office de toilettes. Il est aussi demandé si le logement est équipé d'un ordinateur, relié à Internet, et d'un téléphone fixe.

Source : revue *Population et sociétés*, n° 478, INED, mai 2011.

http://www.ined.fr/fr/ressources_documentation/publications/pop_soc/bdd/publication/1540/

Évènement département Questions sociales

« Améliorer la statistique du logement ? Une mise en perspective des acteurs, des outils et des usages »

Lors de ce séminaire qui s'est tenu en janvier 2010, le CAS a réfléchi aux besoins de connaissance adaptés aux caractéristiques récentes du marché immobilier français. Il a distingué trois niveaux différents : un besoin classique de connaissance des caractéristiques du parc de logements et plus spécialement de son niveau de confort – tel qu'il s'exprime en Inde à travers le lancement du recensement de 2011 ; un besoin de régulation du marché *via* la transparence de l'information, notamment sur les prix; un besoin de plus en plus pressant de pilotage de la politique du logement, dans un contexte de déséquilibre fort entre offre et demande et de crise immobilière. Il a examiné notamment les moyens d'améliorer la mesure des prix immobiliers et de produire des statistiques de marché plus réactives avec la mise en place, par exemple d'un suivi mensuel de l'indice des prix des logements anciens. Il a aussi appelé de ses vœux des travaux permettant une meilleure connaissance des choix d'installation des ménages.

 **166.** En Inde, le gouvernement central a adopté en juin 2011 un plan quinquennal d'éradication des bidonvilles. Des logements financièrement accessibles devraient être construits pour accueillir 32 millions de personnes habitant actuellement dans des taudis ou des bidonvilles. Ces logements devraient être construits *via* le développement de partenariats publics privés. Le ministère des Finances a alloué 123 millions d'euros pour l'année 2011. 154 millions d'euros devraient aussi être consacrés à des garanties d'emprunt pour faciliter l'accès au logement des populations pauvres.

Source : quotidien *The Times of India*, 3/06/11

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2011-06-03/india/29616741_1_slum-free-india-slum-rajiv-awas-yojana

 **167.** Le gouvernement **israélien** a annoncé un plan pour créer 50 000 nouveaux logements d'ici la fin 2012, dont 10 000 logements étudiants. Pour faire face à une pénurie de logements et à une hausse des prix de l'immobilier de 41 % en valeur réelle depuis 2007, une partie des travaillistes et des syndicats réclamaient une intervention de l'État pour augmenter l'offre et réguler, voire plafonner les prix. Le plan gouvernemental devrait supprimer les exemptions de taxes sur les logements vacants pour favoriser la location, ainsi que les barrières administratives limitant les possibilités de permis de construire, et prévoir la cession par l'État de terrains destinés à la location à 50 % de leurs prix, avec obligation pour les promoteurs de rétrocéder ces économies aux futurs résidents. Pour les travaillistes, la propriété d'une majorité des terrains constructibles par l'État ne constitue pas une entrave, mais un principe sioniste, en outre favorable à la défense de l'environnement. Pour les détracteurs du projet, le gouvernement est trop confiant dans les vertus du marché. Un rapport de la Knesset dénonce un manque de vision à long terme et soutient une intervention de l'État (aides aux promoteurs immobiliers et défiscalisation pour les opérations immobilières offrant des logements à prix modéré) sur la base de comparaisons avec les politiques menées en Allemagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Suède et en Australie.

Sources : quotidiens *The Jerusalem Post*, 16, 26 et 28 /07/11 et *Haaretz*, 28/07/11

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=229641>

<http://www.jpost.com/NationalNews/Article.aspx?id=231314>

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=231020>

<http://www.haaretz.com/news/national/israel-s-labor-federation-demands-government-lower-cost-of-living-1.375727>

 **168.** En **Israël**, dans le quartier Jaffa de Tel-Aviv, un projet de rénovation urbaine tente de prévenir le phénomène d'éviction des habitants les plus défavorisés généré par les plans de réhabilitation traditionnels. Il viserait la rénovation de six immeubles. Les rez-de-chaussée pourraient être vendus. Deux étages de logements étudiants seraient ajoutés, afin de favoriser la mixité sociale et le lien intergénérationnel. Ces ventes et ajouts devraient permettre aux promoteurs privés de financer tout à la fois une opération immobilière rentable et les coûts de réhabilitation de ces immeubles vétustes, sans implication financière pour les résidents. En outre, l'augmentation des taxes locales et des frais de maintenance induite par l'amélioration du quartier pourrait être partiellement prise en charge par les pouvoirs publics dès 2012.

Source : journal *Haaretz*, 2/06/11

<http://www.haaretz.com/print-edition/features/no-need-to-call-the-movers-1.365450>

 **169.** En **Israël**, un nouveau programme de soutien du logement étudiant proposera des logements dans des communautés de 20 à 30 étudiants, situés dans des quartiers périurbains plutôt défavorisés. En échange de ces logements à bas prix, les étudiants éligibles (ils doivent être en troisième année d'université) participeront à des actions bénévoles à hauteur de 200 heures par étudiant la première année. Le dispositif, intitulé « Nous construisons notre voisinage », accordera des subventions pour une durée de trois ans et se substitue à un programme antérieur qui avait cherché, avec succès, à « relocaliser » les étudiants à Jérusalem quand il y avait un risque de désertification de son centre-ville en raison des nuisances occasionnées par des travaux de rénovation.

Source : *Jerusalem Development Authority* et quotidien *The Jerusalem Post*, 13/06/11

<http://www.jda.gov.il/Front/ShowCategory.aspx?CatId=112>

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=224721>

Publication
département Questions sociales

**« Des effets de quartier à la politique de la ville :
perspectives internationales »**

Aux États-Unis et en Europe occidentale, les recherches sur les « effets de quartier » sont en plein essor depuis le milieu des années 1990. Elles visent à montrer en quoi le fait d'habiter un quartier donné, favorisé ou défavorisé, détermine les comportements individuels. *La Note d'analyse* n° 149, parue en novembre 2011, décrit les résultats connus à ce jour et présente, au vu de ces éléments, des pistes développées à l'étranger susceptibles de renouveler le débat français sur la politique de la ville. Elle révèle l'importance de combiner quatre leviers politiques : développer une offre de logements accessible et équilibrée entre les territoires ; améliorer l'environnement des quartiers défavorisés ; promouvoir la mobilité des personnes vers des quartiers plus favorisés ; placer les habitants en situation de codécision dans les opérations de rénovation urbaine. Cette *Note* a donné lieu à un colloque organisé en partenariat avec le Comité interministériel des villes, en novembre 2011.

 **170.** Ces dernières années, la politique du logement est devenue une priorité à Zurich, en **Suisse** : au-delà des tarifs élevés, l'enjeu de la densification de l'habitat est au centre des discussions. En effet, près de la moitié des appartements sont occupés par une seule personne, souvent des jeunes en début de carrière ou des personnes âgées. Afin de revoir à la baisse l'espace occupé par personne, la ville innove en proposant des appartements partiellement communautaires, dits « *clusters* » (en grappe). Ces logements offrent des espaces privés « chambre et salle de bains », ainsi qu'un espace commun « cuisine, salle à manger, terrasse ». Les concepteurs espèrent que ce type de logement ravivera les liens intergénérationnels mais également la solidarité, par exemple entre les familles monoparentales. Reste une inconnue de taille : la demande pour de tels modes de vie en communauté. Le premier élément de réponse est que l'on a constaté moins de candidatures pour les locations de ces biens par rapport à celles enregistrées habituellement pour des logements comparables.

Source : quotidien *Le Temps*, 22/07/11

<http://www.letemps.ch/Page/SysConfig/WebPortal/letemps/jsp/paywall/error/usersession.jsp>

 **171.** Au **Royaume-Uni**, la municipalité de Westminster, au cœur de Londres, vient d'adopter de nouvelles règles dans l'attribution des appartements à loyers subventionnés. Les candidats qui travaillent depuis au moins deux ans seront favorisés par rapport aux chômeurs, « dans le cadre d'un programme visant à décourager la culture des avantages sociaux ». Les travailleurs précaires sont eux aussi sur la sellette. Selon les nouvelles règles qui entrent en vigueur en janvier 2012, « les personnes en contrat à durée déterminée devront prouver qu'elles ont été employées de façon continue sans interruption supérieure à un mois ». La municipalité reconnaît toutefois des droits équivalents à ceux qui recherchent « activement » un emploi. Seront en outre privilégiés les résidents vivant à Westminster « de façon continue » depuis au moins dix ans. Les travaillistes approuvent la mesure. Seuls les professionnels de l'action sociale sont inquiets, dans un contexte de crise économique, avec un chômage très élevé.

Source : quotidien *Le Figaro*, 29/09/11

www.lefigaro.fr/international/2011/09/29/01003-20110929ARTFIG00861-londres-ne-veut-plus-loger-les-chomeurs.php

Publication
département Questions sociales

**« Le logement social pour qui ?
Perspectives européennes »**

Avec 4,5 millions d'unités, le parc locatif social français est un des plus importants d'Europe. Certains estiment cependant que la production globale de logements est insuffisante et inadaptée à la demande sociale. Cela renvoie à la question de la production publique mais aussi à celle de la mobilité résidentielle, qui progresse dans le locatif privé tout en diminuant dans le locatif social (taux de rotation annuelle respectivement de 18 % et de 9 %). L'inadéquation de l'offre et de la demande rend d'autant plus aigu le problème de l'accès au logement social, en particulier la détermination du public cible pouvant y prétendre. En France, cette question est présente dans l'ensemble des lois adoptées depuis 2007, notamment la loi instituant le droit au logement opposable (DALO). Par ailleurs l'Union européenne insiste sur la nécessaire amélioration de la transparence des attributions. *La Note d'analyse* n°230, parue en juillet 2011, éclaire les différentes conceptions du logement social en Europe et analyse les effets des décisions prises par la Commission européenne sur les systèmes nationaux. Cette *Note* présente différentes expériences étrangères et fait des propositions pour lever les freins à la mobilité, promouvoir la mixité sociale et lutter contre les discriminations, et rendre le système d'attribution plus transparent.

 **172.** Aux **Pays-Bas**, le plafond de revenus d'accès au logement social, fixé, depuis 2009, à 33 000 euros de revenus annuels par foyer, pose problème parce qu'il ne permet pas aux ménages qui n'y sont pas éligibles d'accéder pour autant au parc privé de logements, en location ou à l'achat. C'est pourquoi la fédération néerlandaise des locataires fait pression sur le ministre chargé du Logement pour qu'il renégocie ce plafond auprès de la Commission européenne.

Source : site du collectif Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG)
<http://www.ssig-fr.org/>

Évènement
département Questions sociales

« Loger l'Europe »

La place du logement social dans les politiques du logement en Europe varie fortement d'un pays à l'autre, qu'il s'agisse de son financement, de la population auquel il est destiné, de ses modes d'attribution, des ambitions que l'on lui assigne. Sous les effets de la crise, des orientations européennes, de la montée en puissance des niveaux infra et supranationaux, et du rôle croissant des acteurs privés, les systèmes du logement social ont pu se métamorphoser et les pays ont pu ajuster, leurs réponses en fonction de leur histoire et de leur régime de protection sociale respectifs. Ainsi, il semblerait que les récentes décisions de la Commission européenne aient conduit à la révision des systèmes suédois et néerlandais. Le colloque, organisé le 20 janvier 2011 en partenariat avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement et Sciences Po, a permis de promouvoir les échanges entre chercheurs et acteurs, et d'éclairer les décideurs sur les évolutions observées en Europe concernant le rôle du logement social, sa gouvernance, et son public-cible.

 **173.** En **Inde**, le groupe Tata compte lancer, en 2012, sa maison Nano, une maison en kit à monter en une semaine. Elle cible à la fois les particuliers mais aussi les gouvernements d'États indiens. Cette maison proposera une superficie de 20 m² et sera vendue au prix de 500 euros. Le kit comprendra portes, fenêtres, toit et murs intérieurs recouverts soit de jute, soit de fibre de coco. Une version plus sophistiquée de 30 m² comprenant panneaux solaires et véranda sera également disponible.

Sources : sites d'informations Caradisiac, 18/07/11 et FastCompany, 19/07/11
<http://www.caradisiac.com/Tata-apres-la-voiture-la-maison-Nano-a-500-EUR-70703.htm>
http://msnbc.msn.com/id/43809684/ns/businee-personel_finance/

 **174.** En **Suisse**, la banque UBS s'intéresse aux risques que font courir à l'économie les bulles immobilières en publiant désormais chaque trimestre un indice en la matière, l'« *UBS Swiss real estate bubble index* ». Au premier trimestre 2011, l'indice présentait une valeur de 0,63, ce qui correspond au niveau « boom », pour lequel il n'y a pas (encore) de risque accru de correction à l'échelle nationale, mais qui incite à la prudence. Ce n'est qu'à partir d'un niveau de l'indice supérieur à 1 que le marché est jugé risqué. Notons que l'indice a atteint la valeur maximale de 2,5 points au début des années 1990, à l'apogée de la dernière bulle immobilière suisse.

Source : quotidien *Le Matin*, 30/05/11
<http://www.lematin.ch/actu/economie/ubs-lance-l%E2%80%99indice-suisse-des-bulles-immobilieres>

 **175.** En **Suisse**, l'étude de 2011 sur le marché immobilier publiée par le Crédit suisse révèle que le statut de propriétaire est actuellement un tiers plus avantageux que celui de locataire, en raison des taux d'intérêt bas. Sur la dernière décennie, devenir propriétaire revenait *a contrario* en moyenne 8 % plus cher qu'être locataire. Cependant, l'étude souligne que les prix de l'immobilier suisse augmentent sans discontinuer sur l'Arc lémanique, dans l'agglomération zurichoise et les régions touristiques, où l'on ne peut écarter le risque de formation de bulles immobilières. En effet, l'écart entre le prix de l'immobilier et le revenu des ménages se creuse dangereusement : à Genève, par exemple, le prix de l'immobilier a crû trois fois plus vite que la moyenne du pays depuis l'an 2000, soit 150 %, alors que les revenus ont pour leur part augmenté de moins de 10 %.

Sources : site du Crédit suisse et quotidien *Le Matin*, 8/03/11
<https://www.credit-suisse.com/fr/fr/>
<http://www.lematin.ch/actu/suisse/menace-de-surchauffe-immobili%C3%A8re-en-suisse-98732>

 **176.** D'après Avenir Suisse, un think tank libéral, la régulation des marchés du logement n'est pas pleinement efficace en **Suisse**. Si, d'un côté, le principe légal des loyers fixés sur la base des coûts et la construction de logements d'utilité publique protège les trois quarts des habitants de prix trop élevés (les locataires de la ville de Zurich économiseraient ainsi chaque année 530 millions de francs en comparaison avec un hypothétique système de loyers libres), de l'autre côté, en raison de ces mesures, les loyers ne reflètent pas la véritable étroitesse de l'espace urbain. On constate des effets de « lock-in » car, en cas de déménagement, les locataires perdent l'effet protecteur de la location longue durée. Les conséquences sont le rationnement, la pénurie chronique de logements : la demande non couverte est alors renvoyée vers un étroit segment de nouvelles locations où les loyers sont en forte hausse.

Source : site du think tank Avenir Suisse, 12/07/11
<http://www.avenir-suisse.ch/fr/7347/migration-logement-et-bien-etre/>

Publication
département Questions sociales

« L'évolution des prix du logement en France sur 25 ans »

En France, au cours des trente dernières années, le prix réel des logements anciens a été multiplié par deux, tandis que les loyers réels progressaient de 30 %. La déconnexion de l'évolution des prix des logements par rapport à celle des loyers est intervenue il y a une quinzaine d'années. *La Note d'analyse* n° 225, parue en avril 2011, apporte des éléments d'explication à cette évolution. Elle met en évidence le fait que la hausse généralisée ne semble pouvoir être expliquée que marginalement par l'augmentation du coût de la construction ou par un déficit généralisé de construction. La hausse des prix du logement a été favorisée par l'amélioration de la capacité d'emprunt des ménages, alliée à une fiscalité favorable, qui a alimenté la demande. Mais il est probable que la baisse des taux d'intérêt ait biaisé les anticipations à la hausse, créant une bulle sur le marché immobilier français.

 **177.** En **Allemagne**, une loi récente a généré de nombreuses protestations : elle stipule que les propriétaires seront mis à contribution lorsque seront entrepris des travaux de rénovation ou de réaménagement de la route située devant le logement loué. Cette contribution, calculée en fonction de plusieurs critères dont celui de la surface de la propriété, pourra aller jusqu'à 143 000 euros.

Source : quotidien *Der Tagesspiegel*, 9/02/11

<http://www.tagesspiegel.de/berlin/garten-wird-zur-strasse-anwohner-muessen-dafuer-zahlen/3806352.html>

► **II.3.3. Nuisances**

 **178.** Aux **États-Unis**, une application Smartphone a été créée pour les automobilistes de la région de San Francisco : elle les informe sur les places disponibles dans les parkings publics. Le but est de désengorger le trafic, car 30 % des embouteillages seraient dus aux recherches de places de parking.

Source : quotidien *The Wall Street Journal*, 27/01/11 et site d'information *Parking.net*, 12/05/11

<http://online.wsj.com/article/SB10001424052748703555804576102090737327466.html>

<http://www.parking-net.com/News/38220/Now-to-Find-a-Parking-Spot-Drivers-Look-on-Their-Phones>

 **179.** En **Suisse**, selon un sondage, quatre Genevois sur dix se disent victimes de nuisances sonores. Premier incriminé, le bruit du trafic non seulement routier, mais aussi ferroviaire et aérien. De nombreuses innovations permettent de lutter contre ce fléau : les murs antibruit, les revêtements de routes peu bruyants, les rideaux insonorisants ou encore les nouveaux systèmes de freinage des trains. Un autre problème est celui des nuisances des cafés, des terrasses ou des discothèques. Ainsi, depuis que les amateurs de cigarettes sont priés de rester dans la rue, les choses vont de mal en pis. Pour faire face à cela, les autorités sont en train d'étudier la possibilité de demander l'appui de « chuchoteurs », dont la vocation serait de rappeler aux personnes qui fument ou discutent sur le trottoir qu'elles peuvent déranger le voisinage.

Source : ville de Genève et quotidien *Le Matin*, 23/04/11

www.ville-geneve.ch

http://www.lematin.ch/mode_lecture/116413

 **180.** En **Suisse**, une étude réalisée dans le canton de Zürich vient de démontrer que les cloches des églises sont très perturbantes pour le sommeil des gens qui vivent à proximité. Actuellement, les autorités et les tribunaux estiment qu'une personne n'est réveillée par le bruit des cloches qu'à partir de 60 décibels. Or l'étude zurichoise montre que le sommeil est déjà troublé avec un volume sonore bien inférieur et qu'environ 25 000 Zurichois se réveillent au moins une fois par nuit à cause des cloches. Selon les scientifiques, il suffirait de réduire leur volume sonore de 5 décibels pour diminuer de 90 % le nombre de personnes dérangées durant leur songe.

Source : *Public and Organization Health* de l'Institut ETH de Zürich, et quotidien *La Tribune de Genève*, 26/05/11

<http://www.uns.ethz.ch/edu/thesis/dipl>

<http://www.tdg.ch/sommeil-perturbe-bruit-cloches-eglises-question-2011-05-26>

 **181.** La ville de São Paulo s'est vue conférer un statut de précurseur en matière de réglementation de la publicité au **Brésil**. La métropole brésilienne a adopté une attitude radicale vis-à-vis de la publicité : depuis quatre ans, elle a banni toutes les affiches des rues. Le conseil municipal avait voté, sous l'impulsion du maire Gilberto Kassab (centre-droit) et à la quasi-unanimité, la loi « Ville propre » luttant contre la « pollution visuelle » dans l'espace public. Pour habiller ces façades désormais épurées d'une cité nue, la municipalité de São Paulo a dû mettre en place une ambitieuse politique d'aménagement urbain : graffs, sculpture, photographie... Quatre ans après l'adoption de la loi « Ville propre », près d'une cinquantaine de métropoles ont adopté des législations similaires.

Source : site d'information owni.fr, 05/07/11

<http://owni.fr/2011/07/05/sao-paulo-ville-presque-sans-pub/>

 **182.** Hanovre est la première ville **allemande** à interdire l'utilisation de la cigarette électronique (e-cigarette) dans les locaux municipaux et les transports. La municipalité justifie cette décision par l'étude publiée par l'institut fédéral en charge de l'évaluation des risques, d'après laquelle il n'est aujourd'hui pas possible de dire précisément quelles substances sont rejetées dans l'environnement et à quel niveau, au moment de l'expiration. La municipalité étudie la possibilité d'interdire plus généralement l'usage de la cigarette électronique dans l'ensemble des lieux publics. La e-cigarette se compose d'un inhalateur, d'un pulvérisateur/atomiseur, d'une batterie et d'une cartouche rechargeable : le principe est que la nicotine est libérée uniquement au moment où le fumeur tire sur la cigarette. Selon les fabricants, seuls de la nicotine et du glycérol seraient inhalés par le fumeur. Les institutions sanitaires allemandes ne semblent pas partager cette affirmation.

Source : site d'informations *Weltonline*, 28/12/11

<http://www.welt.de/gesundheit/article13787795/Hannover-verbietet-allen-Bediensteten-die-E-Zigarette.html>

 **183.** À Hambourg, en **Allemagne**, plusieurs dizaines de sans-abri, la plupart issus d'Europe de l'Est, avaient pour habitude de dormir sous le pont Kersten-Miles, arpenté par les touristes. Depuis la mi-septembre, ils n'y dorment plus : pour la modique somme de 18 000 euros, la mairie de l'arrondissement a fait construire une grille de plus d'un mètre de haut afin d'empêcher les sans-abri de s'y installer. Les touristes pourront désormais se promener sereinement sur les berges... Mais les autorités locales ont largement sous-estimé le symbole de la grille qui est perçu comme une inhumanité et une exclusion forte. Des manifestations ont déjà eu lieu contre cette « clôture-de-folie ». Le parti de gauche a déjà réclamé la démission du maire social-démocrate de l'arrondissement. Le maire s'est déclaré ouvert à toute autre idée ayant la même efficacité.

Source : quotidien *Die Zeit*, 29/09/11

<http://www.zeit.de/gesellschaft/zeitgeschehen/2011-09/zaun-hamburg/komplettansicht?print=true>

 **184.** En **Suisse**, après les plaintes à répétition des riverains d'un quartier zurichois où les péripatéticiennes se concentraient, la prostitution va y être interdite. Dès 2012, une nouvelle zone de prostitution de rue sera installée en périphérie et sera équipée de box semblables à des garages privés où les clients pourront avoir des relations sexuelles dans leur voiture. La police pourra ainsi plus facilement contrôler la prostitution et assurer la sécurité aux femmes face aux clients violents. Un service de conseil aux prostituées sera en outre présent sur place. Ce modèle, déjà testé avec succès à Cologne en Allemagne, est une première en Suisse : il coûtera près de deux millions d'euros à la ville. Les deux autres zones de prostitution de la ville subsisteront mais la prostitution ne sera désormais autorisée que sur des axes où les logements ne dépassent pas 20 % de la surface et où il n'y a ni école, ni aire de jeu, ni église à proximité.

Source : quotidien *Le Matin*, 26/05/11

<http://www.lematin.ch/actu/suisse/des-boxes-pour-deplacer-les-prostituees-zurich>



Partie III

Comment cibler sans stigmatiser ?

Depuis les années 1980, à un rythme et des degrés divers selon les pays, les politiques publiques de réduction des inégalités dont sont victimes les individus et les groupes en raison de leur origine, de leur religion, de leur orientation sexuelle – que celles-ci soient réelles ou supposées – ou de leur sexe ont été profondément remaniées. Un ensemble de mesures plus ou moins coercitives destinées à lutter contre les discriminations (droit à disposer de son corps et de choisir sa vie privée – sexualité, accès au mariage, au divorce et à la parentalité –) et à garantir l'accès aux ressources (égalité scolaire et professionnelle, accès aux soins, etc.) ont été adoptées.

On peut distinguer trois logiques différentes d'intervention. La première concerne le passage d'une égalité de droits (dans la loi) à une égalité de fait (dans les pratiques). Ces mesures ont ciblé les femmes, les minorités dites visibles et les minorités sexuelles. La deuxième porte sur la reconnaissance de nouveaux droits, en particulier de droits civils, dont ont bénéficié les couples homosexuels. S'y ajoute une troisième qui concerne les politiques de reconnaissance des particularismes. Elles visent, sous certaines conditions, à permettre à certains groupes (culturels, religieux ou autres) à se sentir mieux dans une société dont les normes majoritaires leur sont étrangères. Loin d'être exclusifs les uns des autres, ces trois types de mesures se complètent et vont souvent de pair.

Si les mesures mises en œuvre sont diverses et intimement liées aux différentes histoires nationales, elles traduisent dans leur ensemble la croissance de la logique de ciblage dans la conduite des politiques sociales au sein des pays développés. Néanmoins, certaines peuvent être perçues comme générant une discrimination à l'envers, un repli communautaire, voire du communautarisme. Le risque de stigmatisation est en effet inhérent à la mise en place de politiques sociales plus favorables à ces populations vulnérables.

III.1. L'égalité femmes/hommes

 **185.** Le gouvernement de la Colombie-Britannique, au **Canada**, avait demandé cette année à la Cour suprême de la province de se prononcer sur la constitutionnalité des dispositions du code criminel interdisant la polygamie. Selon la Cour, cette interdiction, même si elle peut contrevenir à la liberté de religion de certains, se justifie dans une société libre et démocratique. La pratique de la polygamie, dit la Cour, fait en effet trop de mal aux femmes, aux enfants, à la société en général et à l'institution du mariage monogame. Face à divers scandales qui ont frappé les communautés polygames de la province ces dernières années, la justice provinciale hésitait à entamer des poursuites par crainte que ces dernières ne soient rejetées au nom de la liberté religieuse. Il reste que la décision de cette Cour peut encore être contestée devant la Cour suprême du Canada.

Source : quotidien *Le Devoir*, 23/11/11

<http://www2.lactualite.com/cornellier/2011-11-23/polygamie-meme-la-liberte-de-religion-ne-peut-la-justifier>

 **186.** Une loi pour aider financièrement les femmes à s'éloigner de leurs partenaires violents a été approuvée à titre préliminaire à la Knesset, en **Israël**. Si la loi était adoptée, toute femme acceptant de résider plus d'un mois dans l'un des treize « refuges » d'État bénéficierait d'une allocation versée par la sécurité sociale israélienne. Aujourd'hui les femmes qui trouvent le courage de se réfugier dans ces établissements subventionnés ne reçoivent aucune aide financière. Or nombre de femmes battues renoncent à s'enfuir durablement de leur foyer pour des raisons financières, notamment par crainte de ne plus pouvoir subvenir aux besoins de leurs enfants. Les organisations féministes appellent donc à des mesures d'accompagnement et de réinsertion. Toutefois, le ministère des Finances s'oppose à la mesure, jugée coûteuse, et préférerait augmenter « l'argent de poche » des femmes dans les refuges, ou tout au moins prévoir un mécanisme de déductibilité pour tenir compte des frais déjà occasionnés par cet hébergement.

Source : quotidien *The Jerusalem Post*, 21/11/11

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=246466>

 **187.** En **Inde**, l'Haryana est la région dans laquelle le ratio hommes/femmes est le plus défavorable, avec 877 femmes pour 1 000 hommes. Cette situation serait liée aux avortements illégaux, aux infanticides et à la maltraitance infantile, touchant plus particulièrement les filles. Alors qu'en Inde le mariage est conditionné par le versement d'une dot par la famille de la future épouse, les hommes de l'Haryana sont, au contraire, prêts à payer l'équivalent de 2 222 dollars (100 000 roupies) pour se marier à des femmes d'autres régions, venues notamment du Bengale occidental, du Bihar ou de la région du Madhya Pradesh. Cette situation pose vraisemblablement des problèmes d'intégration pour les femmes concernées, la culture et la langue pouvant en effet beaucoup varier d'une région à l'autre du pays.

Source : site de la *BBC*, 23/05/11

<http://www.bbc.co.uk/news/world-south-asia-13331808>

 **188.** L'intégralité des modes contraceptifs est actuellement payante en **Suisse** et les femmes doivent dépenser en moyenne 14 euros par mois pour se procurer la pilule. À Genève, trois députées proposent alors d'intégrer la pilule contraceptive dans l'assurance de base pour les jeunes filles âgées de 15 à 25 ans. Cette mesure assurant la gratuité aux plus jeunes est soutenue par l'Association suisse des assurés et, plus surprenant, par les représentants du Parti évangélique qui y voient la possibilité de lutter contre la banalisation de l'interruption volontaire de grossesse. La Commission de la santé du Conseil fédéral se montre en revanche opposée au projet du fait des hausses actuelles des primes d'assurance. Un membre de la Commission argue que « la maternité n'étant pas une maladie, c'est donc de la prévention (...) et cela ne concerne pas l'assurance de base ».

Sources : Commission de la santé du Conseil fédéral et site d'information *20minutes*, 13/06/11
<http://www.parlament.ch/f/organe-mitglieder/kommissionen/legislativkommissionen/kommissionen-sgk/Pages/default.aspx>
<http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Elles-veulent-faire-rembourser-la-pilule-10789201>

 **189.** Aux **États-Unis**, une mesure, baptisée « *No Taxpayer Funding for Abortion Act* » (littéralement : « pas de financement de l'avortement par les impôts ») a été approuvée au printemps par la Chambre des représentants, mais pas par le Sénat – le gouvernement ayant pour sa part annoncé qu'il mettrait dans tous les cas son veto. Elle prévoyait d'imposer de nouvelles restrictions d'accès à l'IVG et de conduire, entre autres, à la fin de la couverture privée des frais qu'elle occasionne : les petites compagnies d'assurance qui continueraient de la rembourser se verraient privées de crédits d'impôts. Les procédures d'« enquête » sur le fait que la demande d'IVG intervienne après un viol, un inceste ou pour protéger la vie de la femme seraient également rendues plus drastiques. Cette mesure témoigne du climat qui règne dans le pays, depuis plusieurs mois, contre le droit à l'avortement et plus généralement les droits des femmes, résultant de la pression de l'aile droite du parti républicain.

Source : quotidien *The New York Times*, 10/05/11
<http://www.nytimes.com/2011/05/10/opinion/10tue2.html>

 **190.** Au **Brésil**, les projets de loi pour la dépénalisation de l'avortement et de sa légalisation n'ont jamais abouti au vote de l'Assemblée législative de Brasilia, tout au long des huit années de gouvernement de Lula. Selon José Serra, ancien ministre de la Santé et candidat du deuxième tour de la dernière présidentielle, une telle législation promouvrait un « carnage dans le pays ». La nouvelle présidente, Dilma Rousseff, a réaffirmé publiquement, citant la Bible, qu'elle est contre l'avortement.

Source : site d'informations Autres Brésils, 26/12/11
<http://www.autresbresils.net/spip.php?article2000>

 **191.** Faut-il ou non envoyer des sms de rappel aux femmes qui ont prévu un avortement ? Le *British Pregnancy Advisory Service* (BPAS) – le principal organisme de prise en charge des IVG au **Royaume-Uni** – est favorable à cette mesure, qu'elle propose de mettre en place sur le modèle que les dentistes initieront en novembre pour leurs patients devant faire un examen complet. Mais cette position soulève un tollé parmi les députés conservateurs et les groupes de militants « *pro-life* ». Ces derniers accusent le BPAS de vouloir rendre l'avortement aussi trivial qu'une annonce publicitaire. Du côté des parlementaires, la députée conservatrice Nadine Dorries vient de proposer un amendement visant à introduire une phase d'information et de conseil indépendants pour les femmes souhaitant réaliser un avortement. Le BPAS et d'autres organismes sont accusés de promouvoir l'avortement à tout prix, en particulier contre la volonté des femmes concernées. L'amendement, pourtant soutenu par le gouvernement de D. Cameron, a connu une sévère défaite à la Chambre des communes.

Source : quotidien *The Telegraph*, 17/09/11

www.telegraph.co.uk/health/women_shealth/8771141/Women-will-be-texted-reminders-about-their-abortion.html

 **192.** Le Conseil du statut de la femme (CSF) juge que la sélection des immigrants au **Québec** est sexiste et souhaite que le gouvernement québécois corrige la situation, du moins en partie. Alors que l'immigration fonctionne sous la forme d'un « permis à points », la présidente de la CSF affirme que « le poids accordé à la candidature du conjoint est vraiment beaucoup plus faible que le poids accordé à la candidature du requérant principal. Et, dans les faits, le conjoint est en général une conjointe, donc une femme ». Les pratiques actuelles n'enverraient pas le bon message en termes d'égalité hommes-femmes, et pour des femmes qui viennent souvent de pays où les droits des femmes sont justement peu respectés.

Source : quotidien *The Devoir*, 14/09/11

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/331362/immigration-une-selection-sexiste>

 **193.** Aux **États-Unis**, une étude, parue en 2010 dans la revue *Social Forces* et portant sur 10 000 individus qui étaient lycéens dans les années 1950, pointe le lien direct entre obésité, insertion professionnelle et revenus, en particulier pour les femmes (parmi les personnes en surpoids, les femmes sont moins susceptibles que les hommes de faire des études supérieures car elles souffrent plus qu'eux de stigmatisation et d'un déficit de capital social). On connaissait la discrimination à l'embauche à l'encontre des personnes obèses, mais le biais de genre semble être un facteur d'aggravation de ces inégalités liées au surpoids.

Source : quotidien *The New York Times*, 2/06/11

<http://www.nytimes.com/2011/06/03/opinion/03glass.html?scp=1&sq=heavy%20in%20school&st=cse>

Point de vue

Alexandre Jost
président
Think tank « La Fabrique Spinoza »

Miser sur le bien-être citoyen

D'après le neuropsychiatre Christophe André⁶, l'adolescence est un temps de forte dégradation de l'image que l'on a de son corps, et ce, de manière plus marquée pour les jeunes femmes que les jeunes hommes. En effet, alors qu'il est identique en classe de CE2, le sentiment d'avoir un physique agréable serait, chez les garçons, de 20 % supérieur à ce qu'il est chez les filles lorsqu'ils arrivent en terminale. Il est probable que ce décalage de perception entre les genres se maintient en cas d'obésité, influant sur le comportement des candidats à l'embauche, et donc amplifiant d'autant plus la discrimination à l'encontre des femmes obèses. Parmi les sources potentielles de ce décalage entre hommes et femmes, on identifie les médias. Ainsi, trois minutes passées à regarder des photos de mannequins dans la presse suffiraient à affecter négativement une femme (cf. Hamilton E. et Mintz L. (2007) « Predictors of Media Effects on Body Dissatisfaction in European American Women », *Sex Roles: A Journal of Research*, mars). De même, la télévision dégraderait l'image que les femmes ont de leur apparence physique et, chez les hommes, l'image qu'ils ont de celle des femmes (cf. Layard R. (2005), *Happiness: Lessons from a New science*, The Penguin Press, New York). Dans le cadre de son étude sur les inégalités entre les hommes et les femmes, l'une des préconisations de la Fabrique Spinoza – le think tank du bien-être citoyen –, pour atténuer cet effet serait d'interdire les retouches photographiques de contour corporel dans la presse, ce qui est aujourd'hui possible du fait des progrès de l'analyse graphique.

 **194.** Selon une étude menée en **Suède**, de longs trajets entre domicile et le travail augmenteraient de 40 % le risque de divorce. Ils impliqueraient en effet souvent un partage des tâches inégal entre les conjoints. Dans la majorité des cas, il s'agit de couples relativement jeunes avec des enfants en bas âge, et c'est la femme, bien plus souvent que l'homme, qui accepte un emploi moins rémunérateur mais plus proche du domicile pour pouvoir prendre en charge plus facilement les enfants et assumer les tâches ménagères, ce qui constitue pour elle une sorte de « double peine ».

Sources : site de l'université de Umea en Suède et quotidien *The Local*, 24/05/11
<http://www.umu.se/ViewPage.action?siteNodId=4510&languageId=1&contentId=160978>
<http://www.thelocal.se/33966/20110524/>

⁶ André C. et Lelord F. (2008), *L'estime de soi – S'aimer pour mieux vivre avec les autres*, Paris, Odile Jacob (graphique p.148).

 **195.** En **Suisse**, désormais, les hommes pourront prendre le nom de leur épouse. En effet, le Conseil des États vient d'adopter une réforme sur le libre choix du nom de famille d'un couple nouvellement marié, dans un objectif d'égalité entre les sexes. Jusqu'à présent, le code civil faisait concorder nom de l'époux et nom de famille et n'accordait à l'épouse que le droit de garder son nom suivi de celui de son mari. Avec cette réforme, chaque époux pourra garder son nom de célibataire ou choisir l'un des deux patronymes comme nom de famille commun. Quant aux enfants, ils porteront le nom de famille commun ou, si chaque parent a gardé son nom de célibataire, le patronyme défini par les époux lors de leur première année de mariage.

Source : site du parlement suisse, 02/09/11

<http://www.parlament.ch/f/mm/2011/pages/mm-rk-n-2011-09-02.aspx>

 **196.** En **Islande**, les hommes célibataires consacrent plus de temps aux tâches ménagères que leurs homologues féminines (douze heures par semaine contre neuf). Comme on pouvait s'y attendre, ce n'est plus le cas lorsque les couples se forment. Néanmoins, cela reste un résultat étonnant. L'explication avancée par l'auteur de l'étude est que, dans ce domaine, les hommes sont peut-être tout simplement moins productifs que les femmes et en font peut-être autant, voire moins, en plus de temps. Ce n'est pas très flatteur pour les hommes. À moins que ce ne le soit pas pour les femmes : en un sens, cette remarque légitime en effet une division sexuelle traditionnelle du travail au sein des couples.

Source : site d'information *Icenews*, 7/02/11

<http://www.icenews.is/index.php/2011/02/07/do-icelandic-men-do-more-around-the-house-than-women/#ixzz1Da8gHouJ>

Point de vue

Pierre Muller
directeur de recherche CNRS
Centre d'études européennes, Sciences po Paris

Peut-on obliger les hommes à faire le ménage ?

La question qui est posée ici est double. Il s'agit d'abord de prendre conscience que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes passe – aussi – par une réflexion sur la masculinité dans nos sociétés. Il faut bien entendu s'interroger sur les mécanismes de construction du genre débouchant sur des handicaps pour les femmes lorsqu'elles doivent s'insérer dans des milieux jusque là dominés par les hommes (difficulté à se mettre en avant, à valoriser leur parcours professionnel, à affronter des situations de conflit...). Mais une telle réflexion est incomplète si l'on ne prend pas en compte les mécanismes symétriques de construction des identités masculines avec le cortège de stéréotypes qui leur sont associés : volontarisme, aptitude à décider dans des situations conflictuelles... La question du genre, entendu comme construction sociale de la différenciation des sexes est donc à la fois celle de la définition, ou de la redéfinition de la féminité et de la masculinité. Intervient alors une deuxième interrogation :: comment agir en vue d'une telle redéfinition afin de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes ? Autrement dit, comment faire que les hommes acceptent de consacrer plus de temps aux tâches ménagères, mais aussi de changer leur rapport à leur temps professionnel, et leur comportement dans les situations où les relations de pouvoir s'exercent de la manière la plus violente ? On est alors bien obligé de constater que les instruments de ces politiques publiques touchant à l'intimité des individus n'existent pas vraiment. Certes, heureusement, des mesures peuvent être prises pour réduire les violences exercées à l'encontre des femmes, ou pour favoriser leur présence dans les conseils d'administration, mais aucune politique publique, pour le moment en tout cas, n'est en mesure d'agir sur les identités sexuées des hommes et des femmes.

 **197.** Selon l'institut **suédois** de statistiques, les Suédoises ont consacré moins de temps aux tâches domestiques en 2010 qu'en 2000 : 14 minutes de moins par jour en moyenne. Dans le même temps, le temps consacré quotidiennement par les hommes à ces mêmes tâches a augmenté de 11 minutes. Néanmoins, les femmes consacrent toujours 45 minutes de plus que les hommes aux tâches ménagères. En particulier, les femmes passent en moyenne 111 minutes par jour à laver la vaisselle, faire la lessive et faire le ménage, contre 60 minutes en moyenne pour les hommes.

Source : quotidien *The Local*, 31/08/11
<http://www.thelocal.se/35874/20110831/>

 **198.** L'**Islande** est le pays champion de l'égalité hommes-femmes pour la seconde année consécutive, selon le classement *Global Gender Gap Ratings* du *World Economic Forum*. Dans ce pays, la moitié des parlementaires et 40 % des élus municipaux sont des femmes. Cela a donné lieu à un portrait approfondi, publié dans la revue américaine *The Nation*. En outre, en Islande, depuis 2009, l'achat de services sexuels est considéré comme un crime (mais les prostituées ne sont pas poursuivies). Les clubs de *strip-tease* et de *lap dance* sont également interdits. Enfin, depuis une loi de mars 2010, dans les grandes et moyennes entreprises, les femmes doivent représenter 40 % des membres des conseils d'administration.

Source : revue *The Nation*, 02/11
<http://www.thenation.com/article/158279/most-feminist-place-world>

 **199.** Au **Royaume-Uni**, l'étude *Sex and Power 2011* publiée sous l'égide de l'*Equity and Human Rights Commission* fait le point sur le nombre de femmes occupant des positions de pouvoir dans 27 secteurs, à la fois publics et privés, soit un total de 26 000 emplois. Le bilan – sans surprise – est très négatif, quel que soit le secteur considéré. Au rythme actuel, il faudrait encore soixante-dix ans pour que l'égalité entre hommes et femmes soit assurée dans les positions de prestige. On compte ainsi seulement 12,5 % de femmes à la tête des 100 plus grandes entreprises cotées au *Stock Exchange*, 22,2 % de députées, 12,9 % aux plus hautes responsabilités dans la magistrature, etc. Dans certains cas, la situation s'est même dégradée, comme dans les médias (postes de rédactrices en chef, par exemple) ou dans le monde de la culture (directions de musées et de galeries d'art, notamment).

Source : quotidien *The Independent*, 17/08/11

www.independent.co.uk/news/uk/home-news/women-face-70year-wait-for-top-jobs-equality-2338931.html

 **200.** Le 8 février 2011, en **Allemagne**, la chancelière Angela Merkel a parlé de « scandale » pour déplorer la présence très rare des femmes dans les équipes dirigeantes d'entreprises ou d'organisations professionnelles, et pour souligner l'absence de réelles améliorations sur ce sujet depuis une dizaine d'années. Alors qu'elle vient de rejeter l'idée d'instaurer des quotas – projet porté par sa ministre du Travail –, elle a invité les acteurs privés à être créatifs sur ce point, sous peine de voir le gouvernement prendre des mesures contraignantes. Elle a plaidé pour la mise en place d'horaires de travail plus compatibles avec la vie familiale. Sa ministre entend lutter contre le « culte de la présence » au bureau – selon lequel le meilleur serait celui qui ferait le plus d'heures de présence –, les salariés ayant moins de temps de présence pouvant être plus efficaces. Par ailleurs, les possibilités de temps partiel au niveau des postes à responsabilité pourraient être plus nombreuses qu'on ne le pense habituellement.

Source : hebdomadaire *Der Spiegel*, 8/02/11

<http://www.spiegel.de/wirtschaft/soziales/0,1518,744258,00.html>

Point de vue

Ariane Ollier-Malaterre
professeur
Rouen Business School

Réinventer le travail, oui, mais aussi réinventer la famille !

La position de la chancelière allemande participe d'une prise de conscience croissante de la nécessité de réinventer l'organisation du travail pour la rendre plus flexible. D'une part, les évolutions du monde du travail, telle que la globalisation et les technologies portables (smartphones notamment), font que l'on peut désormais travailler en tout lieu et à toute heure ; d'autre part, les évolutions socio-démographiques, comme la forte progression des couples à double carrière (estimée à 70 % des ménages en France), accentuent les tensions entre vie professionnelle et vie personnelle. Dans ce contexte, le lien entre les inégalités professionnelles hommes-femmes et le modèle traditionnel des longues heures au travail que dénonce Angela Merkel n'est plus à démontrer. Parmi les solutions à explorer, le télétravail (par exemple un ou deux jours par semaine), le choix des horaires, l'évaluation aux résultats plutôt qu'au temps passé et les partages de poste (job sharing) sont des modalités de travail flexible qui ont montré leur valeur à la fois pour la performance de l'entreprise et pour le bien-être des salariés. Les partages de poste sont une solution ingénieuse pour assurer un poste à responsabilité à temps partiel : deux personnes travaillant chacune à temps partiel se partagent un poste à temps plein, sur la semaine, ou bien une semaine sur deux, par exemple - le binôme partage les tâches, a le même salaire et la même évaluation de performance. Cependant, si la réinvention du travail est nécessaire, elle n'est pas suffisante : c'est aussi dans la sphère familiale qu'il faut rééquilibrer les responsabilités, comme l'a compris par exemple, en France, une initiative telle que le Pacte pour l'égalité (<http://www.laboratoiredelegalite.org/>).

 **201.** Le conseil des Prud'hommes de Genève, en **Suisse**, a débouté en mars 2011 une femme de sa plainte contre son employeur : elle lui reprochait d'avoir déduit de son salaire le temps qu'elle consacrait à tirer du lait pour son bébé. Selon le syndicat « Travail.Suisse », c'est la première fois qu'une salariée porte un tel cas devant un tribunal. Cela risque donc de faire jurisprudence, malgré un flou juridique : un employeur est dans son bon droit lorsqu'il décompte du salaire d'une employée le temps qu'elle passe à tirer du lait pour nourrir son enfant.

Source : quotidien *La Tribune de Genève*, 17/03/11

<http://www.tdg.ch/geneve/actu-geneve/temps-allaitement-deduit-salaire-employee-deboutee-geneve-2011-03-17>

 **202.** Environ 80 hommes **suédois** ont déposé une plainte auprès de l'équivalent du Défenseur des droits pour discrimination sexiste. Selon eux, ils n'ont pas été reçus à l'école de police en raison de leur sexe. Leur plainte repose sur un rapport du *Centrum för Rättvisa* (Centre pour la Justice), selon lequel les femmes ont été aussi nombreuses que les hommes à intégrer les écoles de police alors qu'elles ne représentent que 40 % des candidats et qu'elles réussissent en moyenne moins bien aux tests d'admission (épreuves physiques et de langues).

Source : quotidien *The Local*, 29/07/11

<http://www.thelocal.se/35246/20110729/>

 **203.** Une étude de l'*Independent Association of Prep Schools (IAPS)* montre qu'au **Royaume-Uni**, 72 % des écoles pour garçons ont vu leurs effectifs augmenter depuis l'an dernier. En revanche, les écoles de filles connaissent, pour 56 % d'entre elles, une chute des effectifs et, pour un tiers, une augmentation. Dans l'ensemble, il y a davantage de parents qui envoient leurs enfants dans des écoles non-mixtes. Le choix de la non-mixité pour les garçons peut s'expliquer par différents facteurs : les écoles de garçons ont en effet un encadrement plus strict, une offre sportive plus développée et des activités extra-scolaires plus nombreuses.

Source : quotidien *The Telegraph*, 26/09/11

www.telegraph.co.uk/education/educationnews/8787975/More-boys-sent-to-single-sex-schools.html

 **204.** Le gouvernement **suédois** s'inquiète de la montée de l'endettement chez les femmes. Traditionnellement, ce sont les hommes qui souffrent le plus de l'endettement en Suède. Mais la donne est en train de changer avec le développement du crédit à la consommation. Auparavant, ce dernier était essentiellement mobilisé pour l'achat d'électroménager. Aujourd'hui, il permet d'acheter un peu tout : vêtements, nourriture, essence, etc. Du coup, les femmes sont à présent aussi nombreuses que les hommes à se trouver en incapacité de rembourser leurs dettes. Un programme d'action spécifiquement ciblé sur les femmes a été conçu, avec notamment un site Internet dédié, où l'on trouve conseils et témoignages.

Source : site d'information *The Local*, 30/05/11

<http://www.thelocal.se/34076/20110530/>

<http://www.kronofogden.se/kvinna/>

III.2 La diversité et le multiculturalisme

 **205.** « Ce qu'être américain veut dire » est le titre d'une vaste enquête menée auprès de l'opinion publique **américaine** par un think tank progressiste, la *Brookings Institution*, à l'occasion des dix ans des attentats du 11 Septembre. Or, depuis environ deux ans, la problématique de la diversité aux États-Unis renvoie de plus en plus à la place de l'Islam sur le sol américain. Selon la Brookings, 47 % des personnes interrogées (66 % chez les *Tea Party*) pensent que l'Islam n'est pas compatible avec les valeurs américaines. De son côté, l'institut de sondage *Pew Research Institute* nous apprend, dans une étude parue en août 2011, que 69 % des musulmans (contre 70 % des chrétiens) vivant aux États-Unis estiment que la religion est très importante dans leur vie ; que 47 % (45 % des chrétiens) sont des pratiquants réguliers ; et que 63 % (64 % des chrétiens) pensent qu'il n'y a pas de conflit entre leurs valeurs religieuses et les valeurs américaines. Enfin, 60 % des musulmans (67 % de l'opinion publique en général) s'estiment concernés par l'augmentation de l'islamisme aux États-Unis.

Sources : rapports complets sur les sites de la *Brookings Institution*, 6/09/11, et du *Pew Research Center*, 30/08/11

http://www.brookings.edu/~media/Files/rc/reports/2011/0906_american_attitudes/0906_american_attitudes.pdf
<http://people-press.org/2011/08/30/muslim-americans-no-signs-of-growth-in-alienation-or-support-for-extremism/?src=prc-headline>

Point de vue

Marie-Cécile Naves, chargée de mission
département Questions sociales



Aux États-Unis, l'Islamophobie révèle un climat d'incertitude identitaire

Si l'islamophobie progresse aux États-Unis depuis les attentats de 2001, le phénomène s'est aggravé depuis l'élection de Barack Obama, avec le projet de construction d'un centre culturel et religieux islamique près de *Ground Zero* à New York. Certains organismes radicaux, à l'instar de « *Act! For America* », ont comme principale motivation affichée la lutte contre l'islamisme (en fait l'Islam) sur le territoire des États-Unis, et visent à réactiver le mythe d'un ennemi intérieur, cause des maux et des incertitudes de la société américaine en ce début de XXI^e siècle.

 **206.** Aux **États-Unis**, les Blancs seraient de moins en moins nombreux parmi les jeunes. Selon un *think tank*, la *Brookings Institution*, qui rapporte des données du recensement de 2010, ils représentent moins de la moitié de la génération des enfants âgés de trois ans aux États-Unis. Les Blancs sont désormais minoritaires dans les écoles maternelles dans huit États, et la tendance à la baisse continue. Les zones urbaines ne sont plus les seules concernées.

Source : site de la *Brookings Institution*, 7/02/11

http://www.brookings.edu/opinions/2011/0207_population_frey.aspx

 **207.** Aux **États-Unis**, les résultats du recensement de 2010 sont riches d'enseignements et d'interprétations. Outre le fait que de plus en plus d'individus se définissent comme métis ou « multiraciaux », on y apprend que les Afro-Américains quittent de plus en plus les centres des grandes villes pour s'installer en banlieue, dans les zones résidentielles, jusque-là surtout habitées par les Blancs. Ce n'est pas la fin des ghettos noirs explique un *think tank*, l'*American Enterprise Institute*, mais c'est une tendance. De fait, comme le détaille la *Brookings Institution*, un autre *think tank*, les minorités ethniques comptent désormais pour 35 % des habitants des banlieues pavillonnaires, ce qui correspond à leur part dans la population générale américaine. Dans les zones périurbaines de villes comme Houston, Las Vegas, San Francisco et Washington, les Blancs seraient même minoritaires. La proportion de Noirs dans les grandes banlieues serait passée de 37 % en 1990 à 44 % en 2000 et à 51 % en 2010.

Sources : sites de la *Brookings Institution*, 4/05/11 et de l'*American Enterprise Institute*, 29/04/11
http://www.brookings.edu/papers/2011/0504_census_ethnicity_frey.aspx
<http://www.aei.org/article/103546>

 **208.** Pour la première fois dans l'histoire du **Brésil**, un recensement – fondé sur les déclarations des individus - montre que la majorité de la population du pays est noire ou métissée (50,7 %). Étant donné que l'on confond souvent, dans le pays, « race » et couleur de peau, la population noire serait encore plus importante selon certains experts. Le pourcentage de personnes qui se définissent comme noires ou métis est passé de 44,7 % à 50,7 % depuis 2000, et témoigne peut-être de la revalorisation de la culture africaine dans l'histoire nationale. Néanmoins, le recensement confirme que les inégalités, très fortes dans le pays, restent associées à la couleur de la peau : 70,8 % des 16,2 millions de personnes qui vivent dans une extrême pauvreté sont noires. Globalement, les Noirs et les métis touchent des salaires plus de deux fois inférieurs que les Blancs et les Asiatiques, meurent plus jeunes du fait de conditions de vie précaires, d'un accès difficile aux soins de santé et des violences.

Source : site du recensement brésilien
<http://www.censo2010.ibge.gov.br/>

 **209.** Un recensement des castes a été réalisé pour la première fois en **Inde**. Nehru avait cependant officiellement aboli ce système en 1950. Le recensement a été effectué par le gouvernement en lien avec le *Registrar General of India*, l'équivalent indien de l'INSEE. Il s'est achevé fin 2011 et devra servir de support à la définition de quotas dans l'accès à l'emploi, à l'enseignement secondaire et supérieur, et aux services sociaux ciblés. Il fait actuellement l'objet de vives controverses sur les méthodes employées pour catégoriser la population et les effets que pourrait engendrer ce recensement sur les musulmans. De façon plus générale, ces débats renvoient à la façon de formuler la question sociale. Doit-elle être posée en termes de rapports de caste, de classe, de genre ou de religion ? Le fait de mettre l'accent sur les castes pourrait en effet favoriser certaines catégories, au détriment de classes sociales défavorisées, ou de religions minoritaires. Il faut savoir qu'en Inde le système de castes est étroitement lié à la religion hindouiste (80% de la population).

Source : quotidien *Times of India*, 30/06/11
<http://timesofindia.indiatimes.com/india/Indias-first-caste-census-in-60-years-kicks-off/articleshow/9045576.cms>

 **210.** Un rapport conjoint du *National Council for the Child* et du ministère de l'Intégration portant sur les enfants d'immigrés en **Israël** a été publié en juillet 2011 (« *Immigrant Children in Israel* »). Le taux de pauvreté de ces enfants a légèrement augmenté en 2009 (27,9 %), mais le taux de criminalité au sein de cette population a diminué. Les enfants d'immigrants représentent 9,6 % des enfants en Israël, mais ils sont trois fois plus nombreux qu'en 1999 à être répertoriés sur des fichiers d'aide sociale. Ils ont un taux de réussite inférieur de 10 % aux autres enfants dans l'enseignement secondaire et vivent à 22 % dans des familles monoparentales (contre 7,2 % pour le reste de la population). L'étude ne précise pas si les origines d'immigration différencient les destins de ces enfants. Toutefois, les immigrants de langue anglaise ne sont pas épargnés par ces problèmes. La moindre pratique de l'hébreu constitue pour sa part un frein important à l'intégration. Les enfants de la seconde génération d'immigrés sont aussi dans des situations difficiles. Le rapport attribue la hausse de la pauvreté aux réductions de la couverture sociale, et le *National Council for the Child* préconise que le gouvernement revienne sur son intention de réduire les allocations quand les enfants ne fréquentent plus l'école.

Sources : site du *Israel National Council for the Child* et quotidien *The Jerusalem Post*, 14/07/11
http://www.children.org.il/childrens_eng.asp?id=57
<http://www.jpost.com/DiplomacyAndPolitics/Article.aspx?id=229325>

 **211.** En **Allemagne**, pour étudier les différences de résultats scolaires entre enfants, il semble nécessaire d'affiner la catégorie de « migrants », jugée trop globale et masquant des réalités hétérogènes : telle est l'une des principales conclusions des travaux des chercheurs du *Wissenschaftszentrum für Sozialforschung* de Berlin (WZB) et de l'université de Bamberg. En particulier, la catégorie sociale, ainsi que la vague d'immigration d'appartenance sont des variables clés pour expliquer les différences observées. Remarquons que, pour mettre en évidence de tels phénomènes, les chercheurs se sont appuyés sur des données qui, pour la première fois, intègrent des informations sur l'origine migratoire des individus – bien au-delà de la simple nationalité. Cela permet, par exemple, de distinguer les immigrés, qui ont eu accès à la nationalité allemande dès leur arrivée en Allemagne (exemple des *Aussiedler* depuis le début des années 1990) et qui peuvent avoir des difficultés d'intégration, des jeunes nés en Allemagne de parents étrangers et qui n'ont pas automatiquement la nationalité allemande (exemple des jeunes de deuxième ou troisième génération d'immigrés turcs).

Source : quotidien *Die Zeit*, 19/09/11
<http://www.zeit.de/gesellschaft/schule/2011-09/bildungsforschung-migranten-schule>

 **212.** Aux **États-Unis**, dans la ville de New York, la population mexicaine ou d'origine mexicaine a été multipliée par cinq en 20 ans. Cependant, si les adultes parviennent à s'intégrer économiquement, les adolescents de 16 à 19 ans, en revanche, souffrent d'un taux d'abandon scolaire de 41 %. Or, ce sont les pires chiffres dans tout le pays pour ce groupe de population. De plus, à New York, l'ensemble des autres catégories d'immigrés ont un *dropout rate* inférieur à 20 %. Les raisons à cette situation sont multiples : pauvreté et analphabétisme des parents, faible temps disponible pour leurs enfants due au fait d'avoir souvent plusieurs (sous-)emplois différents, arrivée illégale sur le sol américain et peur des administrations quelles qu'elles soient, barrière de la langue, forte reproduction sociale, faible solidarité communautaire en termes de soutien scolaire (contrairement, par exemple, aux Chinois). Ces phénomènes seraient même accentués par le fait de vivre dans une métropole comme New York, où l'individualisme est plus fort et l'entraide communautaire, plus fragile qu'ailleurs.

Source : quotidien *The New York Times*, 24/11/11

[http://www.nytimes.com/2011/11/25/nyregion/mexicans-in-new-york-city-lag-in-education.html?_r=1&sq=mexicans lag&st=cse&adxnnl=1&scp=1&adxnnlx=1322488833-QRw8tdCiQVzaJqI2EPsoaA](http://www.nytimes.com/2011/11/25/nyregion/mexicans-in-new-york-city-lag-in-education.html?_r=1&sq=mexicans%20lag&st=cse&adxnnl=1&scp=1&adxnnlx=1322488833-QRw8tdCiQVzaJqI2EPsoaA)

 **213.** En s'appuyant sur l'analyse des données du recensement **canadien** de 2006, une étude publiée en mars dernier fait état de différences importantes de salaires entre les Canadiens ayant des « caractéristiques raciales visibles » et les autres (*racialized and non-racialized*). Cette question est préoccupante, notamment parce que l'on prévoit que les Canadiens ayant des caractéristiques « raciales » visibles compteront pour 32 % de la population du pays en 2031.

Source : étude disponible sur le site de *Politiques sociales*, 03/11

http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/Colour_Coded_Labour_Market.pdf

Point de vue

Noémie Houard, chargée de mission
département Questions sociales



Comment mesurer les discriminations « ethniques » ?

Les questions d'intégration et de discrimination occupent une place importante dans le débat public hexagonal. Pourtant, en l'état actuel de la statistique nationale, il paraît encore difficile d'objectiver ces processus. Le principal obstacle à la collecte de données ethniques est lié aux lois relatives à la protection des données sensibles. En France, la mesure des discriminations fait l'objet de vives polémiques, à répétition depuis plus de 10 ans. Certains considèrent en effet qu'on ne peut lutter contre les discriminations sans mettre en évidence les inégalités de traitement ; tandis que d'autres estiment, au contraire, qu'on peut se passer d'outils de mesure et insistent davantage sur les effets pervers liés aux catégorisations ethniques (stigmatisation, assignation identitaire voire mise en concurrence des populations).

Dans ce contexte, les enquêtes ponctuelles, autorisées par la CNIL sous réserve de certaines garanties (consentement individuel, anonymat, intérêt général), permettent de progresser dans la connaissance des processus discriminatoires. C'est le cas de l'enquête Trajectoires et Origines, réalisée en 2009 par l'INED et l'INSEE, qui permet d'objectiver l'impact, sur les conditions de vie et les trajectoires sociales, de l'origine, tout en croisant cette variable avec des caractéristiques socio-économiques (milieu social, quartier, genre etc.). Les résultats de cette enquête, en cours d'exploitation, sont consultables sur le site de l'INED :

(http://teo.site.ined.fr/fr/donnees_et_resultats/publications/).

Pour mémoire, le Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations a fait, en février 2010, des propositions en faveur de la création d'un système de collecte de données sécurisé.

 **214.** Au Danemark, le parti du peuple danois a annoncé au printemps 2011 qu'il souhaitait que le pays abandonne le programme de carte verte (*green card scheme*), le jugeant contre-productif. Ce programme permet aux candidats à l'immigration d'obtenir un permis de séjour en fonction d'un nombre de points qui est censé refléter les chances que le candidat a d'obtenir un emploi qualifié. Or, selon une étude du ministère danois de l'Immigration, 43 % des immigrés ayant obtenu un permis de séjour par cette voie n'ont pas trouvé d'emploi qualifié.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 14/04/11

<http://www.cphpost.dk/news/making-the-cut/51434-right-wing-drop-green-card-scheme.html>

 **215.** Au **Canada**, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec a déposé le 10 mai 2011 un rapport intitulé « Profilage racial et discrimination systématique des jeunes racisés ». Il s'agit d'un « signal d'alarme » adressé au gouvernement. Selon la Commission, la situation serait à ce point tendue que des jeunes auraient des difficultés à se dire québécois tellement ils se sentent exclus de la société. Les 90 recommandations s'adressent aux forces de l'ordre, aux écoles, aux municipalités ou encore aux services de transports publics.

Source : rapport du site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
http://www2.cdpcj.qc.ca/publications/Documents/Profilage_rapport_FR.pdf

 **216.** Au **Canada**, un nouvel outil a été développé pour les services publics de la province de l'Ontario. Il s'agit de *Inclusion lens*, un outil informatique disponible en ligne. Pour diverses situations de travail que rencontrent les fonctionnaires, le programme permet entre autres d'identifier les différentes barrières à l'intégration des minorités visibles et des personnes handicapées, et de proposer des moyens de les supprimer. L'outil peut être utilisé lors de la conception, du développement ou de la mise en œuvre d'un très large panel de politiques.

Source : Magazine *Canadian Government Executive*, 18/02/11
<http://cge.itincanada.ca/index.php?cid=311&id=13934&np=1>

 **217.** Le programme de *Housing Choice Voucher (HCV)* permet le paiement d'un complément financier par l'État fédéral **américain** aux propriétaires privés qui acceptent de louer un logement à des personnes défavorisées. Il a donné lieu à une enquête dans les 100 plus grandes villes du pays, sur la période 2000-2008, dont les résultats viennent d'être publiés. On apprend que 49 % des locataires de tels logements vivent dans des zones périurbaines (*i.e.* résidentielles et où habite la classe moyenne), soit deux points de plus qu'en 2000. Néanmoins, ce taux reste inférieur à la moyenne nationale, et même à la moyenne des populations pauvres. De plus, au sein même de ces banlieues, les bénéficiaires du *HCV* sont plus susceptibles de vivre dans des zones défavorisées (où le chômage est élevé, etc.). Enfin, si les locataires blancs (caucasiens) concernés par le *HCV* demeurent proportionnellement plus nombreux que les autres groupes dans les zones périurbaines, leur nombre est en baisse, contrairement aux Noirs (+ 5 points) et aux Hispaniques (+1 point).

Source : étude du *think tank Brookings Institution*, 10/11
http://www.brookings.edu/~media/Files/rc/papers/2011/1011_housing_suburbs_covington_freeman_stoll/1011_housing_suburbs_covington_freeman_stoll.pdf

Point de vue

Thomas Kirszbaum
chercheur associé
Institut des sciences sociales du politique (ENS Cachan)

Le programme Housing Choice Vouchers, un instrument imparfait de déségrégation

Pour atteindre par les objectifs de déségrégation raciale et d'accès équitable au logement dans les territoires suburbains, les États-Unis privilégient depuis plusieurs décennies déjà la mobilité des personnes (logique tenant-based) plutôt que la construction de logements subventionnés (logique project-based). Promue en particulier par le programme HVC, l'aide à la mobilité des personnes est moins visible et engendre moins de résistances que de nouvelles constructions sociales.

Cette brève nous rappelle cependant qu'à l'encontre d'une rhétorique officielle prompte à mettre en avant la liberté de choix des ménages bénéficiaires, leur mobilité résidentielle apparaît vite contrainte. Les logements privés effectivement accessibles demeurent concentrés dans les villes-centres et les territoires suburbains les moins favorisés. Le refus fréquent de certains bailleurs de prendre pour locataires des porteurs de vouchers peut s'apparenter aussi à une façon de discriminer indirectement en fonction de la race et de l'ethnicité, ce qui a conduit plusieurs États à étendre la protection des lois antidiscriminatoires à cette catégorie de ménages. Cependant, les réticences existent aussi du côté des bénéficiaires, lesquels ne sont pas forcément enclins à s'installer dans des quartiers blancs par crainte d'un milieu inhospitalier, ou parce qu'ils ne veulent pas se couper de leurs réseaux familiaux et amicaux, des services collectifs et lignes de transports publics dont ils ont besoin pour leur intégration sociale et professionnelle.



218. Au **Brésil**, le Président Lula a créé un secrétariat à la Santé spécialement pour les autochtones, qui a pour fonction de concevoir des politiques publiques de protection sanitaire pour cette population. Le budget national consacré à la santé de cette population est passé de 22 millions d'euros à la fin des années 1990 à 130 millions aujourd'hui. Cela s'inscrit dans un contexte de réaffirmation identitaire de la part des autochtones, qui se caractérise aussi par la multiplication des rivalités, parfois sanglantes, pour l'accès à la terre. Le Brésil compte 736 000 autochtones répartis en 242 ethnies. À peine 88 territoires autochtones auraient été homologués durant les huit dernières années, alors qu'il y a dans le pays 988 territoires qui devraient appartenir à des groupes autochtones. Selon l'organisme gouvernemental chargé de conduire la politique indigéniste, 674 territoires autochtones sont en cours de régularisation. Ces territoires occupent 12,64 % du territoire national. L'homologation – décret qui légalise la délimitation – est l'étape la plus lente et la plus délicate qui fixe le paiement des indemnités pour expropriation. La création d'un ministère des peuples autochtones n'a par ailleurs jamais abouti.

Source : site d'information *Dial* sur l'Amérique latine
<http://enligne.dial-infos.org>

 **219.** En Suisse, l'Office fédéral des migrations et la Commission fédérale pour les questions de migration viennent de lancer la « Plateforme de projets encouragement précoce ». Cette plateforme permet de trouver les descriptifs des projets (promoteurs, contenu, objectifs et méthodes employées) dans les domaines de la formation, de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants issus de l'immigration. Son objectif est notamment de promouvoir les échanges d'expérience entre les acteurs impliqués et de diffuser les projets auprès d'un public plus large.

Source : site de la « Plateforme de projets encouragement précoce »
http://www.projektplattform-fruehfoerderung.ch/index.php?id=page_3&no_cache=1&L=1

 **220.** À Toronto, au Canada, l'ouverture, en 2009, d'une école réservée aux « Afrocanadiens » pour les enfants de 4 à 10 ans avait fait débat. L'objectif était de tenter de faire face au niveau élevé d'échec scolaire de la population noire de Toronto. Il s'agissait principalement de créer un sentiment d'appartenance à l'établissement scolaire chez les enfants. Le programme est notamment axé sur la culture et l'histoire africaine, sur l'expérience vécue par ces populations « afrocanadiennes ». Les opposants au projet, en réponse à cette volonté de *self-determination*, parlent d'un retour de la ségrégation. On note qu'il ne s'agit pas de la première expérience de ce type au Canada. Face au succès rencontré par cette école, un projet pour ouvrir une école secondaire (*high school*) a vu le jour. Elle devait ouvrir sur le même site qu'un établissement « classique », mais étant donnée la résistance de certains parents, des enseignants et des élèves de cet établissement, le projet a été retardé et de plus amples consultations doivent avoir lieu.

Sources : sites d'informations *Parent Central*, 30/03/11, et *Canoe*, 2/09/09
<http://www.parentcentral.ca/parent/education/schoolsandresources/article/966172--more-consultation-needed-on-africentric-school-director-says>
<http://cnews.canoe.ca/CNEWS/Canada/2009/09/02/10714906-sun.html>

 **221.** Promouvoir la diversité des élèves dans les lycées d'élite à Washington, aux États-Unis : tel est le credo d'anciens diplômés de ces établissements, qui ont mis en place des programmes de tutorat destinés à préparer les jeunes issus de milieux défavorisés (qui passent au préalable un test de niveau) et consistant en des cours de soutien en petits groupes, par exemple le week-end. Depuis plus de dix ans, le nombre d'adolescents noirs et hispaniques admis dans ces lycées n'a en effet cessé de baisser. Le but des initiateurs du projet est de tendre à un plus grand équilibre entre les différents groupes de populations admis dans ces écoles. Cela semble porter ses fruits. Une autre conséquence de ce programme est que les résultats aux examens standardisés de l'État obtenus par les enfants défavorisés (et donc, notamment, issus des minorités) se sont améliorés.

Source : quotidien *The New York Times*, 11/10/11
<http://www.nytimes.com/2011/10/12/nyregion/graduates-of-elite-new-york-city-public-schools-tutor-students-seeking-admission.html?scp=1&sq=alumni%20tutoring%20effort&st=cse>

 **222.** Des étudiants républicains de l'université de Berkeley, en Californie, aux États-Unis, ont mené une expérience qui a déclenché une petite polémique : ils ont proposé à la vente des pâtisseries dont le prix variait selon la couleur de peau et le sexe des acheteurs (deux dollars pour les hommes blancs, un dollar et demi pour les hommes asiatiques, un dollar pour les hommes latinos, 0,75 pour les hommes noirs et 0,25 pour les Indiens. Même chose pour les femmes, avec en plus une réduction de 0,25 dollar). Le but de l'opération était de dénoncer *l'affirmative action* dans les procédures d'admission à Berkeley, et en particulier le soupçon d'essentialisme qui pèse sur elle.

Source : site d'informations *Politico*, 26/09/11
<http://www.politico.com/news/stories/0911/64391.html>

 **223.** Aux **États-Unis**, la question « raciale » et ethnique n'en finit pas de faire débat en tant que critère d'admission dans les universités américaines, selon les principes de l'*affirmative action*. Une jeune fille, qui se définit elle-même comme métis (asiatique et noire), postule l'automne dernier dans un *college* de la région de Houston. Après réflexion quant à la possibilité d'augmenter ses chances d'intégrer l'établissement, elle demande conseil à l'administration qui lui dit de cocher la seule case « AA » (*African-American*). Or, depuis un an, le *Department of Education* (ministère fédéral de l'éducation) demande aux établissements d'enseignement supérieur de collecter davantage d'informations sur l'origine « raciale » de leurs étudiants, afin de mieux connaître l'évolution de cette population. Dès lors, ceux-ci ont un choix accru de cases à cocher (de nouvelles catégories « raciales » et ethniques sont apparues. *N.B.* : « Latino », par exemple, n'est pas considéré comme une « race » mais comme une ethnie aux États-Unis). Cela rejoint la problématique du recensement de 2010 qui nous apprend que de plus en plus d'Américains se définissent comme métis.

Source : quotidien *The New York Times*, 13/06/11

<http://www.nytimes.com/2011/06/14/us/14admissions.html?scp=1&sq=multiracial%20student&st=cse>

Publication département Questions sociales

« La prise en compte de critères ethniques et culturels dans l'action publique. Une approche comparée »

Si le cadre républicain français est très attentif au principe d'égalité et à la neutralité au regard de tout critère lié à l'origine ou à la religion (modèle « color-blind »), d'autres pays insistent de leur côté sur une approche « color-conscious », afin de lutter efficacement contre les discriminations et de promouvoir le « vivre-ensemble » à travers la reconnaissance de spécificités culturelles. En France, cette question fait l'objet de vives controverses. Pour les uns, la focalisation sur l'origine des individus est susceptible de masquer les problèmes liés aux inégalités sociales. Le risque est également d'assigner aux personnes des identités non choisies, ou de contribuer à promouvoir un modèle « communautariste ». Pour les autres, cette prise en compte est au contraire une condition de réussite de l'intégration et de succès de la lutte contre les discriminations. Dans les faits, plusieurs dispositifs sont d'ores et déjà fondés sur des critères « ethniques » ou culturels, de façon plus ou moins assumée.

La Note d'analyse n° 220, publiée en avril 2011, visait à éclairer la réflexion française tout en examinant certaines expériences étrangères, afin de présenter les compromis trouvés entre l'application de règles universelles et la prise en considération des différences. Outre l'étude des objectifs visés par ces actions, de leurs modes opératoires (identification des publics-cibles, description des dispositifs) et des évaluations disponibles, elle analyse les outils de mesure de la diversité et des traitements discriminatoires. La *Note* montre que, en France comme dans d'autres pays, les questions identitaires sont étroitement liées aux problématiques sociales et économiques. Elle a également donné lieu à l'organisation de l'un des kiosques en partenariat avec le Conseil national des villes, en avril 2011, intitulé « Du 'déli des cultures' au défi de la diversité ».

 **224.** Le Conseil central islamique **suisse** (CCIS) a mis en place en janvier 2011 des cours de communication spécialement destinés aux musulmans, délivrés par un ancien journaliste et ayant lieu dans un centre de conférence de Zurich. Le premier séminaire a été consacré à la « communication interculturelle » et au « fonctionnement des médias ». L'objectif est d'inciter les membres de la communauté musulmane à participer davantage au débat public. L'enjeu, à terme, est d'améliorer l'image des musulmans de Suisse.

Source : quotidien *Le Matin*, 16/01/11

 **225.** On compte aujourd'hui entre 40 et 50 imams en **Finlande**. Les universités finlandaises se disent prêtes à en former d'autres. Cette idée est soutenue par de nombreux intellectuels musulmans, et notamment par Anas Hajjar, imam de la Société islamique de Finlande. Le doyen de l'université d'Helsinki précise cependant que la formation devra reposer sur les résultats de la recherche et non sur des articles de foi.

Source : site d'information *YLE*, 9/03/11

http://www.yle.fi/uutiset/news/2011/03/finnish_universities_welcome_imams_2420696.html

 **226.** En **Inde**, les Jats (populations d'agriculteurs installés dans le Nord-Ouest de l'Inde, plus particulièrement au Punjab et au Rajasthan) continuent à faire pression sur le gouvernement pour obtenir des emplois réservés dans le secteur public. Le gouvernement a sollicité la Commission nationale des Basses Castes (ou castes dites « arriérées ») pour qu'elle examine cette demande et qu'elle reçoive les représentants de cette communauté. Certains commentateurs craignent une surenchère de ce type de demandes si toutefois la décision était positive. De nombreuses castes pourraient en effet suivre ce mouvement, surtout celles qui bénéficient de quotas dans certains États sans pour autant être inscrites sur la liste officielle des Basses Castes.

Source : quotidien *Times of India*, 22/03/11.

<http://m.timesofindia.com/PDATOI/articleshow/7761187.cms>

 **227.** En **Inde**, après qu'Anna Hazare eut appelé au boycott du parti au pouvoir – le Congrès –, les parlementaires musulmans, qui représentent 20 % de l'assemblée, entendent utiliser leur vote pour négocier des mesures favorables aux musulmans lors des élections parlementaires de 2012, en cas d'échec de l'adoption de la loi anti-corruption. Ils souhaitent en effet obtenir des bourses pour les élèves musulmans, à l'image de celles proposées aux étudiants « intouchables ». Ils revendiquent aussi l'introduction de quotas dans l'accès aux emplois publics pour les musulmans « intouchables ». Il faut savoir que dans les textes législatifs, ces derniers ne profitent pas des mêmes réservations que les « intouchables » liés à d'autres confessions (hindouistes, bouddhistes, ou sikhs).

Source : quotidien *Times of India*, 24/10/11

<http://timesofindia.indiatimes.com/india/Muslims-issue-ultimatum-to-Congress-on-quota/articleshow/10473862.cms>

 **228.** En **Inde**, le nombre de basses castes admissibles à des places réservées dans l'emploi public ou dans l'enseignement supérieur pourrait être bientôt étendu. Le seuil d'éligibilité pourrait doubler et rendre ainsi éligibles les personnes touchant un revenu mensuel de 2 000 euros pour ceux qui vivent dans des grandes métropoles (1 500 euros par mois pour ceux qui vivent hors des métropoles). Il s'agit d'une revendication de la *National Commission for Backward Classes (NCBC)* qui considère en effet qu'il est injuste que les places réservées soient aujourd'hui inaccessibles à de nombreuses personnes, pauvres sur le plan économique mais appartenant à des castes supérieures.

Source : quotidien *Times of India*, 13/11/11

<http://timesofindia.indiatimes.com/india/OBC-quota-pool-likely-to-get-bigger/articleshow/10709612.cms?inttarget=no>

 **229.** L'université de Neuchâtel, en **Suisse**, mène un projet pilote qui donne aux immigrés la possibilité de participer aux votes fédéraux de manière consultative grâce au site www.baloti.ch. Avant chaque vote, le site dispense des informations sur les enjeux de celui-ci dans les onze langues les plus parlées en Suisse, puis le suffrage s'effectue dans les conditions réelles. Les chercheurs souhaitent notamment déterminer si le fait d'accorder le droit de vote aux étrangers modifierait les rapports électoraux. Lors des premiers scrutins, ces électeurs virtuels ont marqué leur différence en rejetant l'initiative populaire pour le renvoi des étrangers criminels et en acceptant celle relative à la protection face à la violence des armes. Le nombre de votants ne serait toutefois pas significatif.

Source : site de l'université de Neuchâtel, 14/09/10 et site d'information *20 minutes*

<http://www2.unine.ch/unine/page-12528.html>

<http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Les-etrangers-peuvent-voter-virtuellement-10349863>

 **230.** Un lycée californien s'est vu accorder le droit, par une cour fédérale, d'interdire le port de tee-shirts arborant le drapeau américain, le *Cinco de Mayo* (le 5 mai). La décision de justice a été motivée par le souhait de parer au risque de violences inter-ethniques pouvant résulter de ces tenues vestimentaires. Fait rare aux **États-Unis**, la liberté d'expression a donc été reléguée au second plan (il y a cependant des précédents, par exemple pendant la guerre du Vietnam). Le *Cinco de Mayo* célèbre, au Mexique, la victoire sur les Français en 1862. Introduite aux États-Unis dans les années 1960 par des étudiants « chicanos », la fête s'est peu à peu répandue dans toutes les communautés hispaniques du pays.

Source : quotidien *The Washington Post*, 13/11/11

http://www.washingtonpost.com/blogs/answer-sheet/post/court-school-can-ban-american-flag-shirts-on-cinco-de-mayo/2011/11/12/gIQABiZ0HN_blog.html

 **231.** Le 4 février 2011, le Premier ministre David Cameron a prononcé un discours très controversé sur l'échec du multiculturalisme au **Royaume-Uni**, quelques heures seulement avant la tenue d'un des plus grands rassemblements anti-musulmans en Grande-Bretagne (Luton, à 50 kilomètres de Londres), à l'initiative d'un mouvement d'extrême droite, l'*English Defence League*. Dans son discours à la Conférence sur la sécurité à Munich, M. Cameron a annoncé la réduction des subventions allouées aux groupes musulmans qui ne respectent pas les valeurs britanniques. Il a également fait référence à la radicalisation de jeunes musulmans et au recrutement des groupes terroristes parmi eux. Il a insisté sur le fait qu'une nouvelle conception de la citoyenneté devait émerger, en considérant qu'il existe un socle de principes sur lesquels chacun doit être d'accord : liberté d'expression, liberté de croyance, démocratie, respect de la loi, égalité des droits quelles que soient l'appartenance ethnique ou religieuse et l'orientation sexuelle. Ce discours sur l'échec de la politique multiculturelle est à mettre en parallèle avec celui que la chancelière allemande Angela Merkel avait prononcé en octobre 2010 (débat à l'occasion de la publication du livre de Thilo Sarrazin, *Deutschland schafft sich ab* (« L'Allemagne court à sa perte »)).

Source : quotidien *The Guardian*, 6/02/11

<http://www.guardian.co.uk/politics/2011/feb/05/david-cameron-attack-multiculturalism-coalition?INTCMP=SRCH>

Publication
département Questions sociales

« Des « ghettos » français : abus de langage ou réalité ? »

Longtemps considéré comme une réalité étrangère à la société française, la question des ghettos connaît une actualité nouvelle, avec la publication de plusieurs études depuis les émeutes de l'automne 2005. *La Note d'analyse* n° 178, publiée en juin 2010, revenait sur ce diagnostic. Ainsi, loin d'être tout à fait nouvelle, la crainte de la ghettoïsation de certains territoires a été formulée dans la sphère administrative dès le début des années 1970, avec la mise en exergue de risques d'«inadaptation sociale des jeunes migrants », « retards scolaires », « réactions d'hostilité ou de fuite de la population française » et « développement rapide de certaines formes de délinquance » (rapport du ministère de l'Intérieur au comité interministériel sur l'Immigration du 31 janvier 1972). Quarante ans plus tard, le constat ne porte pas seulement sur la concentration spatiale des difficultés socioéconomiques (échec scolaire, taux de chômage, niveau de pauvreté, isolement, etc.) et la surreprésentation des immigrés et de leurs descendants au sein d'une partie des quartiers populaires de banlieue. Le ghetto renvoie à une double dynamique, étant construit de l'extérieur par des processus de ségrégation ethnique et de relégation sociale, auquel répondent de l'intérieur une « fermeture » du quartier sur lui-même et une altération des trajectoires individuelles des habitants (perte de chances), de leurs attentes (subculture et rejet des institutions) et de leurs sociabilités quotidiennes (brutalisation et racialisation des rapports sociaux). La ghettoïsation seraient le résultat d'un traitement des tensions interculturelles et interethniques par l'évitement et le repli sur soi dans la société française – un séparatisme généralisé – auquel sont imputés de puissants effets sur les destinées et les comportements sociaux.

 **232.** Selon un sondage Gallup, 92 % des **Danois** souhaitent que les étrangers adoptent les mœurs danoises (« totalement » pour 20 % des personnes interrogés et « de façon prédominante » pour 72 % d'entre eux). Le sondage arrive juste après le rejet public par le nouveau ministre danois de l'Intégration, Søren Pind, de l'idée selon laquelle le pays devrait devenir une société « multiculturelle ». Selon le même sondage, 64 % des personnes interrogées estiment que la question de l'immigration jouera un rôle modéré ou important dans leur choix aux prochaines élections.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 4/04/11

<http://www.cphpost.dk/news/making-the-cut/51363-danes-want-foreigners-to-be-like-us-poll-reveals.html>

 **233.** À San Francisco, aux **États-Unis**, la *Chinese American International School* a depuis longtemps une excellente réputation, mais c'est d'autant plus le cas depuis qu'un nombre croissant de parents non chinois parient sur l'apprentissage de la langue chinoise par leurs enfants (+ 42 % d'enfants non asiatiques depuis 10 ans, qui constituent désormais 27 % des effectifs). Cette école privée enseigne à la fois en mandarin et en anglais, de la maternelle au collège. L'établissement est sélectif (25 % à 30 % d'admis parmi les postulants) et les frais de scolarité s'élèvent à 22 000 dollars annuels. L'immersion dans la communauté asiatique, très importante en Californie, y est certainement pour beaucoup (d'où la volonté de se familiariser avec cette culture), de même que le poids économique croissant de la Chine dans le monde. L'apprentissage de la langue chinoise est très à la mode dans l'ensemble des écoles californiennes, mais aussi sur la côte Est.

Source : quotidien *The Wall Street Journal*, 24/03/11

<http://online.wsj.com/article/SB10001424052748704461304576216613309652724.html>

 **234.** Au **Canada**, le magazine *Macleans* consacrait en novembre 2010 un long article aux débats sur la forte présence d'étudiants d'origine asiatique dans les universités du pays. Ce magazine publie annuellement un classement des universités canadiennes qui fait référence. À l'occasion d'une étude réalisée dans le contexte de ce classement, plusieurs étudiants ont exprimé leurs préoccupations quant à la forte présence et à l'intégration des étudiants d'origine asiatique dans les universités. Ces débats sont récurrents aux États-Unis depuis plusieurs années. En effet, dans ce pays, certaines pratiques d'admission dans les universités visent officieusement à limiter le nombre d'étudiants asiatiques, ces derniers étant considérés comme peu intégrés à la vie sociale des universités. Ainsi, les responsables de plusieurs universités canadiennes craignent que les pratiques non officielles de sélection par l'origine ethnique ne se développent au Canada et s'interrogent sur les conséquences de la forte présence de ces étudiants.

Source : magazine *Macleans*, 10/11/11

<http://www2.macleans.ca/2010/11/10/too-asian/>

 **235.** Au **Danemark**, pour les immigrés, les diplômés payent... à condition qu'ils soient danois. Une étude de la *Rockwool Foundation* réalisée en 2008 indique que les immigrés non-occidentaux qui possèdent un diplôme du supérieur obtenu au Danemark gagnaient autant que leurs homologues danois. Ce n'est toutefois pas le cas de ceux dont le diplôme n'a pas été obtenu au Danemark. Alors que 94 % des Danois âgés de 30 à 55 ans détenteurs d'un diplôme du supérieur de niveau licence ont un emploi, seuls 60 % des immigrés du même âge de même niveau de diplôme, mais obtenu à l'étranger sont dans cette situation.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 3/03/11

<http://www.cphpost.dk/news/1-latest-news/51100-for-immigrants-it-pays-to-get-a-danish-degree.html>

 **236.** En **Suisse**, une initiative visant à interdire « la mendicité par métier » à Lausanne était portée, en septembre 2011, par les libéraux radicaux (centre-droit) et soutenue par l'UDR (droite libérale). Cette initiative cible les bandes organisées (les Roms étant les principaux visés), qui « nuiraient au commerce et au tourisme » en renforçant le sentiment d'insécurité. Les cantons de Genève, Neuchâtel et Fribourg, la région de la Riviera et des villes comme Zurich appliquent déjà une telle interdiction.

Sources : site de la ville de Lausanne, 2/02/11 et site d'information *20 minutes*, 3/02/11
<http://www.lausanne.ch/view.asp?DocId=34985>
<http://www.20min.ch/ro/news/vaud/story/La-droite-qu-te-des-voix-contre-les-mendiants-17519889>

 **237.** Les autorités **finlandaises** ont introduit une nouvelle carte d'identité, bleue pour les nationaux, marron pour les étrangers. Dans le premier cas, la carte d'identité pourra servir de justificatif d'identité pour se déplacer dans toute l'Union européenne, ce qui ne sera pas possible dans le second cas. Plusieurs ONG ont dénoncé une tentative de profilage ethnique en appelant à l'arbitrage de la Commission européenne qui s'est déclarée incompétente. Rappelons que les cartes d'identité ne sont pas obligatoires en Finlande, même si elles peuvent être utilisées pour ouvrir un compte en banque ou prouver son âge à l'entrée d'une boîte de nuit.

Source : site d'information *EU Observer*, 1/06/11
<http://euobserver.com/851/32431>

 **238.** Au **Canada**, un cas particulier illustre les difficultés de la politique d'immigration « choisie ». Une famille française qui habite au Québec depuis 2005 a entamé il y a trois ans des démarches de résidence permanente pour s'installer définitivement au Canada. En septembre 2008, les services de l'immigration avaient rejeté leur demande au motif que leur fillette, qui souffre de paralysie cérébrale, était un « fardeau excessif » pour la société canadienne. Après plusieurs recours, et en dernière instance, cette famille a cependant obtenu de rester.

Source : quotidien *Le Devoir*, 20/04/11
<http://www.ledevoir.com/politique/canada/321554/les-barlagne-resteront-au-quebec>

 **239.** En janvier 2011, au **Canada**, quatre membres de la *Work Sikh Organization of Canada*, venus présenter leur mémoire relatif au projet de loi 94 se sont vu refuser l'accès au Parlement du Québec parce qu'ils ne voulaient pas se départir de leurs kirpans (le poignard traditionnel des Sikhs). Des motifs de sécurité ont été invoqués. Cet évènement a suscité de vives réactions dans tous le pays. Cet incident relance un débat récurrent sur la question du port du kirpan au Québec, dans le cadre de la mesure dite des « accommodements raisonnables ».

Sources : site de la chaîne *CBC News*, 20/01/11 et Revue *Journal of American Academy of Religion*, 21/10/07
<http://www.cbc.ca/canada/montreal/story/2011/01/20/kirpan-ignatieff.html>
<http://jaar.oxfordjournals.org/content/early/2007/10/21/jaarel.lfm064.full.pdf>

 **240.** Suivant l'exemple de la ville de Lucques, le conseil municipal de la station balnéaire de Forte dei Marmi, en **Italie**, a voté à l'unanimité la mesure suivante : les restaurants de « cuisine ethnique » ont désormais interdiction de s'installer en centre-ville et sur la côte. Finis les kebabs, hamburgers et sushis, place aux spaghettis, au loup de mer grillés et aux anchois, saveurs plus familières aux papilles locales. Le maire de centre gauche entend ainsi défendre l'identité culturelle territoriale et refuse d'y voir un acte xénophobe. Cette décision s'ajoute d'autres dispositions du même ordre déjà en vigueur concernant par exemple l'artisanat d'objets non estampillés « produit local » (chinoiseries, sculptures africaines, soie indienne...), même si les vendeurs ambulants de ce type de marchandises pullulent sur les plages de la ville en été. Les « natifs » se sont aussi vus réserver un quota de logements dans la ville, l'augmentation des prix dans la ville côtière les poussant à l'installer de plus en plus loin du centre. Cette tendance au protectionnisme est défendue par le conseil municipal car elle serait une résistance « aux multinationales et à la toute puissance des logiques de marché ».

Source : quotidien *La Repubblica*, 10/10/011

<http://ricerca.repubblica.it/repubblica/archivio/repubblica/2011/10/10/forte-dei-marmi-basta-cucina-etnica.html>

 **241.** Près d'un **Allemand** sur trois pense que les étrangers ne viennent en Allemagne que pour bénéficier de l'État-Providence (d'après un sondage d'opinion réalisé en 2010), accréditant ainsi l'idée d'une « migration sociale ». Les travaux empiriques d'une équipe de chercheurs de l'Institut pour l'avenir du travail viennent contredire cette idée reçue. Analysant les mouvements migratoires consécutifs à l'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'Est, cette étude montre que ces mouvements migratoires au sein de l'UE ne dépendent pas du degré de générosité des allocations chômage et que les migrants souhaitent travailler. Ce sont les différences de salaires et de revenus entre le pays d'origine et celui de destination qui expliquent essentiellement ces migrations.

Source : quotidien *Die Zeit*, 30/11/11

<http://www.zeit.de/wirtschaft/2011-11/migration-sozialstaat>

III.3. Les droits des homosexuels

 **242.** Selon l'enquête « Gaysurvey » menée pendant deux ans par l'université de Lausanne, en **Suisse**, les homosexuels ont en moyenne davantage de problèmes de santé que les hétérosexuels, notamment en matière d'infections sexuellement transmissibles (IST), et sont nettement plus suicidaires. Certains experts plaident dès lors pour le développement d'une offre sanitaire spécifique. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) se déclare ainsi prêt à soutenir financièrement la création d'un réseau de centres de santé pour les homosexuels, sur le modèle des « checkpoints » déjà existants à Genève et Zurich. Dans ces deux centres, les gays bénéficient de conseils, d'accompagnement, de groupes de parole et de divers examens médicaux, notamment pour le VIH et les IST.

Source : *Bulletin d'information* de l'OFSP, 20/07/11

<http://www.bag.admin.ch/dokumentation/publikationen/01269/01277/index.html?lang=fr>

 **243.** L'**Inde** a réussi ces dix dernières années à réduire de moitié le nombre de personnes atteintes du VIH, mais ce succès masque une réalité plus sombre : le fort taux de contamination dans les populations homosexuelle et transsexuelle, notamment parmi les prostitués. À cet égard, l'organisation indienne de contrôle du SIDA (NACO) estime que 7,3 % de la population homosexuelle masculine serait infectée. Cette situation serait liée, d'une part, à l'ignorance de la population sur les modes de transmission ; d'autre part, au manque de moyens des organisations de lutte contre le SIDA. Il faut savoir qu'en Inde, l'homosexualité reste un sujet largement tabou, surtout dans les campagnes où elle est considérée comme une maladie honteuse. C'est seulement depuis 2009 que les rapports sexuels entre gays ou entre lesbiennes adultes ont été dépénalisés par la Haute cour de Delhi.

Source : site d'informations *Aujourd'hui l'Inde*, 31/08/11

<http://inde.aujourdhuiemonde.com/linde-peine-combattre-le-sida-chez-les-homosexuels-et-les-prostitues>

 **244.** La communauté homosexuelle de New-York, aux **États-Unis**, envisage la création, d'ici 2014, d'un parc et d'un mémorial en hommage aux victimes du SIDA et à ceux qui les ont accompagnées dans leur maladie. Le lieu choisi est à proximité de l'hôpital Saint-Vincent, à Greenwich Village, qui a accueilli les premiers séropositifs il y a 30 ans. Entre 1981 et 1996, la ville de New-York a vu 100 000 personnes mourir des conséquences de cette maladie. Pour les « aidants » et les associations, ce serait l'application – symbolique – du principe américain de « *give back to the community* » (« rendre à la communauté/la société ce qu'elle a fait pour nous »). Il existe déjà un mémorial des victimes du SIDA à New-York, dans le Hudson River Park, mais la localisation d'un second dans le Greenwich Village, épicerie de la lutte contre la maladie, serait emblématique. Le bénévolat de compétences serait mobilisé pour la construction du site.

Source : quotidien *The New York Times*, 14/10/11

<http://www.nytimes.com/2011/10/16/nyregion/push-is-on-for-aids-memorial-in-greenwich-village-park.html?scp=1&sq=a%20park%20a%20memorial&st=cse>

 **245.** Aux **États-Unis**, les formulaires du département d'État pour les demandes de passeport ne comportent plus les rubriques « père » et « mère » du demandeur, mais deux fois celle de « mère, père ou parent ». Cette mesure symbolique est une satisfaction pour les associations gay.

Source : formulaire disponible sur le site du département d'État américain et blog « Great America » du quotidien *Libération*, 12/01/11

<http://www.state.gov/documents/organization/79955.pdf>

http://washington.blogs.liberation.fr/great_america/2011/01/m%C3%A8re-et-p%C3%A8re-perdent-leur-sexe.html

 **246.** Le 22 juillet 2011, le secrétaire **américain** à la Défense, Leon Panetta, et le chef d'état-Major interarmes, Michael Mullen, ont remis au Président Obama le texte du décret militaire établissant la fin définitive du DADT (loi « *Don't Ask, Don't Tell* »), qui, entre autres, contraignait les homosexuels engagés dans l'armée américaine à taire leur orientation sexuelle – ce qui pouvait constituer une cause de renvoi. La loi de décembre 2010, d'ores et déjà votée par le Congrès, est donc définitivement adoptée. Les militaires exclus de l'armée pour cause de DADT pourront demander leur réintégration et les militaires de carrière gays vivant en concubinage, bénéficier des droits jusque là réservés aux seuls couples hétérosexuels. L'abrogation du DADT semble largement acceptée par la population américaine, y compris dans les rangs militaires (même si des résistances persistent, au nom d'un risque de déficit en termes de cohésion sociale au sein de l'armée). Après la récente légalisation du mariage homosexuel dans l'État de New York (qui provoque des embouteillages dans les administrations, au point que des tirages au sort aient été instaurés), l'abrogation de la loi DADT de 1993 est un pas de plus vers l'égalité des droits en faveur des homosexuels. Une évolution soutenue et accompagnée par Barack Obama.

Source : « Aux États-Unis, la fin du « tabou homosexuel » dans l'armée américaine », quotidien *Le Monde*, 24-25/07/11

 **247.** La Cour suprême **brésilienne** a décidé à l'unanimité d'accorder aux couples homosexuels les mêmes droits (en matière de retraite, d'héritage et d'adoption) qu'aux couples hétérosexuels. Il s'agit d'une avancée importante en faveur des droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles dans le pays. Auparavant, les unions homosexuelles ne pouvaient être officialisées que par le biais d'un contrat commercial, comme si le couple était une entreprise.

Source : site d'information *AutresBresils*, 09/11

<http://www.autresbresils.net/spip.php?article2102>

 **248.** Le **Canada** est l'un des quelques pays où le mariage homosexuel est permis. Les personnes en charge de célébrer les unions civiles pouvaient cependant refuser de célébrer ce type d'union si elle allait à l'encontre de leurs valeurs religieuses. Depuis janvier 2011, la plus haute juridiction de la province de Saskatchewan s'est opposé à cette possibilité en affirmant que le fait de refuser d'unir des personnes de même sexe était une violation de la charte des droits et libertés de la personne.

Sources : sites du magazine *This*, 13/01/11 et de la chaîne *CBC News*, 18/01/11

<http://this.org/blog/2011/01/13/gay-marriage-saskatchewan/>

<http://www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/story/2011/01/18/sk-same-sex-marriage-1101.html>

 **249.** En **Suède**, les lesbiennes semblent plus attirées par le mariage que les gays. Entre mai 2009 et mai 2011, 1 300 femmes et seulement 786 hommes se sont mariés dans le cadre d'un mariage homosexuel civil. Notons que depuis novembre 2009, l'Église de Suède permet le mariage homosexuel religieux. 166 mariages religieux homosexuels ont été prononcés depuis cette date.

Source : quotidien *The Local*, 2/08/11
<http://www.thelocal.se/35308/20110802/>

 **250.** L'Église presbytérienne **américaine**, qui compte environ deux millions de fidèles aux Etats-Unis, vient de donner son accord pour l'ordination de pasteurs gays. Elle rejoint d'autres obédiences protestantes, mais pas la principale, à savoir l'Église méthodiste unifiée. Une des principales raisons de ce choix semble être la volonté de lutter contre la désaffection religieuse.

Source : quotidien *The New York Times*, 10/05/11
<http://www.nytimes.com/2011/05/11/us/11presbyterian.html>

 **251.** C'est officiel, les homosexuels **danois** vont bientôt avoir le droit de se marier à l'église (en tout cas, dans celles qui dépendent de l'Église du Danemark). Le pays a été longtemps précurseur dans ce domaine. Il a en effet été le premier au monde à autoriser les couples homosexuels à conclure une union civile, en 1989. De plus, depuis 1997, l'Église du Danemark a leur offert la possibilité de faire bénir leur union. Les pasteurs ne seront néanmoins pas obligés d'accepter de marier des couples homosexuels s'ils s'y refusent.

Source : *Agence France Presse*, 24/11/11.
<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5gIS3ev5OG6E3tFrI22aJKGpdyOGg?docId=CNG.bb3b0db5d9807139774f55fc34374faf.5b1>

 **252.** La chaîne publique **italienne** Rai Uno a décidé, en septembre 2011, de ne pas diffuser l'épisode d'une série allemande (« Un cyclone dans le couvent »), intitulé « Roméo et Roméo », au cours duquel deux hommes convolaient en justes noces dans un couvent, sous l'égide du maire et le regard bienveillant d'une sœur. Le directeur de la Rai Uno a expliqué que l'épisode n'avait pas été programmé afin d'éviter toute polémique. En Allemagne, où l'union civile homosexuelle est autorisée depuis 2001, l'épisode avait réuni 6 600 000 téléspectateurs soit 20,3 % de parts de marché, en première partie de soirée, sur la principale chaîne publique allemande, *Das Erst*. En 2008, la Rai avait déjà suscité la polémique et avait dû s'excuser d'avoir censuré une scène de baiser entre deux cow-boys, protagonistes du film *Brokeback Mountain*.

Sources : hebdomadaire *Courrier international*, 8/09/11, et quotidien *La Repubblica*, 7/09/11
<http://www.courrierinternational.com/breve/2011/09/08/la-rai-censure-un-mariage-gay>
http://www.repubblica.it/cronaca/2011/09/07/news/gay_fiction-21338698/index.html?ref=search



Partie IV

Comment « faire mieux avec moins » ?

La conduite des politiques sociales fait face à un apparent paradoxe : rationaliser les dépenses publiques tout en améliorant la qualité du service rendu pour répondre aux exigences croissantes des usagers.

En dématérialisant les formulaires, en regroupant les informations dans des guichets uniques, en utilisant les nouvelles technologies pour mieux informer les citoyens ou pour leur permettre d'avoir accès à des services, il apparaît néanmoins possible à la fois d'améliorer le service rendu et de limiter les dépenses.

On assiste également au développement du croisement des données administratives, qui permettent à la fois de limiter les fraudes (et donc les dépenses), mais également de détecter les droits des usagers.

De la même manière, on constate un recours accru à la logique d'évaluation des politiques sociales, qui permet tout à la fois d'améliorer la qualité du service rendu, de diminuer le coût de sa production, ou de justifier sa suppression.

IV.1. Utiliser les technologies de l'information et de la communication

 **253.** La toile est de plus en plus considérée comme une source d'expertise en santé. Selon *l'Annuario Scienza e Società 2011*, un **Italien** sur cinq (particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes d'un niveau socio-économique supérieur à la moyenne) utilise Internet comme source d'informations médicales, aussi bien après l'annonce d'un diagnostic grave qu'avant une consultation avec un médecin. Ainsi, selon un sondage, mené en 2010 par l'Université *La Sapienza* de Rome, Internet serait devenu un substitut au médecin de famille pour six internautes sur dix. Les évaluations sur la qualité de la prise en charge des établissements hospitaliers sont tout spécialement recherchées. Internet est également très utile aux usagers après l'annonce d'un diagnostic, notamment en matière d'oncologie. En effet, les médecins n'ont pas toujours le temps d'entrer dans les détails et, par ailleurs, le choc suivant l'annonce d'une pathologie grave empêche généralement les patients d'assimiler l'ensemble de l'information fournie lors de la consultation. Enfin, notons que si 60 % des utilisateurs du web santé trouvent difficile d'estimer la crédibilité de l'information qu'ils y trouvent, les chercheurs constatent que les données présentes sur les sites participatifs sont très soigneusement contrôlées (et modifiées si besoin est) par d'autres patients, souvent eux-mêmes devenus experts de leur maladie.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 11/11/11

http://www.corriere.it/salute/sportello_cancro/11_novembre_06/dossier-web-prim-medico-martinella_43039000-06d6-11e1-b2db-bf661a45e1f2.shtml

 **254.** Une première en **Italie** : un cœur artificiel contrôlable à distance *via* Internet a été implanté à l'Istituto Clinico Humanitas di Rozzano de Milan. Ce cœur de nouvelle génération permet au patient de télécharger sur son ordinateur les données relatives à son état de santé et surtout au fonctionnement de sa pompe. Il peut ensuite les transmettre par Internet à l'équipe soignante, qui peut effectuer un contrôle et intervenir en cas de besoin. Pour l'heure, seuls 18 patients au monde, faisant partie d'un essai clinique piloté par les centres de chirurgie cardiaque de Berlin et Bruxelles, bénéficient d'un cœur doté d'une telle télésurveillance. À terme, ce système devrait être doté d'une carte SIM capable de transmettre les données en continu dans toutes les zones pourvues d'une couverture réseau, sans que le patient n'ait besoin de télécharger régulièrement les informations sur son ordinateur.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 17/11/11

http://www.corriere.it/salute/cardiologia/11_novembre_16/cuore-artificiale-controllo-via-internet_abc82a6c-1048-11e1-a756-4c2fd73eac66.shtml

Publication
département Questions sociales

**« Quelles opportunités pour l'offre de soins demain ?
La télésanté »**

Les technologies de l'information et de la communication permettent d'assurer des actes et services de santé à distance : on parle de télésanté. Celle-ci semble ouvrir de nouvelles perspectives pour la réorganisation de notre système de soins. *La Note d'analyse* n°255, parue en décembre 2011, explique comment celle-ci pourrait concourir à une meilleure coordination des acteurs et à l'établissement d'une gradation des soins, permettant à chacun, où qu'il se trouve sur le territoire, d'accéder à une prise en charge adaptée, au meilleur coût. Au-delà de cette rationalisation de l'offre de soins, la télésanté pourrait accompagner l'émergence d'un usager plus autonome, co-producteur de sa propre santé. Le déploiement de la télésanté nécessitera néanmoins une politique volontariste pour lever les freins qui ont jusqu'aujourd'hui entravé son essor en France.

 **255.** En **Italie**, la première étude de « médecine narrative sur Internet » (sponsorisée par le laboratoire pharmaceutique Pfizer) a été lancée sur le site en ligne du quotidien national *La Repubblica*, en partenariat avec l'Institut supérieur de la santé, l'Institut de recherche pharmacologique Mario Negri, de l'Agence sanitaire de Florence et de la Société européenne pour la santé et la sociologie médicale. Le questionnaire disponible en ligne sur l'espace « Viverla tutta » cherche à recueillir les témoignages des patients, de leurs proches et des professionnels de santé pour mieux comprendre le vécu et le ressenti de la maladie, au-delà de la vision coutumière de la maladie comme un ensemble de symptômes, de causes et de remèdes éventuels. Une analyse de ces témoignages conduira à l'élaboration de recommandations visant à mieux intégrer médecine narrative (*narrative-based medicine* – NBM) et médecine « scientifique » traditionnelle (*evidence-based medicine* – EBM) dans le traitement des maladies chroniques comme des maladies rares.

Source : quotidien *La Repubblica*, 09/11

[http://www.repubblica.it/speciali/salute/viverla-](http://www.repubblica.it/speciali/salute/viverla-tutta/)

[tutta/edizione2011/2011/09/12/news/il_racconto_delle_malattie_un_laboratorio_in_tempo_reale-21550198/](http://www.repubblica.it/speciali/salute/viverla-tutta/edizione2011/2011/09/12/news/il_racconto_delle_malattie_un_laboratorio_in_tempo_reale-21550198/)

 **256.** Le Conseil fédéral **suisse** a mis en consultation de juin à novembre 2011 une révision de la loi sur les professions médicales auprès de l'ensemble des parties prenantes (au total 119 associations professionnelles, de patients, collectivités territoriales, syndicats ou partis politiques ont fait part de leur position). Cette révision prévoit notamment l'obligation pour les médecins de se former aux principes des médecines complémentaires, comme l'homéopathie ou la phytothérapie, afin de pouvoir renseigner et orienter leurs patients. Ce texte met aussi l'accent sur la communication des soignants. Les technologies de l'information prenant une place croissante dans le quotidien des personnes, les professionnels doivent être sensibilisés au thème de la relation médecin/patient ainsi qu'au potentiel et à l'utilisation des données médicales et des informations sur les patients. Les connaissances, les capacités et les aptitudes correspondantes seront ainsi approfondies durant la formation initiale et continue.

Source : site de l'administration fédérale suisse, 29/06/11

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/?lang=fr&msg-id=39873>

 **257.** En **Allemagne**, depuis octobre 2011, les caisses d'assurance maladie délivrent à leurs assurés des cartes électroniques de santé qui viendront, à terme, remplacer les actuelles cartes d'assurés sociaux. La nouvelle carte contient des données personnelles (nom, adresse, photo, caisse d'assurance, etc.), mais également des informations « en cas d'urgence » que l'assuré peut choisir d'y faire figurer (par exemple, être un potentiel donneur d'organe). Elle permet également l'échange d'informations médicales sur l'état du patient entre professionnels de santé, grâce à des dispositifs sécurisés. L'objectif est bien d'améliorer la communication entre les offreurs de soins, par exemple à travers la lettre électronique du médecin, et ainsi de gagner en efficacité. L'introduction de cette carte nécessite pour les hôpitaux et les praticiens libéraux de se doter de nouveaux terminaux de lecture ; ils bénéficieront d'une subvention – dont le montant peut aller jusqu'à 850 euros pour un cabinet médical – pour financer ces outils.

Source : site du ministère allemand de la Santé, 20/09/11
<http://www.gesundheit-adhoc.de/index.php?m=1&id=11128>

 **258.** Au **Canada**, selon le Vérificateur général du Québec (équivalent de notre Cour des comptes), la création des dossiers médicaux informatisés est un échec. Il fait référence au dossier santé du Québec (DSQ) : alors que son coût était évalué à 563 millions en 2006, l'informatisation du réseau de la santé coûtera au bas mot 1,4 milliard et ne sera achevée qu'en 2016, soit six ans plus tard que ne le prévoyait l'échéancier. L'an dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux, après avoir dépensé 308 des 563 millions, avait décidé d'abandonner le DSQ tel que conçu à l'origine. Il était prévu d'établir une plateforme unique pour ces dossiers informatisés. Or on mise maintenant sur la constitution de dossiers patients électroniques (DPE) croisant diverses plateformes informatiques.

Source : rapport du Vérificateur général du Québec et quotidien *Le Devoir*, 5/05/11
http://www.vgq.gouv.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2010-2011-T1/fr_Rapport2010-2011-T1-Chap05.pdf
<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/322644/dossiers-medicaux-un-echec-sur-toute-la-ligne>

 **259.** Au **Canada**, le gouvernement Harper a demandé à PricewaterhouseCoopers un rapport sur la façon de ramener à moins de 20 le nombre de centres fédéraux de traitement de l'information – il y en a aujourd'hui 308. Le Premier ministre a affirmé durant la dernière campagne électorale que la consolidation des systèmes informatiques « fragmentés » du gouvernement se traduirait par des économies annuelles de quatre milliards de dollars canadiens, dont il a besoin pour équilibrer les finances du pays d'ici à 2014. En août 2011, la création de « Services partagés Canada », une nouvelle agence qui prendra en charge le traitement de l'information, les courriels et le réseautage d'une quarantaine de ministères fédéraux, a été annoncée. Entre autres conclusions, le rapport interne laisse entendre que les économies projetées sont de long terme, la consolidation ne devant pas être achevée avant 2024.

Source : quotidien *Le Devoir*, 12/09/11
<http://www.ledevoir.com/politique/canada/331208/centralisation-des-centres-de-donnees-peu-d-economies-a-court-terme-selon-un-rapport>

 **260.** L'Institut de la statistique **italien**, l'ISTAT, a lancé en septembre 2011 un recensement « revisité ». Le questionnaire comprend de nouvelles demandes, concernant entre autres l'environnement (par exemple, le type d'énergie utilisé dans les habitations) ou encore l'accès aux nouvelles technologies (par exemple, Internet et téléphones portables). De plus, le recensement prendra désormais en compte le concubinage (quelle que soit l'orientation sexuelle des individus). Par ailleurs, fini le porte à porte, les recensements s'effectueront dorénavant par le truchement de questionnaires envoyés par la poste, la possibilité étant donnée de le remplir sur Internet.

Source : quotidien *La Repubblica*, 13/09/11

http://www.repubblica.it/economia/2011/09/13/news/istat_censimento-21622165/

 **261.** Le kennitala est un identifiant individuel obligatoire tant pour les **Islandais** que pour les résidents étrangers, qui suit l'individu jusqu'à la mort et qui est utilisé dans toutes les démarches administratives, y compris par exemple pour réaliser un dépôt dans une banque. On peut même connaître en ligne le nom du titulaire d'un compte à partir de son kennitala. On trouvera dans le lien ci-dessous le regard intrigué d'une jeune allemande résidant actuellement en Islande sur ce système.

Source : site internet d'informations Icelandreview, 27/04/11

[http://www.icelandreview.com/icelandreview/daily_life/The_Magic_Number_\(KH\)_0_377079.news.aspx](http://www.icelandreview.com/icelandreview/daily_life/The_Magic_Number_(KH)_0_377079.news.aspx)

Point de vue

Mehdi Benchoufi
président
think tank « Club Jade »⁷

Vers des systèmes plus sûrs d'identification ?

La question de l'identité numérique est un enjeu décisif pour la traçabilité et la sécurité de toutes les démarches entreprises sur internet, au premier rang desquelles les démarches administratives. La mise en place d'un système fiable est une des clés de la dématérialisation des supports de l'information, dont on sait tous les gains d'efficience qu'elle recèle et qui pourrait à elle seule tenir lieu de RGPP. De plus, la portée politique d'une telle identification permettrait sans doute de proposer des procédures de vote électronique plus sûres. À titre d'exemple, ne pourrait-on pas penser, conformément à nos idéaux démocratiques, que le parrainage des candidats gagneraient à être « rafraîchi » par des dispositifs électroniques assurant l'expression de chaque citoyen ? Signalons les très nombreuses initiatives de la société civile telle Capucine.net ou OpenID, qui visent précisément à développer des systèmes sûrs d'identification, ou encore les réussites récentes de Dossier médical personnalisé au Canada, dont la mise en place assure une prise en charge médicale moins coûteuse, plus simple et plus sûre.

⁷ <http://www.club-jade.fr/>

 **262.** En **Inde**, le gouvernement a lancé en 2011 une très vaste opération d'attribution d'un numéro d'identité à chaque citoyen adulte résidant en Inde, nommé *Unique Identification Number* (UID). Ce système centralisé d'identification permettra aux autorités du pays de disposer d'informations démographiques (nom, âge et sexe) et biométriques (empreintes des dix doigts et de l'iris) pour chaque Indien. Le responsable du programme estime que la moitié de la population sera dotée d'un numéro d'identité en 2014.

Source : *Population et sociétés*, INED, n° 478, mai 2011.

http://www.ined.fr/fr/ressources_documentation/publications/pop_soc/bdd/publication/1540/

 **263.** Un nouveau site Internet, baptisé « Betra Island » (« Pour une Islande meilleure ») vient de voir le jour en **Islande**. Son but est de rapprocher les électeurs de leurs représentants, en permettant aux parlementaires de consulter directement la population et de lancer des « appels à idées ». Ce site est construit sur le modèle du portail web *Better Reykjavik*, qui a remporté un franc succès, mais est destiné à aborder les questions nationales et non locales.

Source : site d'information *Icenews*, 19 novembre 2011.

<http://www.icenews.is/index.php/2011/11/19/new-direct-democracy-website-opens-in-iceland/#ixzz1eLbbZfV2>

Point de vue

Sélim Allili
président

Observatoire français des think tanks⁸

Le web comme avatar du citoyen expert

Parmi les nombreux usages liés aux technologies numériques, il existe désormais la possibilité pour certains citoyens d'interagir avec leurs élus de manière quasiment instantanée et dans des proportions inédites. Il s'agit d'une certaine manière de formes plus avancées des cahiers de doléances de 1789. Nous ne sommes encore qu'aux prémices de cette nouvelle citoyenneté numérique qui regorge de possibilités encore inexploitées, aux sources d'un renouveau de nos pratiques démocratiques. Pour autant, tous les usages ne se valent pas et l'usage des TIC à visée politique ne peut pas avoir pour seul et unique objet d'aboutir à de simples chambres d'enregistrement où chaque citoyen viendrait y déposer ses demandes, ses doutes ou encore ses colères, transformant un peu plus la relation au personnel politique de manière utilitariste. L'émergence ces dernières années de nombreux think tanks ou groupe de réflexions qui ont pour seule vitrine leur site web et pour seuls outils de communication les réseaux sociaux démontre que c'est d'abord la volonté de citoyens éclairés de se réunir et de travailler sur des enjeux sociétaux en marge des partis politiques qui demeure l'élément décisif.

⁸ www.oftt.eu

 **264.** En **Norvège**, le gouvernement s'attaque au jargon utilisé par l'administration. Selon une enquête du gouvernement norvégien, un Norvégien sur trois a des difficultés à comprendre les courriers officiels qu'il reçoit. Le gouvernement norvégien, et au premier rang l'agence norvégienne de l'administration publique et du e-gouvernement (Difi) a donc lancé une initiative visant à promouvoir l'utilisation d'une langue accessible à tous dans les documents administratifs. Il reçoit pour ce faire les conseils du docteur Annetta Cheek, architecte aux États-Unis du *Plain Writing Act*, ratifié par Barack Obama en octobre 2010.

Source : site d'information *The Foreigner*, 11/03/11

<http://theforeigner.no/pages/news/norwegian-government-to-cut-the-jargon/>

Point de vue

Virginie Gimbert, chargée de mission
département Questions sociales



Du droit à l'information des usagers au droit à l'information *compréhensible* ?

Ce constat norvégien vaut pour de nombreux pays : l'administration s'exprime en langage codé et normé, parfois difficile à déchiffrer pour certains citoyens.

En France, un « Comité d'orientation pour la simplification du langage administratif » a été lancé en 2002 par le ministre de la Fonction publique et celui de la Culture et de la Communication, et a donné lieu à la mise en place de différents outils (logiciel d'aide à la rédaction administrative, guide de rédaction administrative...). Au-delà du langage administratif lui-même, ce sont la complexité du système et sa lisibilité qui rendent la communication complexe. Des évolutions notables ont été observées dans de nombreux domaines en France, par exemple, avec le droit à l'information des malades (2002), le droit à l'information concernant les retraites (loi de 2010), etc. Cela renvoie plus largement à des exigences accrues, pour l'administration, de transparence et de proximité vis-à-vis de l'utilisateur.

 **265.** L'**Islande** est devenue la première nation au monde à utiliser Internet pour se doter d'une nouvelle constitution. Bien qu'une révision importante de la constitution islandaise fût en chantier depuis quelques temps, c'est la catastrophe économique de 2008 qui a rendu cette dernière réellement urgente. En avril 2010, un Conseil de 25 membres a été élu pour rédiger une nouvelle constitution. Son travail s'est d'abord fait sur la base d'un rapport de 700 pages qui condensent l'opinion d'un millier d'Islandais sur des sujets tels que la séparation des pouvoirs, les relations internationales, etc. Chaque jour, le Conseil a publié sur son site les comptes-rendus de ses discussions. Chacun était invité à commenter ces propositions, poser des questions, faire des propositions sur le site du Conseil comme sur la page Facebook et le compte Twitter des Sages. Chaque jeudi, les réunions de travail étaient ouvertes au public et diffusées en direct sur la chaîne YouTube du comité. Le projet de constitution est entre les mains du Parlement depuis octobre mais un vote d'adoption populaire doit avoir lieu, en même temps que les présidentielles, en juin 2012.

Sources : site du Conseil, 27/06/11, chaîne France 24, 29/07/11 et site d'information *Wired*, 1/08/11

<http://blog.constitutioncenter.org/iceland-in-2011-united-states-in-1787/>

<http://www.france24.com/fr/20110729-islande-projet-constitution-collaborative-participatif-twitter-facebook-youtube-comite-conseil-parlement-referendum>

<http://www.wired.co.uk/news/archive/2011-08/01/iceland-constitution>

Point de vue

Mehdi Benchoufi
président
think tank « Club Jade »⁹

Internet, un outil de la démocratie participative

Parmi les formidables opportunités qu'offre le web, il y a la possibilité de se retrouver tous ensemble en un même lieu, et ce, en quelques clics. Ainsi, la démocratie représentative, qui devait faire face à des contraintes techniques, ne semble plus l'horizon indépassable de notre régime. L'évolution vers une démocratie plus interactive, assise sur des réseaux distribués de prise de décision est en marche. L'exemple islandais montre qu'il est aujourd'hui possible de puiser dans le formidable réservoir d'intelligence collective présent sur le web à des fins démocratiques. On ne compte plus aujourd'hui les initiatives faisant appel à la co-création politique : aux États-Unis, l'administration Obama a lancé un concours « *Save the award* », offrant à chaque employé de l'administration la possibilité de formuler des propositions, avec l'engagement que celles des lauréats seraient appliquées : une sorte de RGPP, le dernier P tenant lieu de Participatif. De la même façon, de très nombreuses villes aux États-Unis, en Australie ou au Canada organisent des « *App Contest* », autrement dit des concours d'utilisation d'*Open Data* mis à la disposition de la communauté des développeurs en vue de compléter et d'améliorer l'offre de service de la municipalité. Au plan local, des applications mobiles comme « *FixMyStreet* » au Royaume-Uni connaissent un succès retentissant. Elles permettent à tout citoyen d'avertir les autorités locales de problème de toute nature – dégradation de mobilier urbain, aménagement de la voirie... – et de suggérer des solutions. Ceci permet d'augmenter la réactivité de la municipalité, de répondre en temps réel aux besoins de ses habitants et d'engager un dialogue, propre à renouer un lien de confiance entre décideurs publics et citoyens. Or la confiance est la ressource la plus précieuse d'une démocratie efficace.

 **266.** Pour qui voter lors des prochaines élections fédérales ? En **Suisse**, la plateforme « *Smart-vote* », créée en 2003 par l'association Politools, se propose d'aider chaque citoyen à faire son choix de manière éclairée. Fondé sur un formulaire de 75 questions adressé à tous les candidats, cet outil en ligne permet de connaître leurs positions sur des sujets allant du maintien des bureaux de poste à l'euthanasie active. L'internaute peut ainsi identifier le candidat le plus proche de ses opinions. La base de données permet aussi de détailler les positions des partis et les clivages en leur sein, d'offrir des graphiques en toile d'araignée (« *smartspider* ») résumant visuellement le positionnement politique d'un élu, ou de mesurer la popularité d'une proposition au sein de la classe politique. Pour ses détracteurs, *Smartvote* n'autorise à répondre que par « oui, non, plutôt oui, plutôt non » à des questions complexes et ne peut prendre en compte certaines problématiques récentes, comme celle du franc fort. Reste qu'avec un million de recommandations de vote produit lors des élections fédérales de 2007 le site est devenu un trait structurant du paysage électoral suisse : pour preuve, 94 % des candidats au Conseil national avaient répondu au questionnaire en 2007.

Source : plate-forme internet *Smart-vote*
<http://www.smartvote.ch>

⁹ <http://www.club-jade.fr/>

 **267.** Les **Suisses** sont de plus en plus nombreux à rédiger des directives anticipées à l'attention de leur personne de confiance. Ce faisant, elles déterminent les mesures médicales qu'elles approuvent ou non en cas d'incapacité de discernement, de façon à décharger leurs proches de décisions difficiles. Ces documents peuvent renseigner sur la volonté d'être réanimé, d'être alimenté artificiellement, de donner ses organes, de subir une autopsie ou encore de bénéficier d'un accompagnement spirituel. Pour faciliter cette démarche, la Fédération des médecins suisses (FMH) vient de mettre à disposition, sur son site, un modèle type de directives anticipées en deux versions : une courte, comportant les souhaits les plus fréquemment exprimés, et une détaillée permettant au patient de décrire ses souhaits et ses valeurs personnelles. D'après la FMH, ces documents ont été téléchargés en très grand nombre depuis leur mise en ligne.

Sources : Fédération des médecins suisses (FMH) et quotidien *La tribune de Genève*, 8/06/11

<http://www.fmh.ch/fr/fmh.html>

<http://www.tdg.ch/donner-organes-reanime-patient-pourra-choisir-2011-06-08>

 **268.** Après le vote du parlement **italien** en juillet, la « loi Levi », réglementant le prix des livres, est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2011. Désormais, l'ensemble des vendeurs (petites librairies, grande distribution et commerces en ligne) ne pourront plus faire de rabais au-delà de 15 % du prix de couverture. Deux exceptions sont à noter : une réduction de 20 % sera tolérée pour les salons littéraires, les organismes à but non lucratif et les bibliothèques municipales notamment. En outre, une réduction de 25 % pourra être pratiquée directement par les éditeurs, dans la limite d'un mois maximum et hors période des fêtes de fin d'année. Cette loi, présentée comme une protection accordée aux petites maisons d'édition italiennes, a été rebaptisée dans les médias « loi anti-Amazon ». En effet, c'est bien l'e-commerce des livres qui est principalement visé. Toutefois, si l'Association italienne des éditeurs et l'Association des libraires italiens s'en sont félicités, les associations de consommateurs ont protesté, dénonçant une loi corporatiste adoptée au détriment des consommateurs. Ce nouveau texte va-t-il influencer le comportement des lecteurs italiens, aujourd'hui en queue du classement européen en nombre d'ouvrages lus par an ? Par ailleurs, les « ebooks », auxquels s'applique une TVA de 20 % et non de 4 % comme pour les formats papier, ne sont pas concernés par la loi.

Sources : quotidiens *La Vera Cronaca*, 31/08/11, *Corriere della Sera*, 1/09/11, et *La Repubblica*, 26/07/11

http://www.laveracronaca.com/index.php?option=com_content&view=article&id=940:legge-sul-prezzo-dei-libri-vietati-gli-sconti*

http://www.corriere.it/cultura/11_settembre_01/sconti-libri-legge-levi_ca86c2a4-d468-11e0-b70d-4333dfe15096.shtml

<http://temi.repubblica.it/espresso-open-politix/2011/07/26/editoria-bloccati-gli-sconti-su-libri-ed-ebook/>

 **269.** Le Conseil fédéral suisse vient d'adopter un rapport sur « l'avenir et l'encouragement de la presse ». Ce dernier note des processus de concentration (il ne reste que sept des dix plus grands groupes de presse écrite de 2000), la diminution du nombre de titres (on comptait 32 quotidiens payants en 2009 contre 45 en 2000) ainsi que la baisse des recettes publicitaires. En outre, le rapport regrette une détérioration de la qualité de l'information. Cependant, le gouvernement ne compte pas agir pour le moment : il pense que les solutions doivent venir avant tout du secteur de la presse lui-même. Le rapport invite ainsi les médias à créer une base économiquement viable pour l'offre journalistique en ligne, à améliorer les conditions de travail des journalistes et à garantir la qualité dans le domaine en ligne. Un nouvel état des lieux sera dressé en 2015 : si les efforts de la branche n'ont pas suffi, certaines mesures seront envisagées, comme le développement de la formation des professionnels de médias numériques, l'allégement de la TVA ou l'octroi d'aides financières directes.

Source : Rapport du Conseil fédéral disponible en ligne, 29/06/11
<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/23505.pdf>

Publication
département Questions sociales

**« La presse à l'ère numérique :
comment ajouter de la valeur à l'information ? »**

La presse écrite connaît actuellement une crise sévère dans la grande majorité des pays de l'OCDE. Au déclin de sa diffusion lié à l'évolution des modes de vie, s'ajoutent la baisse des recettes publicitaires dans un contexte de crise économique mais aussi le développement d'une nouvelle offre numérique. *La Note d'analyse* n°253, parue en novembre 2011, se propose d'analyser l'évolution des métiers et des modèles économiques de ce secteur. Les enjeux de la presse numérique ne sauraient en outre se réduire à la seule dimension économique. La lecture traditionnelle du journal papier laisse place en effet à une relation beaucoup plus interactive entre l'internaute et le journaliste dont le monopole dans la fabrication de l'information semble définitivement remis en cause. Les journaux en ligne doivent se réinventer, innover et trouver de nouveaux atouts pour se différencier et valoriser l'information produite.

 **270.** Le 6^{ème} sommet national sur les technologies de l'information (« IT-Gipfel ») qui s'est tenu le 6 décembre 2011 à Munich, en **Allemagne**, traitait de la télésanté et de la télémédecine. Pour encourager le recours à de telles technologies, il a été décidé de mettre en place, d'ici une année, un système d'information et de soutien aux professionnels qui permette de partager l'information existante sur ces dispositifs et leur utilisation. L'objectif est de structurer l'information disponible, d'éviter les doubles emplois, d'économiser des ressources et de permettre des évolutions comparables. Il est également prévu de travailler à l'intégration des standards techniques et médicaux dans les différents systèmes d'information afin de permettre une interopérabilité de ces dispositifs, quels que soient le secteur (ambulatoire ou hospitalier), la région, voire le pays.

Source : document *Pressemitteilung n° 62* sur le site du ministère allemand de la Santé, 6/12/11

 **271.** En **Allemagne**, 45 % des femmes et 60 % des hommes sont en surpoids ou obèses, d'après une étude de l'OCDE. Le centre de recherche et de traitement de l'obésité de Leipzig a lancé un programme de thérapie par internet. L'idée est d'aider les personnes obèses à contrôler leurs envies soudaines de manger. Pendant les quatre mois du programme, le patient et les thérapeutes communiquent par internet et ont des rendez-vous fixés à l'avance. L'objectif est de donner les moyens aux patients d'observer leurs comportements et de les aider à tenir un journal quotidien alimentaire dans lequel sont notés le nombre d'envies subites de manger par semaine, le contexte, etc. Le patient peut recevoir des conseils d'un thérapeute à tout moment. Aujourd'hui, 25 patients suivent ce programme, mais il y a une grande liste d'attente en Allemagne ou provenant d'autres pays germanophones. Ce programme est étudié de près par les experts qui souhaitent en mesurer l'efficacité : jusqu'à l'été 2012, des questionnaires sont régulièrement envoyés aux patients pour évaluer les effets d'une telle thérapie.

Source : site d'informations *Weltonline*, 29/12/12

<http://www.welt.de/gesundheit/article13788921/Fettsuechtige-werden-jetzt-uebers-Internet-therapiert.html>

IV.2. Évaluer les politiques sociales

 **272.** Au **Canada**, la « loi 88 » entrée en vigueur en juillet 2009 prévoit la signature de « conventions de gestion » entre les écoles du Québec et leurs commissions scolaires (équivalents des académies). Ces contrats détaillent les objectifs de réussite et les moyens de les atteindre. Les enseignants ressentent cependant un malaise à l'égard des cibles chiffrées pour mesurer la réussite des élèves. Tant et si bien que plusieurs écoles ont refusé, en 2011, de signer la convention de gestion et de réussite avec leur commission scolaire et que d'autres pourraient les imiter.

Source : quotidien *Le Devoir*, 8/06/11

<http://www.ledevoir.com/societe/education/325019/reussite-scolaire-chiffree-des-ecoles-refusent-de-collaborer>

 **273.** Aux **États-Unis**, le Président Obama a indiqué à plusieurs reprises son souhait de revoir la loi « *No Child Left Behind* » de son prédécesseur, qui définissait notamment des niveaux standardisés de connaissance en lecture et mathématiques pour tous les élèves. Le problème est qu'en 2011, 82 % des écoles publiques n'étaient pas en mesure d'atteindre les objectifs. Or les subventions fédérales sont conditionnées à ces résultats. De l'avis général (presse, hommes politiques, établissements scolaires, etc.), la principale raison en incombe à la faible qualité de l'enseignement : les professeurs sont mal payés et la profession n'attire donc pas les meilleurs. À cela s'ajoute le fait que chaque État fédéré établit ses propres normes de connaissances à acquérir par les enfants, ce qui crée des inégalités et occasionne tricheries et dérogations. Le programme « *Race to the top* », mis en place par Obama, inclut entre autres une évaluation des enseignants et pourrait inspirer une réforme plus vaste, voire le remplacement pur et simple de « *No Child Left Behind* ».

Source : hebdomadaire *The Economist*, 13/08/11

<http://www.economist.com/node/21525942>

 **274.** Aux **États-Unis**, l'évaluation des enseignants fait l'objet de vives controverses depuis quelques semaines : Barack Obama, qui estime que leur rôle est prépondérant pour l'avenir des enfants américains (plus que les conditions socio-économiques, par exemple), a invité les écoles (et donc les *districts*) à faire preuve de davantage d'exigence dans le recrutement et la notation des professeurs. Ceux-ci peuvent ainsi être facilement licenciés s'ils n'atteignent pas leurs « objectifs », jugés très stricts par les intéressés comme par leurs syndicats, qui demandent une revalorisation du métier d'enseignant du primaire et du secondaire. Selon l'OCDE, en 2008, le salaire moyen d'un professeur de cours élémentaire aux États-Unis était de 40 % inférieur à celui d'un autre employé titulaire d'un diplôme universitaire équivalent. L'OCDE estime que dans les écoles américaines, les dépenses sont trop faiblement attribuées à l'enseignement *per se*, en comparaison du sport ou du transport scolaire. Or l'enjeu, aujourd'hui, pour l'État fédéral, est de réduire drastiquement ses dépenses et l'éducation est dans sa ligne de mire.

Sources : quotidiens *The Washington Post*, 18/03/11, et *The New York Times*, 16/03/11

http://www.washingtonpost.com/local/education/evaluating-teachers-is-a-delicate-conversation/2011/03/09/ABpPILn_story.html?hpid=z3

<http://www.nytimes.com/2011/03/16/education/16teachers.html?scp=6&sq=teachers&st=cse>

Publication
département Questions sociales

« Que disent les études sur l'effet enseignant ? »

Pour des raisons d'efficacité autant que de justice sociale, l'amélioration du niveau scolaire de tous les élèves constitue l'objectif prioritaire de toute politique éducative. Pour remplir cet objectif, de nombreux leviers ont été mobilisés, avec des résultats variables : réaménagement du temps scolaire, révision des programmes, modulation des moyens (taille des classes, cours de soutien), etc. Mais la clé de voûte de tout enseignement n'est-elle pas l'enseignant lui-même ? C'est dans cette perspective que *La Note d'analyse* n° 232, parue en juillet 2011, synthétise les résultats des études menées sur ce sujet. Celles-ci mettent en évidence un impact important mais variable de l'enseignant sur les acquisitions des élèves et indiquent que l'efficacité d'un enseignant ne se laisse pas prédire par des éléments aisément objectivables tels que son niveau de formation initiale ou son ancienneté. La *Note* présente et discute plusieurs voies susceptibles de favoriser la capacité des enseignants à faire progresser leurs élèves.

 **275.** Dans une étude rendue publique en septembre 2011, l'organisme d'expertise *Sutton Trust* fait un certain nombre de propositions pour améliorer l'efficacité des enseignants au **Royaume-Uni**, en particulier ceux qui interviennent auprès d'élèves de zones défavorisées. L'« effet enseignant » est un élément essentiel de la performance des établissements scolaires, selon l'étude menée par un groupe d'économistes de l'éducation rassemblés au *Centre for Economic Performance* de la *London School of Economics*. Deux résultats notables se dégagent : d'une part, les différences entre les bons et les mauvais professeurs sont beaucoup plus importantes qu'on ne l'imagine de prime abord ; d'autre part, l'effet enseignant ne se laisse pas aisément prédire avant que le professeur ait fait cours. D'où une série de propositions sur le montant des rémunérations (qui doit prendre davantage en compte l'effet enseignant, à travers les résultats des élèves et des inspections plus fréquentes) et sur la formation (qui doit mettre l'accent sur la mise en situation devant les classes).

Source : rapport du *Sutton Trust*, 09/11
www.suttontrust.com/public/documents/1teachers-impact-report-final.pdf

 **276.** En **Suède**, la fédération nationale des écoles indépendantes (*Friskolornas riksförbund*) exige des statistiques nationales évaluant les performances des écoles, qu'elles soient municipales ou indépendantes. Selon la fédération, une information de meilleure qualité est en effet indispensable pour que les parents puissent effectuer un choix pertinent. Surtout, en l'absence d'information sur la qualité des écoles, la liberté de choix (introduite en 1991 en Suède) risque de perdre sa principale fonction : améliorer la qualité de l'enseignement *via* l'émulation.

Source : quotidien *The Local*, 5/06/11
<http://www.thelocal.se/34184/20110605/>

Point de vue

Pierre-Yves Cusset, chargé de mission
département Questions sociales



La question de la liberté de choix des usagers

Qu'il s'agisse de l'éducation ou d'autres secteurs de l'intervention publique (comme la santé par exemple), la liberté de choix du prestataire est de plus en plus souvent exigée par les usagers. Cette exigence n'émane pas uniquement des ménages aisés ou moyens, bien au contraire. Comme l'explique, sondages à l'appui, le Professeur Julian Le Grand, ancien conseiller de Tony Blair, ce sont les ménages modestes qui attendent le plus cette liberté. En effet, les classes moyennes et les plus nantis savent dialoguer avec les enseignants ou avec les médecins, déposer un dossier, faire appel devant un tribunal, changer d'école ou avoir accès aux meilleurs services médicaux malgré l'absence apparente de choix. Les moins munis, eux, sont cantonnés dans les hôpitaux et les écoles de mauvaise qualité de leur quartier. Pour éclairer ces choix, une information fiable et accessible facilement est indispensable. En ce domaine aussi, les innovations sont nombreuses.

 **277.** Lors de la dernière Assemblée générale de la Fédération **suisse** de la formation des parents, la création d'un label de qualité pour les formateurs de parents et d'une formation de formateur de parents certifiée par un brevet fédéral a fait l'objet de discussions, sans parvenir à un accord. À l'origine de cette proposition, un constat : un micro marché s'est développé autour des parents et de leurs interrogations concernant l'éducation des enfants. De plus en plus de professionnels aux profils divers « gravitent » autour des parents sans que l'on connaisse leurs spécificités (coaches, conseillers et guides en éducation, médiateurs ou autres animateurs issus des professions de la santé, de l'enseignement et du social...).

Source : newsletter du site de la Fédération suisse de la formation des parents, 03/11
http://www.formation-des-parents.ch/images/4_NL_Formation_Parents_CH_MARS_11.pdf

 **278.** Au **Canada**, l'Université de Regina, en Saskatchewan, fait le pari que ses diplômés trouveront un emploi dans leur domaine dans les six mois suivant l'obtention de leur bac, quelle que soit leur discipline. S'ils n'y arrivent pas, ils auront droit à une année d'études supplémentaire sans frais. Cette offre n'est qu'un des aspects du programme « *UR Guarantee* », lancé en septembre dernier. De leur côté, les étudiants doivent aussi fournir leur contribution. Tout au long de leur scolarité, ceux qui choisissent d'y participer – ils étaient 350 en 2010-2011 – s'engagent à assister à des ateliers, à rencontrer un conseiller pédagogique, à suivre des stages et à prendre part à des activités étudiantes.

Sources : site de l'université de Regina et site d'information *L'actualité*, 3/05/11
<http://www.uregina.ca/urguarantee/>
<http://www.lactualite.com/societe/education/diplome-universitaire-emploi-garanti-ou-un-gratuit>

 **279.** Grâce aux applications du web 2.0, les sites d'évaluation des ressources hospitalières et des soignants par les usagers se sont développés ces dernières années au **Canada**. Une doctorante a ainsi choisi d'analyser les commentaires laissés par des patients à propos de 24 médecins de la ville de Calgary sur un de ces sites. Comme l'écrivait récemment une journaliste, « cette étude est intéressante car ces sites d'évaluation des soignants ont fait l'objet d'une couverture médiatique assez importante, insistant notamment sur leur mauvaise réception par les médecins, mais ont été peu analysés. Il serait maintenant nécessaire de cerner la façon dont les internautes font usage de ces ressources ».

Source : portail d'informations Internet « Internet et santé », 5/05/11

<http://blogsgrms.com/internetsante/2011/05/05/que-disent-les-patients-de-leur-medecin-sur-le-site-ratemds-com/>

Publication
département Questions sociales

**« Médecine de ville :
quelles nouvelles pratiques pour quels gains d'efficacité ? »**

Sans un contexte marqué par l'importance croissante des maladies chroniques, par la modification des attentes des patients et des nouvelles générations de médecins, et par des tensions accrues sur les finances sociales, *La Note d'analyse* n°204, publiée en décembre 2010, pose la question de la régulation des dépenses en médecine de ville, qui est au cœur des enjeux. Celle-ci implique avant tout un encadrement équilibré des pratiques des professionnels de santé. Par ailleurs, on constate que l'assurance maladie se positionne de plus en plus comme un accompagnateur pour le professionnel de santé, mais aussi pour le patient. Cela pose la question des modalités de coopération optimales entre assureurs (public et privé) et professionnels. Enfin, la réorganisation de l'offre de soins elle-même peut permettre d'accroître l'efficacité globale des dépenses de santé, comme en témoignent plusieurs expérimentations à l'étranger. Il conviendrait alors d'examiner dans quelle mesure elles peuvent nourrir les réflexions sur l'avenir du système français en matière de médecine de ville.

 **280.** En **Suisse**, dès 2008, le site Okdoc.ch a proposé aux internautes d'évaluer leurs médecins selon un ensemble de critères allant du temps d'attente pour être reçu par le praticien à l'efficacité du traitement prescrit. Après un départ fulgurant, les médecins ont menacé de porter plainte pour non-respect de la protection des données. Le site a alors été réorienté en un outil de recommandation, aucune note négative n'étant publiée. Depuis peu, le site Medicosearch.ch propose à son tour de noter les médecins, mais aussi les dentistes, les hôpitaux et les médicaments. Ces sites sont soutenus par les associations de consommateurs suisses, qui considèrent néanmoins la récente publicité faite par une caisse d'assurance maladie à ses sociétaires pour Medicosearch comme « un mélange des genres délicat ».

Source : site de l'Association des médecins du canton de Genève (AMGE), 7/06/11

<http://www.amge.ch/2011/06/07/donnez-une-note-a-votre-medecin/>

 **281.** Aux **États-Unis**, le Président Obama souhaite faire en sorte que les médecins ne refusent pas de malades, en particulier ceux qui bénéficient de l'assurance publique de santé (notamment *Medicaid*). En effet, certains médecins estiment être mal remboursés par celle-ci. Pour ce faire, le Président a pour projet d'envoyer des faux malades en consultation, dans un premier temps *via* la prise d'un rendez-vous téléphonique avec le praticien. Ces opérations de *testing* seront complétées par des appels de personnes se présentant comme des bénéficiaires d'une assurance privée, afin de mesurer la différence de traitement de la part des médecins. Washington s'inquiète en effet de l'aggravation du phénomène si la réforme de la santé est mise en place.

Source : « USA : de faux patients pour débusquer les refus de soin », quotidien *Le Figaro*, 27/06/11

 **282.** En **Suisse**, à la suite d'un rapport du Contrôle des Finances, la commission nationale de la santé a décidé de modifier la loi sur l'assurance maladie afin de revoir le mode de rémunération des médecins généralistes. Actuellement, le tarif médical (Tarmed) est fixé selon le seul caractère économique des prestations : un certain nombre de points tarifaires est attribué à chaque acte en fonction du temps nécessaire, du degré de difficulté, de l'infrastructure requise et du canton. Or ce mode de rémunération ne convient plus, en particulier car les médecins généralistes prennent en charge de nombreux patients atteints de maladies chroniques. La commission veut mettre en place une nouvelle méthode qui tienne compte de la qualité des prestations et qui inclut la morbidité de l'ensemble des patients de chaque médecin.

Source : Contrôle fédéral des finances de la Suisse, Rapport « Tarmed : le tarif des prestations médicales ambulatoires. Evaluation de la réalisation des objectifs et du rôle de la Confédération », 11/10

<http://www.efk.admin.ch/pdf/8381%20Rapport%20fran%C3%A7ais%20d%C3%A9c%202010.pdf>

 **283.** Un test est actuellement réalisé par les services sociaux de la ville de New York, aux **États-Unis**. Le programme d'aide au logement pour les personnes les plus à risque, intitulé *Homebase* et démarré en 2004, offre des formations professionnelles, des conseils et de l'argent pour aider les individus, anciens sans-abri, à garder leur logement. Toutefois, il n'y a pas assez d'argent pour que tous les demandeurs en bénéficient. D'où la mise en place du programme, qui porte sur 400 ménages : 200 se voient accorder un logement ; 200, non, alors qu'ils sont éligibles (mais l'ignorent). Il s'agit de voir combien, parmi ces derniers, retrouvent alors un toit par leurs propres moyens. Le but est d'évaluer l'efficacité des mesures de relogement. L'étude a été approuvée par l'économiste Esther Duflo, spécialiste de la pauvreté. Les résultats ne sont pas encore connus. Il existe des études semblables qui sont pilotées par l'État fédéral (sur 18 mois, dans 10 villes, jusqu'à 3 000 familles).

Source : quotidien *The New York Times*, 9/12/10

<http://cityroom.blogs.nytimes.com/2010/12/09/morning-buzz-housing-placebo-denounced/>

Évènement
département Questions sociales

**« La cohésion sociale par ses instruments.
Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? »**

Ce cycle de séminaires a été organisé conjointement par le Centre d'analyse stratégique et la Direction générale de la cohésion sociale, de septembre 2010 à avril 2011 ; il s'est donné comme principaux objectifs une identification et une caractérisation des approches et méthodes dans le champ social, l'évaluation de leurs acquis et limites, l'opportunité de leur diffusion ou généralisation, dont l'examen des conditions d'une meilleure appropriation par les collectivités locales, les professionnels de l'intervention sociale mais aussi les usagers. Il s'agissait notamment de tirer les conséquences des constats répétés de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des affaires sociales dans le cadre de leurs missions de contrôle et d'évaluation : difficultés d'identification et de généralisation des « bonnes pratiques » ; faible recours à l'expérimentation (que ne saurait occulter le succès du RSA) ; déficit d'appropriation des outils d'évaluation, de contrôle et de pilotage dans le champ de l'intervention sociale ; prépondérance des approches individuelles ou curatives au détriment des approches d'intérêt collectif ou plus préventives. Les huit séances de ce cycle ont notamment été consacrées à la prévention précoce, le travail social communautaire, l'entrepreneuriat social, l'expérimentation sociale, la recherche-action et les conférences de consensus.

IV.3. Lutter contre la fraude et les abus

 **284.** Lucerne est le deuxième canton **suisse** à mettre en place une « liste noire » des mauvais payeurs de l'assurance maladie. Les prestataires de services comme les hôpitaux et les médecins seront tenus de ne prodiguer que les soins d'urgence aux personnes signalées dans ce répertoire. Cette mesure entrera en application courant 2012.

Source : site du canton de Lucerne et quotidien *La Tribune de Genève*, 28/01/11

<http://www.lu.ch/>

<http://www.tdg.ch/actu/suisse/lucerne-mauvais-payeurs-ne-soignes-urgence-2011-01-27>

Point de vue

Philippe Warin
directeur de recherche au CNRS
(PACTE, IEP Grenoble)
responsable scientifique
Observatoire des non-recours aux droits et services
(ODENORE – MSH Alpes)

Lutter contre la fraude mais aussi contre le non-recours aux soins

La mesure prise dans ce canton au cœur de la Suisse se retrouve dans les propositions de lutte contre la fraude, énoncées en France à la suite du rapport de la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale de l'Assemblée nationale, remis en juin 2010 par le député Dominique Tian. On retrouve notamment l'idée de cette mesure, arrêtée en Suisse, dans la création un fichier inter-régimes des personnes ayant commis une fraude sociale. Sans discuter le bien-fondé des mesures nécessaires pour enrayer le phénomène de la fraude sociale (sans parler de la fraude fiscale et douanière, d'une toute autre ampleur financière), il est néanmoins bon de remarquer que la création de fichiers est proposée ici sans détour, alors que pour identifier et prévenir le phénomène inverse du non-recours aux droits sociaux, le repérage et le profilage des populations vulnérables à ce risque apparaissent beaucoup plus difficiles, sans qu'il n'y ait pour autant des questions techniques insurmontables. En Suisse (comme en France) Il faut donc des enquêtes populationnelles, comme celle de l'équipe de soins primaires et de médecine d'urgence des Hôpitaux universitaires de Genève, pour remarquer que 14,5 % de la population du canton de Genève renoncent à des soins et que 74 % de ces non-recourants ne peuvent accéder à des soins dentaires pour raisons économiques (1). Sachant que les soins dentaires ne sont pas inclus dans la couverture maladie de base obligatoire en Suisse, le problème du non-recours aux soins est aussi lié aux dispositifs de couverture maladie. Aussi patent soit le non-recours aux soins, la lutte contre la fraude prend le dessus.

(1) Wolff H., Gaspoz J.-M., Guessous I. (2011), « Health Care Renunciation for Economic Reasons in Switzerland », *Swiss Medical Weekly*, 141, (www.smw.ch).

 **285.** Jusqu'où peut aller l'Office de l'Assurance Invalidité (AI) pour vérifier qu'un assuré mérite bien les indemnités qu'il reçoit ? Telle est la question tranchée par le Tribunal fédéral (TF) suisse. Le cas opposait l'Office de l'AI du canton de Saint-Gall à une assurée qui avait été surprise en train de nettoyer énergiquement son balcon, une tâche en inadéquation avec le handicap déclaré. Pour le prouver, l'AI avait fait appel aux services d'un détective privé qui avait également réalisé des vidéos de l'assurée se promenant et faisant ses courses. Sur la base de ces observations, l'AI lui avait dénié le droit de toucher une rente d'invalidité. Alors que le Tribunal des assurances du canton de Saint-Gall avait annulé cette décision, constatant une atteinte à la vie privée de la plaignante, le TF a cassé ce verdict, jugeant que l'utilisation d'une vidéo montrant un assuré n'est pas exclue s'il se trouve dans un endroit visible du domaine public. Pour recourir à un détective privé, l'AI doit cependant avoir des doutes quant à l'incapacité de travail alléguée par un assuré, précise le TF.

Source : quotidien *Le Matin*, 28/11/11

 **286.** Au Royaume-Uni, la lutte contre la fraude sociale était l'un des thèmes de campagne du Premier ministre David Cameron. Le *Department of Work and Pensions* (ministère du Travail et des Retraites) a annoncé en février 2011 le recrutement de 200 nouveaux inspecteurs pour repérer et sanctionner 10 000 fraudes supplémentaires par an. Un système de récompenses pour les agents publics qui fourniront des informations aboutissant à des économies substantielles a été également évoqué. Un budget supplémentaire de 425 millions de livres sur quatre ans sera consacré à la lutte contre la fraude sociale. L'économie espérée d'ici 2014-2015 est de 1,4 milliard de livres.

Source : site du ministère du Travail et des Retraites et quotidien *The Guardian*, 1/02/11

<http://www.dwp.gov.uk/>

<http://www.guardian.co.uk/society/2011/feb/01/benefits-fraud-investigators?INTCMP=SRCH>

Point de vue

Philippe Warin
directeur de recherche au CNRS
(PACTE, IEP Grenoble)
responsable scientifique
Observatoire des non-recours aux droits et services
(ODENORE – MSH Alpes)

Le problème des prestations sociales non versées

Les moyens consacrés à la lutte contre la fraude sociale ne sont pas négligeables, surtout si on les compare au milliard de livres sterling dus à cette fraude, au 1,1 milliard expliqué par des indus et également au 1,1 milliard d'erreurs attribué aux services. Présentant ces chiffres dans son rapport de 2010, le National Audit Office (l'équivalent de la Cour des comptes) constate que la fraude sociale ne pèse cependant que pour 1 % du budget du ministère du Travail et des Retraites (150 milliards annuels) et que son montant est égal à celui des indus (1,1 milliard de livres) et à celui des erreurs de l'administration (également 1,1 milliard). Surtout, le rapport annuel de cette autorité publique compare fraude et non-recours pour rappeler au gouvernement britannique que 16 milliards de prestations ne sont pas versées par an alors qu'ils devraient l'être. Dit autrement, le NAO signale que le problème majeur n'est pas là où l'on cherche à le faire croire à l'opinion publique : non pas dans les tricheries de certains avec les prestations sociales, mais dans les difficultés d'un grand nombre dans l'accès à leurs droits légitimes (1).

(1) National Audit Office (2010), « Department for Work and Pensions: Resource Accounts 2009-10 » (www.nao.org.uk/publications/1011/dwp_account_2009-10.aspx).

 **287.** L'État du Maharashtra, en **Inde**, va faire la chasse aux étudiants « fantômes ». Une enquête publiée en octobre 2011 révèle que, sur les 700 000 étudiants de la région du Maharashtra (celle de Mumbai), 135 000 seraient inscrits dans les établissements sans pour autant suivre les enseignements. Au total, le gouvernement local dépense chaque année l'équivalent de près de 3.8 milliards d'euros pour l'éducation, dont presque 353 millions pour ces étudiants invisibles. Les autorités locales utiliseraient ce type de processus pour profiter de financements supplémentaires du gouvernement local. Dès lors, celui-ci va lancer une opération de contrôle des inscriptions dans les établissements scolaires de la région.

Source : quotidien *Times of India*, 24/09/11

<http://timesofindia.indiatimes.com/home/education/news/Maharashtra-to-check-actual-no-of-students-in-schools/articleshow/10098429.cms>

 **288.** Aux **États-Unis**, un site Internet, baptisé *NYC's Worst Landlords* (« Les pires propriétaires à New York »), recense les propriétaires de logements qui se dérobent à leurs obligations, notamment l'entretien des appartements destinés à la location. À ce jour, 200 immeubles et 320 propriétaires y sont répertoriés. Le dispositif a le soutien du maire, M. Bloomberg. Ces propriétaires se verraient priver de certaines aides fiscales et refuser un renouvellement de leur bail dans les agences immobilières de la ville. La municipalité pourrait aider juridiquement les locataires qui porteraient plainte.

Sources : site de la ville de New York et quotidien *The New York Times*, 3/04/11

www.nyc.gov

<http://www.nytimes.com/2011/04/04/nyregion/04housing.html>

 **289.** En **Suisse**, selon une récente étude, dans huit cas sur dix, les locataires paient à tort des dépenses d'entretien qui devraient être à la charge des propriétaires. En effet, conformément aux règles en vigueur, les locataires doivent se limiter à payer les seules dépenses dites de « petit entretien » ne dépassant pas 150 à 200 francs suisses. Au-delà de ce prix, le règlement de la facture est à la charge du propriétaire. Mais, dans plus de 80 % des cas, les locataires la paient eux-mêmes pour éviter les tracasseries administratives ou les tensions avec leur gérance, voire simplement par ignorance : le sondage montre ainsi que 57 % d'entre eux ne connaissent pas les règles en la matière.

Source : site de l'Institut Comparis

http://fr.comparis.ch/~media/files/mediencorner/konsumentenstimme/ausgabe%202011_06/petit_entretien.pdf

 **290.** Une analyse de documents fiscaux effectuée par la presse **canadienne** conclut que les salaires de certains travailleurs dans le domaine des organismes de charité sont étonnamment élevés. Les organisations caritatives doivent ainsi dévoiler à l'Agence du revenu du Canada le montant du salaire de leurs 10 employés les mieux payés. La banque de données de cette agence montre que plus de 6 000 travailleurs de ce secteur ont gagné plus de 120 000 dollars canadiens en 2010. Quelques centaines d'entre eux auraient même empoché plus de 350 000 dollars. Les organismes de charité défendent leurs décisions en plaidant qu'ils doivent parfois déboursier beaucoup pour attirer les individus les plus talentueux.

Source : quotidien *Le Devoir*, 11/07/11

<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/327167/de-generoux-salaires-pour-des-employes-du-secteur-caritatif>

 **291.** En **Inde**, Anna Hazare, un gandhien de 74 ans, incarne un mouvement de protestation que l'Inde n'avait pas connu depuis des décennies. Inspiré par les méthodes non-violentes du Mahatma Gandhi, ce militant a décidé d'entamer une grève de la faim pour pousser le gouvernement à adopter une législation plus stricte contre la corruption. Au cœur de son combat : la corruption, et plus particulièrement le projet de loi anti-corruption proposé par le gouvernement. Celui-ci permettrait de condamner les fonctionnaires pour corruption, mais ne viserait pas la haute fonction publique et les hauts responsables politiques. Dans ces conditions, Anna Hazare souhaite que le Premier ministre, les juges ou les députés puissent aussi être poursuivis durant l'exercice de leur mandat. Il a réussi à mobiliser des milliers de personnes dans plusieurs villes comme New Delhi. Son arrestation, le 17 août 2011, avait provoqué une mobilisation exceptionnelle pour réclamer sa libération. Devenu le fer de lance de la lutte contre la corruption, Anna Hazare est devenu un véritable héros, rassemblant la population indépendamment de toute considération de caste, de classe, ou de religion.

Source : Radio France International, 18/08/11

<http://www.rfi.fr/asi-pacifique/20110818-anna-hazare-symbole-lutte-anti-corruption-inde>

 **292.** En **Suisse**, la loi sur la protection des animaux, entrée en vigueur en 2008, a instauré le fait que les animaux dits « sociables », tels les hamsters, cochons d'Inde ou perruches, doivent vivre à deux. Les cas litigieux sont pour la plupart réglés avec l'acquisition par le propriétaire d'un second animal pour tenir compagnie au premier. Cependant, lorsque tel n'est pas le cas, l'amende encourue par le propriétaire va jusqu'à 10 000 francs suisses (notons que, sur les 850 amendes infligées l'an passé, la plus élevée était de 1 000 francs). Selon les autorités, cette règle entraîne des effets pervers, avec l'augmentation des cas de délation, la loi ne prévoyant pas de contrôles réguliers chez les propriétaires d'animaux de compagnie. Or ces dénonciations ne sont pas généralement pas le fait de personnes soucieuses du bien-être de l'animal isolé, mais d'individus qui ont un différend avec leur voisin.

Sources : site des autorités fédérales de la Confédération suisse et quotidien *Le Figaro*, 17/08/11

http://www.admin.ch/ch/f/rs/455_1/a13.html

<http://blog.lefigaro.fr/suisse/2011/08/en-suisse-les-animaux-domestiques-doivent-etre-en-couple.html>

Point de vue

Mathilde Reynaudi, chargée de mission
département Questions sociales



Vers un excès de normes ?

En dépit des apparences, cette brève nous en apprend moins sur les relations de bon voisinage en Suisse qu'elle ne reflète deux tendances de fond, bien au-delà du monde helvétique. D'une part, l'inflation normative se poursuit, malgré les efforts fournis dans de nombreux pays. Il semble toutefois légitime de s'interroger sur la pertinence du recours à la loi. Pourquoi légiférer dans des domaines, relevant entre autres de la sphère privée, dont on sait par avance qu'ils poseront problème aux pouvoirs publics, incapables (heureusement ?) d'en contrôler l'application ? D'autre part, l'empressement à dénoncer des voisins « portant atteinte à la qualité de vie des animaux sociables » (notons que l'enfant unique ne paraît étonnamment pas encore poser problème), nous pousse à réfléchir à la place croissante faite à la société civile pour détecter les « comportements déviants ». En effet, les autorités semblent apprécier de plus en plus le concours des populations pour assurer le respect des lois. Des initiatives privées peuvent d'ailleurs se révéler lucratives. Prenons l'exemple du Royaume-Uni qui, avec plus de quatre millions de caméras installées sur la voie publique, ne dispose pas des moyens suffisants pour contrôler l'ensemble des images et intervenir rapidement en cas de besoin. Qu'à cela ne tienne, les internautes peuvent désormais, derrière leur écran d'ordinateur, sur Internet Eyes, scruter les images diffusées en direct par les caméras couvrant le pays et se faire rétribuer en fonction du nombre d'alertes données. Quelle devrait être la place du citoyen dans la surveillance ?

IV.4. Une illustration sectorielle : les politiques de santé publique

 **293.** Une équipe de chercheurs de l'université polytechnique des Marches, en **Italie**, a étudié 100 000 entretiens réalisés par l'Institut national de la statistique (ISTAT) concernant le rapport des Italiens à leur santé. 15 % des répondants font confiance aux médecines alternatives et complémentaires, dites MAC. L'ostéopathie arrive en tête, suivie de l'homéopathie, l'herboristerie et l'acupuncture. Il en ressort un fort degré de satisfaction des patients, que leur maladie soit aigüe ou chronique : par exemple, 80 % des personnes ayant eu recours à l'ostéopathie et 71 % à l'homéopathie. Toutefois, le directeur de l'Agence italienne du médicament, soulignant le manque de réglementation, a annoncé avoir chargé l'une de ses équipes d'évaluer sur deux à trois ans le degré de sécurité et d'efficacité des produits utilisés par ces médecines alternatives. Par ailleurs, deux projets de lois visant à réglementer l'homéopathie et l'acupuncture ont été déposés devant le Sénat, preuve que cette inclinaison croissante pour les MAC suscite à la fois enthousiasme et inquiétudes.

Source : site du *Quotidianosanita*, 11/10/11

http://www.quotidianosanita.it/scienza-e-farmaci/articolo.php?articolo_id=5622

 **294.** En **Suisse**, suite à une initiative populaire, cinq médecines dites « complémentaires » seront remboursées en Suisse à partir du 1^{er} janvier 2012 : la médecine anthroposophique (à base de remèdes liquides provenant de minéraux, de plantes ou d'animaux), l'homéopathie, la thérapie neurale (par injection de faibles quantités d'anesthésique local), la phytothérapie et la médecine traditionnelle chinoise. Le remboursement des soins pratiqués par un médecin reconnu ne sera assuré que jusqu'à fin 2017. Cette période de cinq ans sera mise à profit pour clarifier les aspects controversés de ces médecines. Dans cet objectif, un institut de recherche indépendant sera en charge d'en évaluer l'efficacité, l'adéquation et l'analyse coûts/avantages.

Source : site de l'administration fédérale suisse, 19/09/11

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis331.html>

 **295.** Au **Royaume-Uni**, la *Health Foundation*, organisation indépendante des pouvoirs publics, a publié en juin 2011 un rapport qui plaide pour le développement de services de soins communautaires (*community-based services*), dont la qualité est similaire à celle des hôpitaux pour un moindre coût. Le rapport suggère que les patients bénéficiant déjà de tels services s'en disent satisfaits (facilité d'accès, proximité géographique, délais d'attente inférieurs). Ce rapport montre également que ce type de services de soins pourrait permettre de réduire les coûts actuellement supportés par le *National Health Service* : les patients ne nécessitant plus de soins intensifs mais ne pouvant encore retourner à leur domicile pourraient ainsi être suivis de façon plus légère. Le rapport se termine néanmoins par quelques réserves sur l'utilisation de ces résultats obtenus à partir d'études très circonscrites, sur de petits échantillons de patients.

Source : site du ministère britannique de la Santé, 06/11

www.health.org.uk/publications/getting-out-of-hospital/

Point de vue

Philippe Warin
directeur de recherche au CNRS
(PACTE, IEP Grenoble)
responsable scientifique
Observatoire des non-recours aux droits et services
(ODENORE – MSH Alpes)

Community-based services et accès aux soins

Quand on compare les résultats des *community-based services* à ceux des centres de santé en France (médecine de premiers soins, polyvalente et de proximité), l'efficacité et le succès de ces dispositifs sont confirmés. Partant également d'études locales, comme celle menée en 2008 auprès des centres de santé de la ville de Grenoble par l'Agence nationale des solidarités actives, en lien avec des équipes universitaires (médecine et sciences sociales) (1), on observe, s'agissant de la performance médico-économique, que les centres de santé ne démontrent pas d'économie significative en termes de dépenses de santé, mais pas non plus de surcoûts préoccupants, notamment au regard de la typologie des patients pris en charge (majoritairement précaires ou très précaires). Concernant précisément l'évaluation de la qualité de cette offre de soins, les travaux soulignent l'intérêt de ce type d'organisation pour le suivi et la promotion des bonnes pratiques, à la fois pour les pathologies chroniques, mais également pour le suivi médical des patients. En croisant ces conclusions avec les caractéristiques psychosociales de la population usagère des centres, on peut confirmer la pertinence de cette organisation de soins en faveur d'une population qui cumule de grandes difficultés de recours et d'accès aux soins. Les centres de santé en France comme probablement les *community-based services* en Grande-Bretagne représentent donc un outil efficace de lutte contre les inégalités d'accès aux soins, permettant à une population en difficulté d'accéder à une offre de soins de qualité et dans une échelle économique qui ne se distingue pas des autres.

(1) Fabien Tuleu, Anna Cruaud, Philippe Pichon, Patrice François et Philippe Warin, Centres de santé de la ville de Grenoble.

Synthèse des travaux conduits avec l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) (<http://odenore.msh-alpes.fr/centres-sante-ville-grenoble-synthese-travaux-conduits-avec-l%E2%80%99agence-nouvelle-solidarites-actives-an>)

 **296.** Après sept ans de travaux parlementaires, la révision de la loi fédérale **suisse** sur l'assurance-maladie (LAMal) portant sur les réseaux de soins intégrés (« *managed care* ») a été adoptée par les deux chambres du Parlement. Ces réseaux sont des associations de professionnels de santé qui prennent en charge un collectif déterminé de patients, pour lesquels un contrat a été passé avec les caisses maladie privées. Le réseau dispose d'une rémunération forfaitaire par tête, qui couvre l'ensemble des soins dispensés, dont le recours aux spécialistes et les hospitalisations. Ce système devrait en principe permettre une meilleure qualité de la prise en charge, ainsi qu'une plus grande maîtrise des coûts. Cependant, le Conseil national et le Conseil des États ont connu de fortes divergences et une conférence de conciliation a dû être organisée à propos du reste à charge différencié des assurés. Résultat, la quote-part applicable aux sociétaires qui rejoignent un réseau est de 10 % des frais médicaux (une fois la franchise atteinte), avec un plafond fixé à 500 francs suisses, contre respectivement 15 % et 1000 francs suisses pour les partisans du libre choix.

Source : site d'informations *Tsrinfo*, 22/09/11

<http://www.tsr.ch/info/suisse/3413254-lamal-les-reseaux-de-soins-integres-acceptes.html>

Publication
département Questions sociales

**« Combien les Français sont-ils prêts à consacrer aux dépenses de santé ?
Démocratie sanitaire et consentement au financement de la santé »**

La Note de veille n°171, parue en avril 2010, pose la question du niveau optimal de dépenses de santé, alors qu'existent des positions très divergentes sur ce sujet. Entre cibles basses (limitation de la part des dépenses dans le PIB à un niveau proche du niveau actuel), et cibles hautes (près de 30 % du PIB dans certains scénarios), cette question du niveau optimal de dépenses ne peut être envisagée indépendamment des modalités de leur financement. Allocation des ressources à la santé plutôt qu'à d'autres politiques publiques, part de l'assurance obligatoire des assurances complémentaires et « reste à charge » des ménages... Si les développements récents de la science économique visent à mieux éclairer les choix des décideurs en matière de santé, face à des arbitrages essentiellement politiques, la qualité du débat public sur la santé est indispensable. Pour éviter notamment que les décisions ne soient prises implicitement, par une accumulation de dispositifs « techniques », renforcer la démocratie sanitaire en consolidant les instances de débat sur la santé est un objectif à privilégier.

 **297.** Les médecins **israéliens** ont entamé en avril 2011 une grève contre une réforme du ministère des Finances. Les médecins réclament de fortes augmentations (l'Israel medical association demande ainsi une augmentation de 42 % pour ses 17 000 médecins) et la création de places additionnelles en soin intensif pour mieux prendre en charge le flux des patients, notamment en périphérie. Ils critiquent aussi les horaires intensifs auxquels sont soumis les jeunes médecins. Le ministère des finances offrait une augmentation de 8 % en échange d'une pointeuse mesurant la présence effective et les temps de consultations. Dans le cadre des négociations, le ministère des finances offrait aussi une augmentation de 28 % en échange d'une présence augmentée des médecins titulaires en soirée et le week-end. L'État entendait porter plainte contre le blocage des hôpitaux publics par les médecins, mais la cour de justice a préféré pour l'instant ne pas intervenir dans les négociations en cours.

<http://www.haaretz.com/news/national/finance-health-ministries-ask-court-for-injunctions-to-stop-ongoing-doctors-strike-1.365196>

<http://www.jpost.com/Health/Article.aspx?id=225715>

 **298.** Au **Canada**, dans un éditorial du *Canadian Medical Association Journal*, des chercheurs s'inquiètent des conséquences du manque de sommeil chez les médecins. Avec la pénurie de praticiens, ce problème gagnerait en importance et aurait des conséquences délétères. L'année dernière, des chercheurs faisaient état, par exemple, de taux élevés de complications chirurgicales lorsque les médecins avaient dormi moins de six heures la nuit avant les opérations.

Source : revue *Canadian Medical Association Journal*, 24/05/11

<http://www.cbc.ca/news/health/story/2011/05/24/sleep-deprivation-doctors.html>

 **299.** Jugées dangereuses et dépassées par les médecins résidents, les gardes de 24 heures consécutives dans les hôpitaux seront bientôt chose du passé. **Québec** a six mois pour réduire les horaires de garde à un maximum de 16 heures par jour. Une décision accueillie favorablement par le ministre de la Santé, Yves Bolduc, qui entend se soumettre à la sentence arbitrale. C'est une victoire pour la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ), qui se bat depuis plusieurs années pour faire reconnaître que les gardes de 24 heures mettent en danger la santé et la sécurité des patients comme des résidents.

Source : quotidien *Le Devoir*, 8/06/11

<http://www.ledevoir.com/societe/sante/325017/quebec-force-de-mettre-fin-aux-gardes-de-24-heures>

Publication
département Questions sociales

« Y a-t-il encore des marges d'efficience à l'hôpital ? »

Les établissements hospitaliers sont aujourd'hui confrontés à de fortes contraintes budgétaires, tout en étant obligé de s'adapter à l'évolution des besoins de santé de la population (vieillesse, augmentation des pathologies chroniques, démographie médicale, etc.). Des travaux sur les évolutions françaises passées et des expériences menées à l'étranger dessinent cependant des pistes. La redéfinition du périmètre de l'hôpital et l'évitement des hospitalisations non pertinentes (développement des alternatives à l'hospitalisation, du secteur médicosocial, meilleure régulation des urgences) ainsi qu'une conduite raisonnée des recompositions hospitalières permettraient de conjuguer qualité des soins et économies. Si ces éléments mériteraient d'être confortés par des études et données complémentaires, *La Note de veille* n°181, parue en juin 2010, propose des pistes d'amélioration.

 **300.** Le *General Medical Council* (GMC) **britannique** plaide dans un récent rapport pour l'introduction de formations complémentaires pour les médecins qui s'installent et les praticiens étrangers, afin de les familiariser avec les standards éthiques et professionnels du Royaume-Uni. Le GMC déplore que, sur les 12 000 médecins qui commencent à travailler chaque année dans le pays, bien peu reçoivent ce type de formation. Ce document fait suite à un précédent rapport, demandé par le gouvernement en 2010, qui s'intéressait aux soins prodigués les soirs et week-ends par des médecins nouvellement installés. Il en arrivait aux mêmes conclusions. Le GMC propose également d'accorder des licences temporaires pour l'exercice de la médecine. Le renouvellement ferait l'objet d'une procédure d'examen destinée à attester du respect des standards professionnels. Cette disposition sera introduite vraisemblablement dès 2012.

Source : quotidien *The Guardian*, 16/09/11

www.guardian.co.uk/society/2011/sep/16/gmc-induction-training-foreign-doctors?INTCMP=SRCH

 **301.** Les étudiants en soins infirmiers de l'arc jurassien, en **Suisse**, disposent de mannequins en silicone « high-tech » pour s'entraîner. Ces mannequins de nouvelle génération reproduisent les sons vocaux, les signes de douleur et les réactions physiologiques (rougissements, réflexes pupillaires, pouls, respiration, etc.). Durant les exercices, les formateurs peuvent à distance modifier les paramètres et simuler ainsi des chocs anaphylactiques ou des arrêts cardio-respiratoires. Les étudiants sont filmés, ce qui permet d'analyser avec eux l'exercice. Si ces méthodologies de simulation sont très répandues aux États-Unis et au Royaume-Uni, ce n'est encore le cas ni en Suisse, ni en France, où seuls quelques centres existent et sont réservés généralement aux médecins et à leur formation continue. Le principal frein identifié est le coût de ces mannequins haute fidélité (45 000 francs suisses pièce).

Source : site de l'Association des médecins du canton de Genève, 18/03/11
<http://www.amge.ch/2011/03/18/plus-vrai-que-nature/>

 **302.** En lien avec le gouvernement de l'Ontario, au **Canada**, un Conseil du Collège des acuponcteurs et des praticiens de la médecine chinoise de la province de l'Ontario a été récemment chargé de travailler sur la création d'une régulation, de normes et des politiques qui permettront à ce Collège de prendre sa place à côté des autres professions de santé qui sont régulées en Ontario. Rappelons que la Colombie-Britannique est la seule province à réguler les médecines chinoises au Canada. Le Québec et l'Alberta régulent pour leur part seulement la pratique de l'acupuncture.

Source : site du ministère canadien de la Santé, 1/09/11
http://www.health.gov.on.ca/en/news/release/2011/sep/nr_20110901_1.aspx

 **303.** L'avortement est légal en **Italie** depuis 1978 et le vote de la loi 194. Toutefois, l'application de ce texte pâtit de la spectaculaire augmentation du nombre médecins objecteurs de conscience, en libéral comme à l'hôpital (possibilité prévue par l'article 9 de la loi). Entre 2005 et 2009, le nombre de gynécologues refusant de pratiquer des IVG est passé de 58,7 % à 70,7 %. Ce nombre est encore plus élevé pour les interruptions thérapeutiques de grossesse. Le danger d'une recrudescence des avortements clandestins (les mineures et les immigrées étant les plus touchées) est d'autant plus grand que l'accès à la pilule du lendemain est également rendu particulièrement ardu. De nombreux hôpitaux doivent aujourd'hui avoir recours à des médecins étrangers pour garantir une application minimale de la loi. Les objecteurs de conscience ont aujourd'hui des carrières plus stimulantes et davantage couronnées de succès que les autres. Face à cette dévalorisation de leur métier et à cette forte pression de groupe, nombre de médecins viennent ainsi régulièrement grossir les rangs des objecteurs de conscience. En octobre 2011 se sont tenues à Rome les premières rencontres des gynécologues non objecteurs de conscience, qui souhaitent justifier et revendiquer leur choix tout en jetant la lumière sur un phénomène peu médiatisé mais bien réel.

Source : site d'informations // *Sole24Ore*, 18/10/11
<http://rassegna.lavoro.gov.it/PDF/2011/2011-10-18/2011101819946529.pdf>

Annexe

REFERENTS



Danemark



Norvège



Finlande

Pierre-Yves Cusset



Suède



Islande



Allemagne

Virginie Gimbert



Canada

Marie-Pierre Hamel



Inde

Noémie Houard



Brésil

Caroline Lensing-Hebben



Royaume-Uni

Guillaume Malochet



États-Unis

Marie-Cécile Naves



Italie

Mathilde Reynaudi



Suisse

Sarah Sauneron



Israël

Vanessa Wisnia-Weill

D'après une idée originale de

Sylvain Lemoine

Avec le soutien de

Danièle Vidal



Le panorama questions sociales
2012 est une publication
du Centre d'analyse stratégique

Directeur de la publication :
Vincent Chriqui, Directeur général
Directeur de la rédaction :
Pierre-François Mourier,
Directeur général adjoint

Contact presse :
Jean-Michel Roullé, responsable
de la Communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr



Le Panorama des Questions sociales
est disponible tous les mois

sur www.strategie.gouv.fr, rubrique publications

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

-  www.strategie.gouv.fr
-  [centredanalysestrategique](https://www.facebook.com/centredanalysestrategique)
-  [@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut Conseil à l'intégration.

www.strategie.gouv.fr